

Rapport social unique 2022.

Conseil d'administration du 6 novembre 2023

Délibération 2023/11/CA-021

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1, L.712-3 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment ses articles 27 à 31 ;

Vu le décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique, notamment ses articles 5 à 10 ;

Vu l'avis favorable du Comité social d'administration de l'établissement du 20 octobre 2023 ;

Considérant que le RSU est un document obligatoire qui se substitue au bilan social ; lequel doit être approuvé par le Conseil d'administration, en application des dispositions de l'article L-712-3 7°bis du code de l'éducation ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- APPROUVE le rapport social unique 2022 (document joint).

Toulouse, le 6 novembre 2023
Le Président,

Date de transmission à la Rectrice de Région
académique et publication :

.....9 novembre 2023.....


Jean-Marc BROTO 

Délibération adoptée à la majorité des votes exprimés

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents ou représentés : 29

Nombre de voix favorables : 28

Nombre de voix défavorables : 1

Nombre d'abstentions : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

RAPPORT SOCIAL UNIQUE

2022



DOMAINE RESSOURCES HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL
Direction de la stratégie et développement RH
Pôle appui stratégique et études RH

Élaboré chaque année, le rapport social unique est un précieux outil d'information et d'aide à la décision pour l'établissement en matière de politique de gestion des Ressources Humaines.

Les données présentées en matière d'emploi, de recrutement, de parcours professionnels, de formations, de rémunérations, de santé et sécurité au travail, d'organisation du travail et d'amélioration des conditions et de la qualité de vie au travail, d'action sociale et de protection sociale, de dialogue social et de discipline traduisent les politiques conduites par l'établissement.

En effet, l'établissement s'est attaché à définir et à mettre en place des lignes directrices de gestion pour l'ensemble des personnels permettant de valoriser l'ensemble des métiers, de faciliter les recrutements et de fidéliser les personnels.

Les organisations de travail, post-covid, se sont normalisées avec la pérennisation du télétravail et les outils de travail à distance.

L'ensemble des personnels dispose d'un accès facilité à la formation continue et une attention particulière est apportée aux personnels traversant des difficultés dans leur environnement de travail.

Je souligne la qualité du dialogue social qui permet à l'établissement de proposer et de mettre en œuvre des actions visant à améliorer la qualité de vie au travail.

L'université Toulouse 3 Paul Sabatier, ce sont 4 361 personnes qui œuvrent au quotidien pour le rayonnement de l'université au service de l'enseignement supérieur et la recherche que je remercie sincèrement pour leur engagement professionnel.

Jean –Marc BROTO

Président de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier

- SOMMAIRE -

PARTIE 1 EFFECTIFS DES AGENTS EN ACTIVITÉ	6
1.1 Effectifs des agents titulaires et non titulaires affectés	7
1.1.1 Effectifs physiques et ETP par catégorie de personnel, par statut et par genre	7
1.2 Effectifs des agents titulaires	9
1.2.1 Caractéristiques générales	9
1.3 Effectifs des agents non titulaires	17
1.3.1 Agents non titulaires BIATSS	17
1.3.2 Agents non titulaires enseignants et E/C	20
1.3.3 Répartition par tranche d'âge	21
1.4 Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi au sein de l'université	23
1.4.1 Effectifs	23
1.4.2 Recrutement	27
PARTIE 2 PARCOURS PROFESSIONNEL DES AGENTS	28
2.1 Les entrées et sorties des agents	29
2.1.1 Les entrées et sorties des agents titulaires	29
2.1.2 Les entrées et sorties des agents non titulaires	35
2.2 La promotion des agents titulaires	37
2.2.1 Le changement de corps	37
2.2.2 Le changement de grade	38
2.3 Nombre de passage de CDD à CDI dans l'année	41
PARTIE 3 MASSE SALARIALE	42
3.1 Masse salariale globale et ETP	43
3.1.1 Part de la masse salariale dans les dépenses totales de l'établissement	43
3.1.2 Répartition des ETPT par plafond d'emploi	43
3.1.3 Répartition de la masse salariale et des ETP par population, statut et genre	44
3.1.4 Répartition des dépenses de masse salariale par type de dépense et éléments de rémunération	46
3.1.5 HCC et vacations d'enseignement	48
3.2 Masse salariale des titulaires	49
3.2.1 Masse salariale des agents titulaires, ventilée par type de rémunération, catégorie statutaire et genre	49
3.2.2 ETP et coûts moyens des agents titulaires par catégorie statutaire et genre	50
3.2.3 Coûts moyens des agents titulaires par corps et par genre	51
3.2.4 Indice moyen des agents titulaires par catégorie statutaire, filière, corps, grade et genre	52
3.2.5 Régime indemnitaire des agents titulaires, par catégorie statutaire, filière, corps et genre	57
3.2.6 Garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA)	59
PARTIE 4 CONDITIONS DE TRAVAIL	60
4.1 Temps de travail des agents	61
4.1.1 Temps de travail des agents titulaires	61
4.1.2 Temps de travail des agents non titulaires	64
4.2 Les absences au travail	66
4.2.1 Les absences des agents pour raisons de santé	66
4.2.2 Les absences des agents hors raisons de santé	71

4.2.3	Le télétravail	75
4.3	Le bilan du Compte épargne temps (CET)	76
PARTIE 5 FORMATION		77
5.1	La formation des personnels	78
5.1.1	La formation des personnels BIATSS	78
5.1.2	La formation des personnels enseignants	83
5.2	Formation en matière de santé et sécurité au travail	85
5.2.1	Formation des membres du CHSCT	85
5.2.2	Bilan des formations santé et sécurité au travail.....	85
5.3	Dépenses de formation.....	85
5.3.1	Dépenses de formation pour les personnels BIATSS	85
5.3.2	Dépenses de formation pour les personnels enseignants	85
PARTIE 6 RELATIONS PROFESSIONNELLES		86
6.1	Instances représentatives du personnel	87
6.2	Répartition par genre des représentants des personnels.....	89
6.3	Attributions des moyens syndicaux au sein de l'enseignement supérieur pour l'année universitaire 2021/2022.....	89
6.4	Les journées d'absences pour grève	90
PARTIE 7 ACTION MEDICO-SOCIALE		91
7.1	Prévention et Sécurité	92
7.2	Service de médecine et de prévention pour les personnels (SMPP).....	93
7.3	Service social des personnels	96
7.3.1	Assistante sociale	96
7.3.2	Conseil en économie sociale et familiale (CESF)	101
7.4	Crèche UPSIMÔMES	103
7.5	Service culturel et d'action sociale (SCAS).....	107
7.6	Médiatrice	110
GLOSSAIRE.....		111

CONTEXTE DE L'ÉLABORATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE

Rappel réglementaire

- L'article 37 du décret n°2011-184 du 15 février 2011 fixe les informations qui doivent figurer dans le bilan social.
- L'article L.712-3 du Code de l'éducation modifié par l'article 47 de la loi de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 juillet 2013 prévoit l'approbation du bilan social par le conseil d'administration.
- L'arrêté du 22 décembre 2017 portant modification de l'arrêté du 23 décembre 2013, précise la liste des indicateurs devant constituer le bilan social des établissements.
- Le décret n°2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique, prévoit dans son article 12 que le rapport social unique portant sur les années 2020, 2021 et 2022 est élaboré à partir des données disponibles.

Les données du bilan social sont extraites :

- des informations renseignées dans le SIRH SIHAM et l'entrepôt de données sociales ;
- des données de formation du personnel dans l'outil LAGAF ;
- d'enquêtes et rapports des services de l'université.

Le périmètre

- Les indicateurs sociaux concernent les agents directement employés par l'université Toulouse III - Paul Sabatier (hors personnels hébergés).
- Les deux grands types de personnels de l'université sont :
 - les enseignants et enseignants-chercheurs (E/E-EC)
 - les personnels des Bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé (BIATSS)
- Les personnels relèvent de deux statuts : fonctionnaire ou contractuel.

Base d'observation

- Les effectifs présentés correspondent aux personnels en activité et rémunérés au 31 décembre 2022.
- Les données financières portent sur l'année civile 2022.



PARTIE 1 | EFFECTIFS DES AGENTS EN ACTIVITÉ

1.1 Effectifs des agents titulaires et non titulaires affectés

1.2 Effectifs des agents titulaires

1.3 Effectifs des agents non titulaires

1.4 Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi au sein de l'université

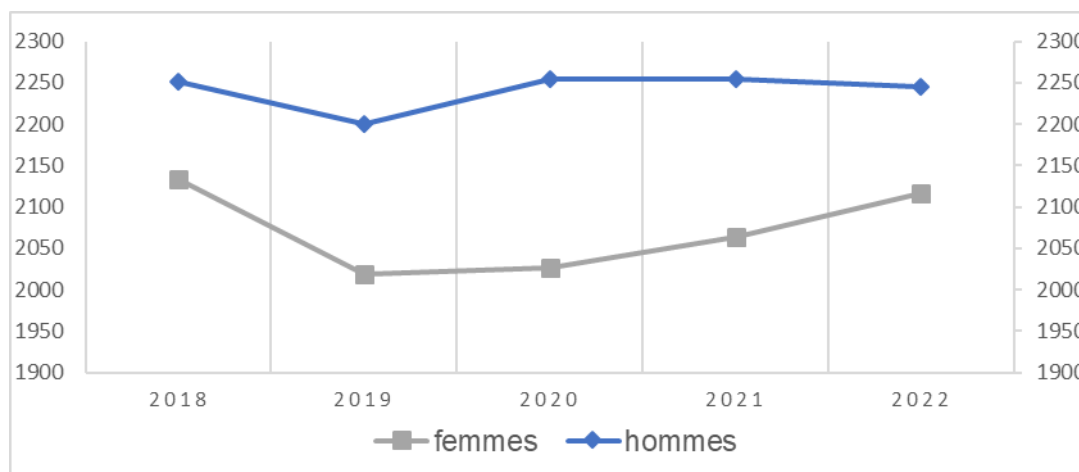
Partie 1. Effectifs des agents en activité

1.1 Effectifs des agents titulaires et non titulaires affectés

1.1.1 Effectifs physiques et ETP par catégorie de personnel, par statut et par genre

Catégorie de personnel	Statut de la fonction publique	Femmes	Hommes	Total	ETP	Part des femmes (en %)	Part des agents par statut
	Non-titulaires	458	524	982	944,21	46,6%	22,52%
	Titulaires	632	1063	1695	1679,22	37,3%	38,87%
Enseignants et E/C		1090	1587	2677	2623,43	40,7%	61,39%
	Non-titulaires	375	220	595	584,3	63,0%	13,64%
	Titulaires	651	438	1089	1067,45	59,8%	24,97%
BIATSS		1026	658	1684	1651,75	60,9%	38,61%
Ensemble des agents Non-titulaires		833	744	1577	1 528,5	52,8%	36,2%
Ensemble des agents Titulaires		1283	1501	2784	2 746,7	46,1%	63,8%
Ensemble des effectifs des agents affectés		2116	2245	4361	4 275,2	48,5%	-

Évolution des effectifs par genre entre 2018 et 2022



1.1.2 Effectifs physiques affectés par catégorie de personnel, par statut et par secteur

		Enseignants et E/C		Total Enseignants et E/C	BIATSS		Total BIATSS	Total agents UPS
		Non-titulaires	Titulaires		Non-titulaires	Titulaires		
IUTs	Effectifs	69	448	517	69	159	228	745
	Part des femmes en %	52,2%	40,4%	42,0%	68,1%	63,5%	64,9%	49,0%
	Part des agents par statut (en %)	13,3%	86,7%		30,3%	69,7%		
Santé	Effectifs	285	356	641	68	183	251	892
	Part des femmes en %	61,8%	42,4%	51,0%	77,9%	65,6%	68,9%	56,1%
	Part des agents par statut (en %)	44,5%	55,5%		27,1%	72,9%		
Services communs et Centraux	Effectifs	41	9	50	223	384	607	657
	Part des femmes en %	53,7%	22,2%	48,0%	74,9%	68,0%	70,5%	68,8%
	Part des agents par statut (en %)	82,0%	18,0%		36,7%	63,3%		
Sciences	Effectifs	587	882	1469	235	363	598	2067
	Part des femmes en %	38,2%	33,8%	35,5%	46,0%	46,6%	46,3%	38,7%
	Part des agents par statut (en %)	40,0%	60,0%		39,3%	60,7%		
Ensemble des effectifs des agents affectés		982	1 695	2677	595	1 089	1684	4361

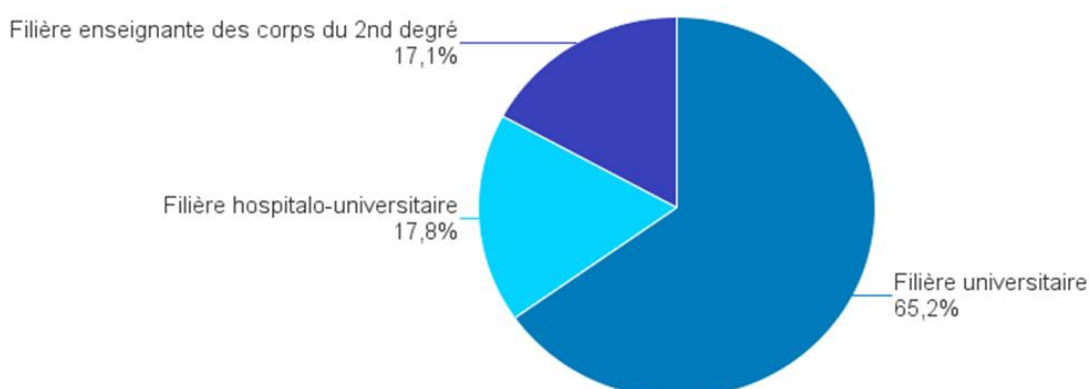
1.2 Effectifs des agents titulaires

1.2.1 Caractéristiques générales

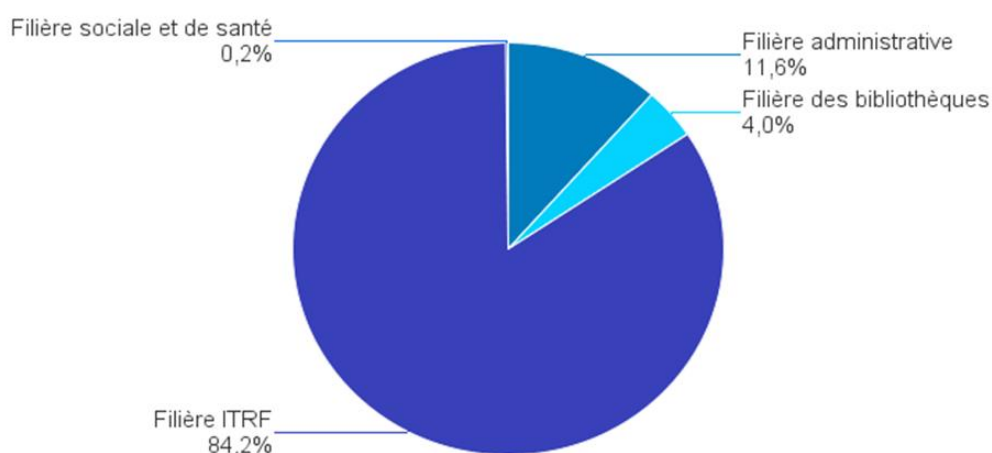
Effectifs physiques et ETP des agents titulaires répartis par catégorie de personnels, filière et genre

Catégorie de personnel	Filière	Femmes	Hommes	Total	ETP	Part des femmes
	Filière universitaire	391	714	1105	1 092,1	35,4%
	Filière hospitalo-universitaire	114	187	301	300,8	37,9%
	Filière enseignante des corps du 2nd degré	127	162	289	286,3	43,9%
Enseignants et E/C	Total de la population	632	1063	1695	1 679,2	37,3%
	Filière administrative	108	18	126	123,5	85,7%
	Filière des bibliothèques	32	12	44	42,7	72,7%
	Filière ITRF	509	408	917	899,5	55,5%
	Filière sociale et de santé	2	0	2	1,8	100,0%
BIATSS	Total de la population	651	438	1089	1 067,5	59,8%
Ensemble des effectifs des agents titulaires affectés		1283	1501	2784	2746,67	46,1%

Personnels Enseignants et E/C Titulaires



Personnels BIATSS Titulaires



Effectifs physiques et ETP des agents titulaires répartis par catégorie statutaire, filière, corps et genre

Catégorie A+	Femmes	Hommes	Total	ETP	Part des femmes
Filière universitaire					
ASTRONOME	3	7	10	10	30,0%
ASTRONOME ADJOINT	5	11	16	16	31,3%
MAITRE DE CONFERENCES	287	439	726	719,1	39,5%
PHYSICIEN	4	3	7	6,8	57,1%
PHYSICIEN ADJOINT	6	7	13	12,42	46,2%
PROFESSEUR DE L'ENSAM	1	1	2	2	50,0%
PROFESSEUR DES UNIVERSITES	85	246	331	325,8	25,7%
Sous-total de la filière	391	714	1105	1092,12	35,4%
effectifs de la filière / Effectifs de la Catégorie A+ (en%)	65,4%	68,9%	67,6%		35,4%
Filière hospitalo-universitaire					
MAITRE DE CONF UNIV DE MEDECINE GENERALE	0	3	3	3	0,0%
MAITRE DE CONF UNIV - PRATICIEN HOSPITALIER	65	44	109	108,8	59,6%
PROFESSEURS DES UNIV - PRATICIEN HOSPITALIER	47	139	186	186	25,3%
PROFESSEUR UNIVERSITES MEDECINE GENERALE	2	1	3	3	66,7%
Sous-total de la filière	114	187	301	300,8	37,9%
effectifs de la filière / Effectifs de la Catégorie A+ (en%)	19,1%	18,1%	18,4%		37,9%
Filière enseignante des corps du 2nd degré					
PROFESSEUR AGREGE	68	102	170	167,3	40,0%
Sous-total de la filière	68	102	170	167,3	40,0%
effectifs de la filière / Effectifs de la Catégorie A+ (en%)	11,4%	9,8%	10,4%		40,0%
Filière administrative					
ADMINISTRATEUR EN ES ET RECHERCHE	1	1	2	2	50,0%
AGENT COMPTABLE EPSCP	1	0	1	1	100,0%
ATTACHE D'ADMINISTRATION DE L'ETAT	8	2	10	10	80,0%
Sous-total de la filière	10	3	13	13	76,9%
effectifs de la filière / Effectifs de la Catégorie A+ (en%)	1,7%	0,3%	0,8%		76,9%
Filière des bibliothèques					
CONSERVATEUR GENERAL DES BIBLIOTHEQUES	2	0	2	1,8	100,0%
Sous-total de la filière	2	0	2	1,8	100,0%
effectifs de la filière / Effectifs de la Catégorie A+ (en%)	0,3%	0,0%	0,1%		100,0%
Filière ITRF					
INGENIEUR DE RECHERCHE RF	13	30	43	42,3	30,2%
Sous-total de la filière	13	30	43	42,3	30,2%
effectifs de la filière / Effectifs de la Catégorie A+ (en%)	2,2%	2,9%	2,6%		30,2%
Total des titulaires affectés à la Catégorie A+	598	1036	1634	1617,32	36,6%

Catégorie A	Femmes	Hommes	Total	ETP	Part des femmes
Filière enseignante des corps du 2nd degré					
PROFESSEUR CERTIFIE	52	42	94	94	55,3%
PROFESSEUR D'EPS	2	11	13	13	15,4%
PROFESSEUR DES LYCEES PROFESSIONNELS	5	7	12	12	41,7%
Sous-total de la filière	59	60	119	119	49,6%
effectifs de la filière / Effectifs de la Catégorie A (en%)	30,9%	30,3%	30,6%		49,6%
Filière administrative					
ATTACHE D'ADMINISTRATION DE L'ETAT	8	6	14	14	57,1%
Sous-total de la filière	8	6	14	14	57,1%
effectifs de la filière / Effectifs de la Catégorie A (en%)	4,2%	3,0%	3,6%		57,1%
Filière des bibliothèques					
BIBLIOTHECAIRE	2	2	4	4	50,0%
CONSERVATEUR DES BIBLIOTHEQUES (1992)	5	2	7	7	71,4%
Sous-total de la filière	7	4	11	11	63,6%
effectifs de la filière / Effectifs de la Catégorie A (en%)	3,7%	2,0%	2,8%		63,6%
Filière ITRF					
ASSISTANT INGENIEUR DE RECH ET FORMATION	29	48	77	76	37,7%
INGENIEUR D'ETUDES (RECH ET FORM)	86	80	166	163,6	51,8%
Sous-total de la filière	115	128	243	239,6	47,3%
effectifs de la filière / Effectifs de la Catégorie A (en%)	60,2%	64,6%	62,5%		47,3%
Filière sociale et de santé					
INFIRMIERS ENES CATEGORIE A	2	0	2	1,8	100,0%
Sous-total de la filière	2	0	2	1,8	100,0%
effectifs de la filière / Effectifs de la Catégorie A (en%)	1,0%	0,0%	0,5%		100,0%
Total des titulaires affectés à la Catégorie A	191	198	389	385,4	49,1%

Catégorie B	Femmes	Hommes	Total	ETP	Part des femmes
Filière administrative					
SECRETAIRE ADMINISTRATIF 2010	24	3	27	26,3	88,9%
Sous-total de la filière	24	3	27	26,3	88,9%
effectifs de la filière / Effectifs de la Catégorie B (en%)	13,0%	2,2%	8,5%		88,9%
Filière des bibliothèques					
BIBLIOTHECAIRE ASSISTANT SPECIALISE	11	4	15	14,8	73,3%
Sous-total de la filière	11	4	15	14,8	73,3%
effectifs de la filière / Effectifs de la Catégorie B (en%)	6,0%	3,0%	4,7%		73,3%
Filière ITRF					
TECHNICIEN DE RECH ET FORMATION	149	127	276	272,35	54,0%
Sous-total de la filière	149	127	276	272,35	54,0%
effectifs de la filière / Effectifs de la Catégorie B (en%)	81,0%	94,8%	86,8%		54,0%
Total des titulaires affectés à la Catégorie B	184	134	318	313,45	57,9%
Catégorie C					
	Femmes	Hommes	Total	ETP	Part des femmes
Filière administrative					
ADJ. ADM DE L'EN ET DE L'ENS SUP	66	6	72	70,2	91,7%
Sous-total de la filière	66	6	72	70,2	91,7%
effectifs de la filière / Effectifs de la Catégorie C (en%)	21,3%	4,5%	16,3%		91,7%
Filière des bibliothèques					
MAGASINIER DES BIBLIOTHEQUES	12	4	16	15,1	75,0%
Sous-total de la filière	12	4	16	15,1	75,0%
effectifs de la filière / Effectifs de la Catégorie C (en%)	3,9%	3,0%	3,6%		75,0%
Filière ITRF					
ADJ TECHNIQUE DE RECHERCHE ET FORMATION	232	123	355	345,2	65,4%
Sous-total de la filière	232	123	355	345,2	65,4%
effectifs de la filière / Effectifs de la Catégorie C (en%)	74,8%	92,5%	80,1%		65,4%
Total des titulaires affectés à la Catégorie C	310	133	443	430,5	70,0%
Ensemble des effectifs titulaires affectés	1283	1501	2784	2746,67	46,1%

Effectifs physiques et ETP des agents titulaires BIATSS répartis par filière, catégorie statutaire et genre

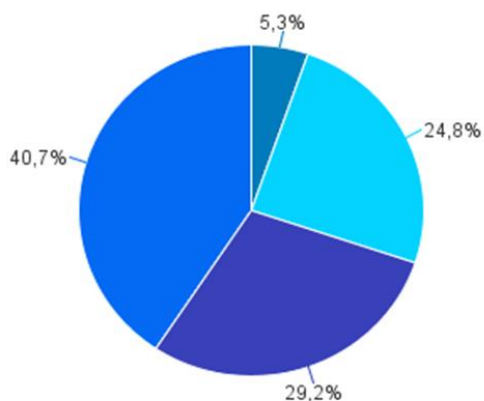
Catégorie de personnels	Femmes	Hommes	Total	ETP	Part des femmes
Filière administrative					
Catégorie A+	10	3	13	13	76,9%
Catégorie A	8	6	14	14	57,1%
Catégorie B	24	3	27	26,3	88,9%
Catégorie C	66	6	72	70,2	91,7%
Total de la Filière administrative	108	18	126	123,5	85,7%

Filière des bibliothèques					
Catégorie A+	2	0	2	1,8	100,0%
Catégorie A	7	4	11	11	63,6%
Catégorie B	11	4	15	14,8	73,3%
Catégorie C	12	4	16	15,1	75,0%
Total de la Filière des bibliothèques	32	12	44	42,7	72,7%

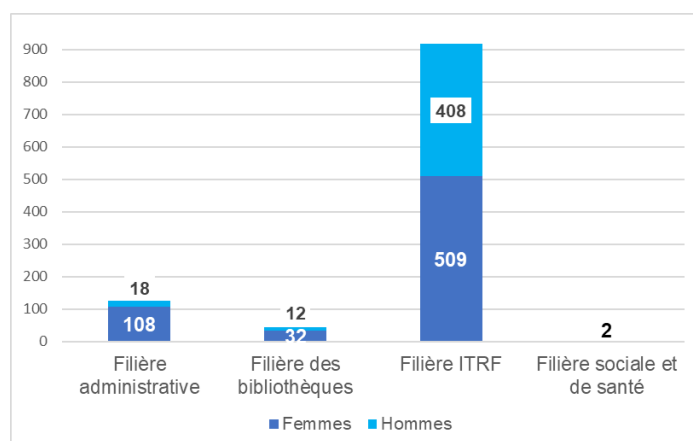
Filière ITRF					
Catégorie A+	13	30	43	42,3	30,2%
Catégorie A	115	128	243	239,6	47,3%
Catégorie B	149	127	276	272,35	54,0%
Catégorie C	232	123	355	345,2	65,4%
Total de la Filière ITRF	509	408	917	899,45	55,5%

Filière sociale et de santé					
Catégorie A	2	0	2	1,8	100,0%
Total de la Filière sociale et de santé	2	0	2	1,8	100,0%

Total titulaire BIATSS en Catégorie A+	25	33	58	57,1	43,1%
Total titulaire BIATSS en Catégorie A	132	138	270	266,4	48,9%
Total titulaire BIATSS en Catégorie B	184	134	318	313,45	57,9%
Total titulaire BIATSS en Catégorie C	310	133	443	430,5	70,0%
Total des agents titulaires BIATSS affectés	651	438	1089	1067,45	59,8%



■ Catégorie A+ ■ Catégorie A ■ Catégorie B ■ Catégorie C

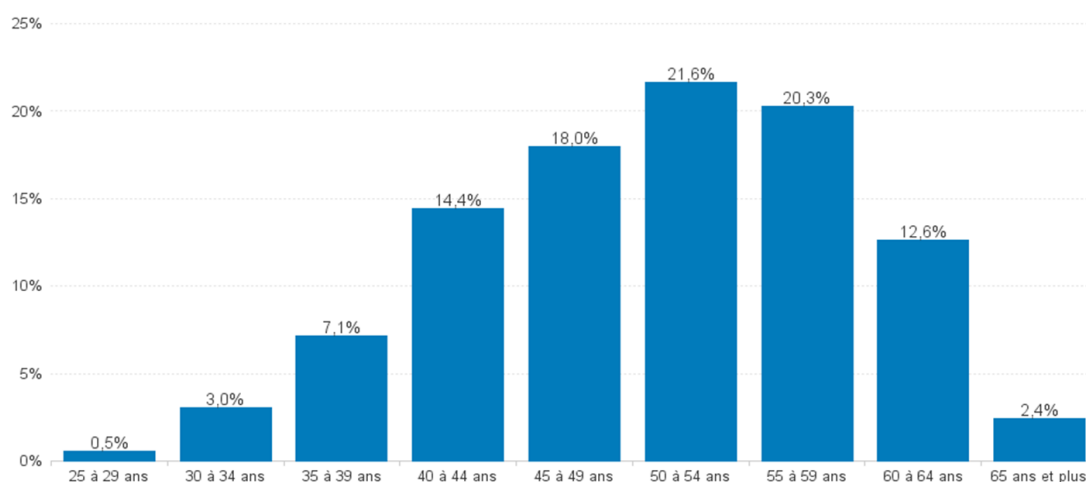


Répartition par tranche d'âge

Âge moyen et médian des agents titulaires répartis par catégorie de personnels et par genre

Catégorie de personnels		Femmes	Hommes	Total
BIATSS	Âge moyen	51,1	50,7	50,9
	Âge médian	51,7	51,8	51,8
Enseignants et E/C	Âge moyen	50,8	51,5	51,3
	Âge médian	51,7	51,8	51,8
Ensemble des agents titulaires		Âge moyen	50,9	51,2
		Âge médian	51,7	51,8

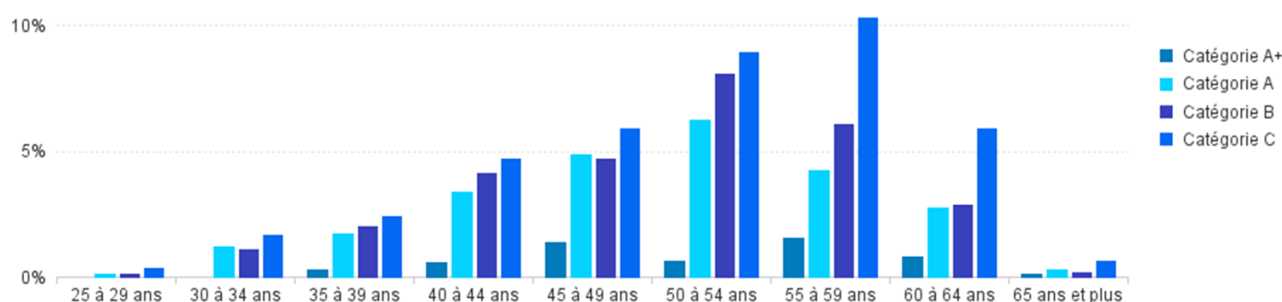
Répartition des agents titulaires ventilés par tranche d'âge



Âge moyen et médian des agents BIATSS titulaires répartis par catégorie Fonction publique et par genre

Catégorie Fonction publique		Femmes	Hommes	Total	
Catégorie A+	Âge moyen	54,6	51,5	52,9	
	Âge médian	55,2	52,3	53,4	
Catégorie A	Âge moyen	50,5	49,5	50,0	
	Âge médian	51,1	50,8	50,9	
Catégorie B	Âge moyen	50,3	50,5	50,4	
	Âge médian	51,3	51,9	51,4	
Catégorie C	Âge moyen	51,6	51,8	51,6	
	Âge médian	53,3	52,9	53,3	
Ensemble des agents titulaires		Âge moyen	51,1	50,7	50,9
		Âge médian	51,7	51,8	51,8

Répartition des agents BIATSS titulaires ventilés par tranche d'âge et par catégorie statutaire



Effectifs des agents titulaires ventilés par tranche d'âge, catégorie de personnels, filière et corps

Enseignants et E/C	25 à 29 ans	30 à 34 ans	35 à 39 ans	40 à 44 ans	45 à 49 ans	50 à 54 ans	55 à 59 ans	60 à 64 ans	65 ans et plus	Total	Moyenne d'âge
Filière universitaire											
ASTRONOME					3	1	2	4		10	56
ASTRONOME ADJOINT		1	5	3	2	3	1		1	16	45
MAITRE DE CONFERENCES	4	24	70	152	158	137	98	74	9	726	49
PHYSICIEN				1	1	2		2	1	7	55
PHYSICIEN ADJOINT			1	5	4	2	1			13	47
PROFESSEUR DE L'ENSAM						1	1			2	56
PROFESSEUR DES UNIVERSITES			1	10	49	82	110	58	21	331	56
Sous-total de la filière	4	25	77	171	217	228	213	138	32	1105	51

Filière hospitalo-universitaire											
MAITRE DE CONF UNIV DE MEDECINE GENERALE			1				1	1		3	51
MAITRE DE CONF UNIV - PRATICIEN HOSPITALIER	1	3	23	20	24	12	13	11	2	109	48
PROFESSEURS DES UNIV - PRATICIEN HOSPITALIER			7	23	22	38	39	39	18	186	55
PROFESSEUR UNIVERSITES MEDECINE GENERALE			1	1			1			3	46
Sous-total de la filière	1	3	32	44	46	50	54	51	20	301	52

Filière enseignante des corps du 2nd degré											
PROFESSEUR AGREGE	4	9	13	23	29	30	42	19	1	170	50
PROFESSEUR CERTIFIE		3	3	20	20	27	10	10	1	94	50
PROFESSEUR D'EPS		1	1	2	3	3	3			13	49
PROFESSEUR DES LYCEES PROFESSIONNELS			3	2	2	4	1			12	46
Sous-total de la filière	4	13	20	47	54	64	56	29	2	289	50

Total des personnels Enseignants et E/C	9	41	129	262	317	342	323	218	54	1695	51
--	----------	-----------	------------	------------	------------	------------	------------	------------	-----------	-------------	-----------

BIATSS	25 à 29 ans	30 à 34 ans	35 à 39 ans	40 à 44 ans	45 à 49 ans	50 à 54 ans	55 à 59 ans	60 à 64 ans	65 ans et plus	Total	Moyenne d'âge
Filière administrative											
ADJ. ADM DE L'EN ET DE L'ENS SUP			3	5	11	17	18	17	1	72	54
ADMINISTRATEUR EN ES ET RECHERCHE					1	1				2	51
AGENT COMPTABLE EPSCP							1			1	56
ATTACHE D'ADMINISTRATION DE L'ETAT		1	1	1	5	3	7	6		24	53
SECRETAIRE ADMINISTRATIF 2010		1		4	4	7	4	6	1	27	53
Sous-total de la filière		2	4	10	21	28	30	29	2	126	54

Filière des bibliothèques											
BIBLIOTHECAIRE	1				1		1		1	4	49
BIBLIOTHECAIRE ASSISTANT SPECIALISE				2	5	2	3	3		15	52
CONSERVATEUR DES BIBLIOTHEQUES (1992)			1	2	1	1	2			7	49
CONSERVATEUR GENERAL DES BIBLIOTHEQUES							2			2	57
MAGASINIER DES BIBLIOTHEQUES			1	2	2	5	3	2	1	16	53
Sous-total de la filière	1		2	6	9	8	11	5	2	44	52

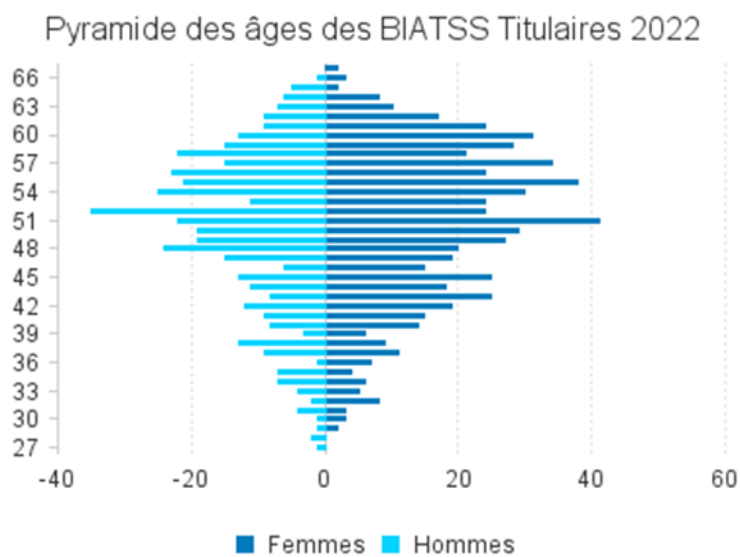
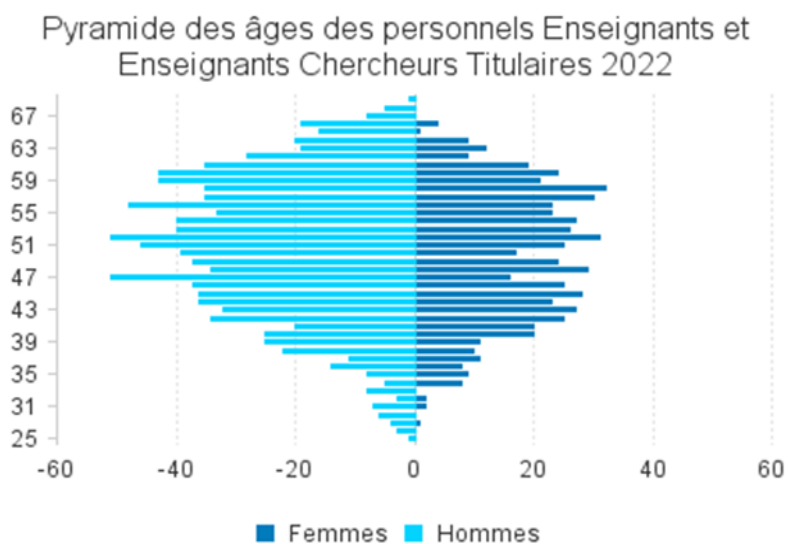
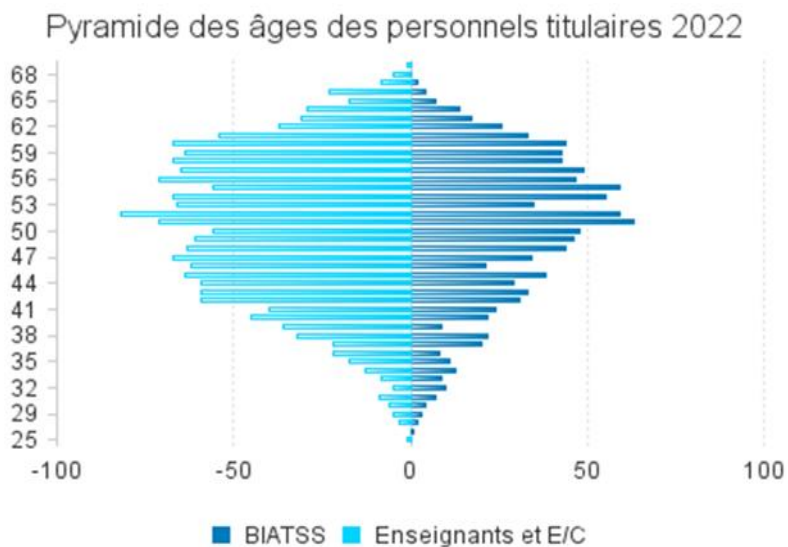
Filière ITRF											
ADJ TECHNIQUE DE RECHERCHE ET FORMATION	4	18	22	44	51	75	91	45	5	355	51
ASSISTANT INGENIEUR DE RECH ET FORMATION		4	8	11	15	18	9	11	1	77	50
INGENIEUR DE RECHERCHE RF			2	6	11	5	11	7	1	43	53
INGENIEUR D'ETUDES (RECH ET FORM)		8	10	23	32	47	30	15	1	166	50
TECHNICIEN DE RECH ET FORMATION	1	11	22	39	42	79	59	22	1	276	50
Sous-total de la filière	5	41	64	123	151	224	200	100	9	917	51

Filière sociale et de santé											
INFIRMIERS ENES CATEGORIE A					2					2	47
Sous-total de la filière					2					2	47

Total des personnels BIATSS	6	43	70	139	183	260	241	134	13	1089	51
------------------------------------	----------	-----------	-----------	------------	------------	------------	------------	------------	-----------	-------------	-----------

Ensemble des effectifs des agents titulaires affectés	15	84	199	401	500	602	564	352	67	2784	51
--	-----------	-----------	------------	------------	------------	------------	------------	------------	-----------	-------------	-----------

Pyramides des âges des agents titulaires



1.3 Effectifs des agents non titulaires

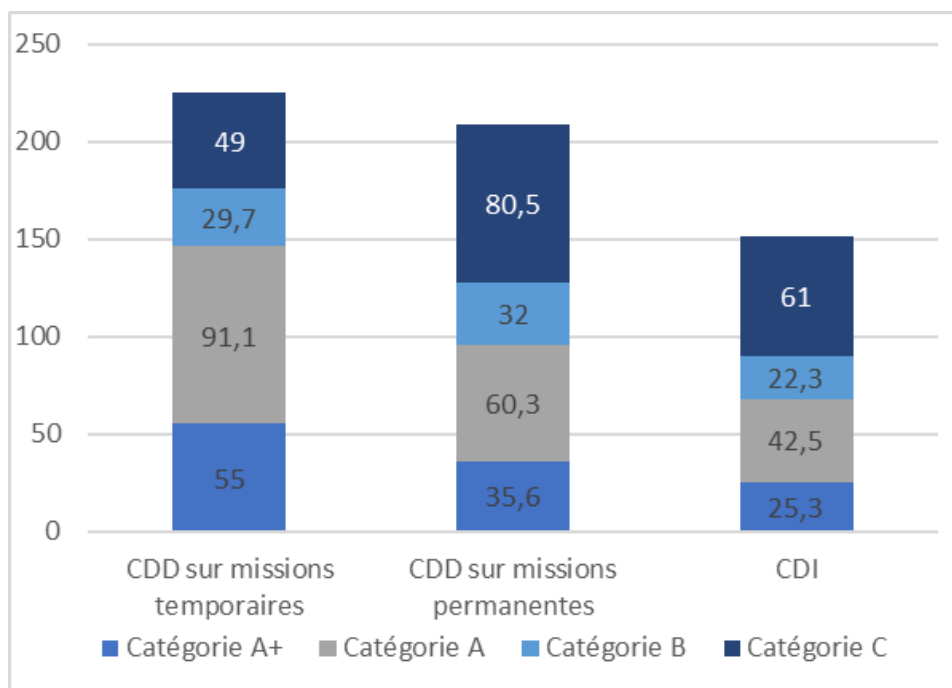
1.3.1 Agents non titulaires BIATSS

Effectifs des agents non titulaires BIATSS répartis par catégorie statutaire, fonction exercée (grade), type de contrat et genre

Grade par catégorie statutaire	CDD sur missions temporaires		CDD sur missions temporaires	CDD sur missions permanentes		CDD sur missions permanentes	CDI		CDI	Total	Part des femmes (%)
	Femmes	Hommes		Femmes	Hommes		Femmes	Hommes			
Catégorie A+											
INGENIEUR DE RECHERCHE RF 1E CLASSE							1	1	2	2	50,0%
INGENIEUR DE RECHERCHE RF 2E CLASSE	22	34	56	16	20	36	10	12	22	114	42,1%
INGENIEUR DE RECHERCHE RF HORS CLASSE							1	1	2	2	50,0%
Total pour la catégorie	22	34	56	16	20	36	12	14	26	118	
Part en %	17,5%	33,0%	24,5%	12,4%	24,7%	17,1%	10,0%	38,9%	16,7%	19,8%	
Catégorie A											
ASSISTANT INGENIEUR RF	16	24	40	12	11	23	12		12	75	53,3%
ASSISTANT SERVICE SOCIAL AE							1		1	1	100,0%
INGENIEUR D'ETUDES CLASSE NORMALE	27	25	52	22	16	38	23	7	30	120	60,0%
INGENIEUR D'ETUDES HORS CLASSE							1		1	1	100,0%
Total pour la catégorie	43	49	92	34	27	61	37	7	44	197	
Part en %	34,1%	47,6%	40,2%	26,4%	33,3%	29,0%	30,8%	19,4%	28,2%	33,1%	
Catégorie B											
BIB. ASSISTANT SPE. CLASSE NORMALE	1		1							1	100,0%
TECHNICIEN DE RECHERCHE ET FORMATION CN	16	13	29	16	16	32	18	4	22	83	60,2%
TECHNICIEN DE RECHERCHE ET FORMATION CS							1		1	1	100,0%
Total pour la catégorie	17	13	30	16	16	32	19	4	23	85	
Part en %	13,5%	12,6%	13,1%	12,4%	19,8%	15,2%	15,8%	11,1%	14,7%	14,3%	
Catégorie C											
ADJ TECHNIQUE RECHERCHE ET FORMATION	43	7	50	63	18	81	44	11	55	186	80,6%
ADJ TECH PRINC DE RECH ET DE FORM DE 2CL							8		8	8	100,0%
MAGASINIER DES BIBLIOTHEQUES	1		1							1	100,0%
Total pour la catégorie	44	7	51	63	18	81	52	11	63	195	
Part en %	34,9%	6,8%	22,3%	48,8%	22,2%	38,6%	43,3%	30,6%	40,4%	32,8%	
Ensemble des effectifs des agents non-titulaires affectés	126	103	229	129	81	210	120	36	156	595	63,0%
Part par sexe (en %)	55,0%	45,0%		61,4%	38,6%		76,9%	23,1%			
Part par type de contrat (en %)			38,5%			35,3%			26,2%		

ETP des agents non titulaires BIATSS répartis par type de contrat et par catégorie statutaire

Catégorie	CDD sur missions temporaires	CDD sur missions permanentes	CDI	Total des ETP
Catégorie A+	55	35,6	25,3	115,9
Part en % de la Catégorie A+	9,4%	6,1%	4,3%	19,8%
Catégorie A	91,1	60,3	42,5	193,9
Part en % de la Catégorie A	15,6%	10,3%	7,3%	33,2%
Catégorie B	29,7	32	22,3	84,0
Part en % de la Catégorie B	5,1%	5,5%	3,8%	14,4%
Catégorie C	49	80,5	61	190,5
Part en % de la Catégorie C	8,4%	13,8%	10,4%	32,6%
Ensemble des ETP BIATSS non-titulaires affectés	224,8	208,4	151,1	584,3



Effectifs des agents non titulaires BIATSS répartis par catégorie statutaire fonction exercée (grade), type de contrat et type de financement

Catégorie / Corps	CDD sur missions temporaires		CDD sur missions temporaires	CDD sur missions permanentes		CDD sur missions permanentes	CDI			Total	Dont Ress. Propres	Dont Plafond Etat
	Ress. Propres	Plafond Etat		Ress. Propres	Plafond Etat		Ress. Propres	Plafond Etat	CDI			
Catégorie A+												
INGENIEUR DE RECHERCHE RF 1E CLASSE							2		2	2	100,0%	0,0%
INGENIEUR DE RECHERCHE RF 2E CLASSE	56		56	36		36	18	4	22	114	96,5%	3,5%
INGENIEUR DE RECHERCHE RF HORS CLASSE							1	1	2	2	50,0%	50,0%
Total pour la catégorie	56		56	36		36	21	5	26	118	95,76%	4,24%
Part en %	24,5%		24,5%	17,1%		17,1%	13,5%	3,2%	16,7%			
Catégorie A												
ASSISTANT INGENIEUR RF	38	2	40	16	7	23	11	1	12	75	86,7%	13,3%
ASSISTANT SERVICE SOCIAL AE								1	1	1	0,0%	100,0%
INGENIEUR D'ETUDES CLASSE NORMALE	48	4	52	22	16	38	24	6	30	120	78,3%	21,7%
INGENIEUR D'ETUDES HORS CLASSE								1	1	1	0,0%	100,0%
Total pour la catégorie	86	6	92	38	23	61	35	9	44	197	80,71%	19,29%
Part en %	37,6%	2,6%	40,2%	18,1%	11,0%	29,0%	22,4%	5,8%	28,2%			
Catégorie B												
BIB. ASSISTANT SPE. CLASSE NORMALE		1	1							1	0,0%	100,0%
TECHNICIEN DE RECHERCHE ET FORMATION CN	22	8	30	19	13	32	13	10	23	85	65,1%	37,3%
TECHNICIEN DE RECHERCHE ET FORMATION CS							1		1	1	100,0%	0,0%
Total pour la catégorie	22	9	31	19	13	32	14	10	24	87	64,71%	37,65%
Part en %	9,6%	3,9%	13,1%	9,0%	6,2%	15,2%	9,0%	6,4%	14,7%			
Catégorie C												
ADJ TECHNIQUE RECHERCHE ET FORMATION	30	20	50	33	48	81	29	26	55	186	49,5%	50,5%
ADJ TECH PRINC DE RECH ET DE FORM DE 2CL							6	2	8	8	75,0%	25,0%
MAGASINIER DES BIBLIOTHEQUES	1		1							1	100,0%	0,0%
Total pour la catégorie	31	20	51	33	48	81	35	28	63	195	50,77%	49,23%
Part en %	13,5%	8,7%	22,3%	15,7%	22,9%	38,6%	22,4%	17,9%	40,4%			
Ensemble des effectifs des agents non-titulaires affectés	195	35	230	126	84	210	105	52	157	595		
Part par type de financement (en %)	85,2%	15,3%	-	60,0%	40,0%	-	67,3%	33,3%	-			

1.3.2 Agents non titulaires enseignants et E/C

Type de contrat	Femmes	Hommes	Total	Total ETP	Part des femmes
Assistant hospitalier universitaire	24	11	35	34,2	68,6%
Assistant hosp-U des CSERD	2	1	3	3,0	66,7%
Assistant hosp-U pharmacie	2	0	2	2,0	100,0%
Associé chef clinique tps plein	3	2	5	5,0	60,0%
Associé MCF hosp-U mi-tps	1	0	1	0,5	100,0%
Associé MCF hosp-U tps plein	1	1	2	2,0	50,0%
Associé MCF Médecine générale Mi-temps	3	1	4	2,0	75,0%
Associé MCF mi-tps	8	18	26	13,0	30,8%
Associé Professeur Médecine générale Mi-temps	2	2	4	2,0	50,0%
Associé professeur mi-tps	1	6	7	3,5	14,3%
Associé prof hosp-U mi-tps	0	3	3	3,0	0,0%
ATER	27	32	59	59,0	45,8%
ATER mi-temps	1	10	11	5,5	9,1%
Attaché chef clinique	2	0	2	2,0	100,0%
Chef clinique univ méd générale	6	2	8	8,0	75,0%
Chef de clinique des univ.-Assistant des hôpi	64	57	121	121,0	52,9%
Contractuel Chercheur LRU	2	0	2	2,0	100,0%
Contractuel Enseignant Chercheur LRU	0	1	1	1,0	0,0%
Contractuel Enseignant LRU	10	2	12	9,5	83,3%
Contrat post-doctoral droit public code rech	7	12	19	19,0	36,8%
CPJ emploi tit. corps professeur	1	1	2	2,0	50,0%
Doctorant EPES/EP recherche avec enseignement	147	196	343	342,0	42,9%
Doctorant EPES/EP recherche sans enseignement	122	142	264	264,0	46,2%
Enseignant invité des établis. (EPES) et EP	0	1	1	1,0	0,0%
Fonctions/besoins des services le justifient	0	1	1	1,0	0,0%
Lecteur langue étrangère à titre personnel	1	0	1	0,5	100,0%
Praticien hospitalier universitaire	1	3	4	4,0	25,0%
Professeur 2nd degré	20	19	39	32,5	51,3%
Ensemble des effectifs des enseignants non-permanents	458	524	982	944,2	46,6%
Part par sexe (en %)	46,6%	53,4%			

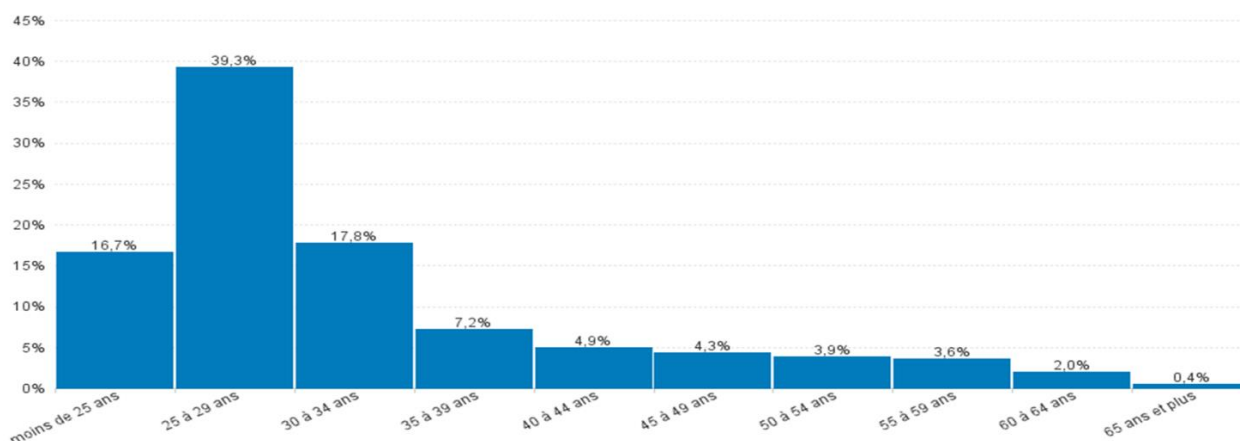
Enseignants et E/C Non-titulaires	CDD	CDI	Total
ETP	930,21	14	944,21
Nombre d'agent	964	18	982
Part en %	98,5%	1,5%	

1.3.3 Répartition par tranche d'âge

Âge moyen et médian des agents non-titulaires répartis par catégorie de personnels et par genre

Catégorie de personnels		Femmes	Hommes	Total	
BIATSS	Âge moyen	38,8	35,2	37,5	
	Âge médian	36,6	31,6	34,8	
Enseignants et E/C	Âge moyen	30,3	30,2	30,2	
	Âge médian	27,8	27,4	27,7	
Ensemble des agents non-titulaires		Âge moyen	34,1	31,6	32,9
		Âge médian	30,1	28,4	29,3

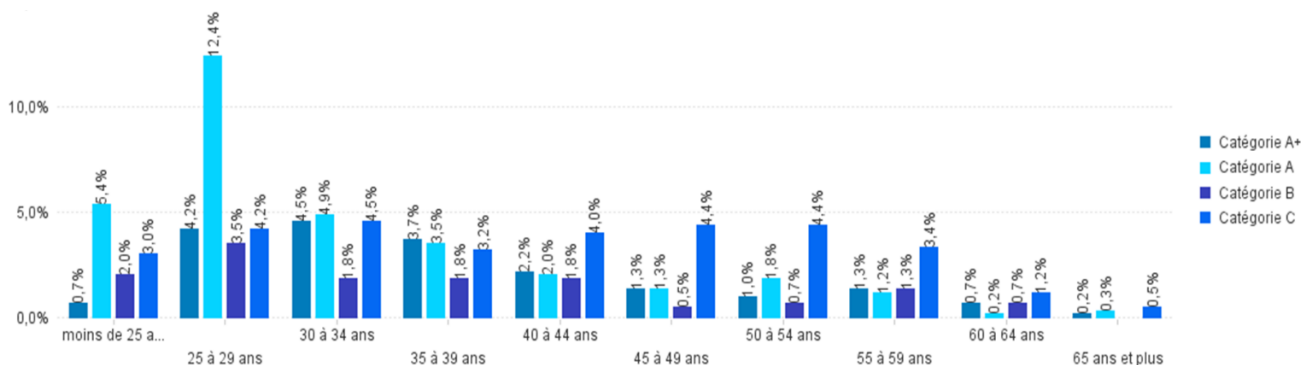
Répartition des agents non-titulaires ventilés par tranche d'âge



Âge moyen et médian des agents BIATSS non-titulaires répartis par catégorie Fonction publique et par genre

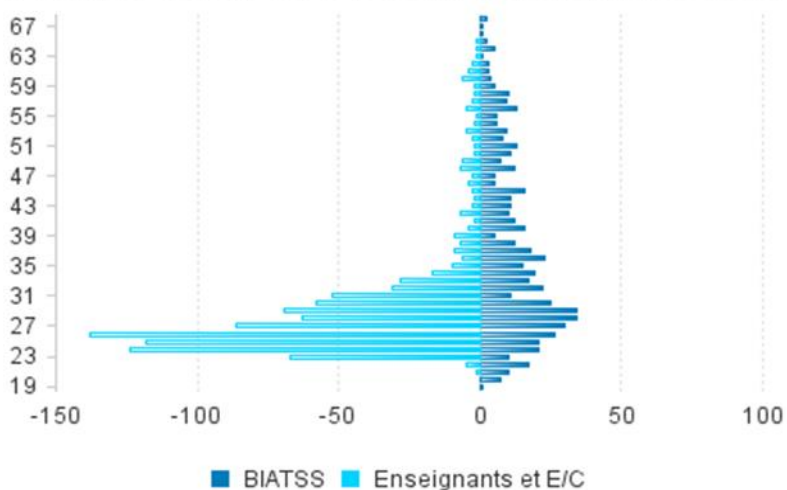
Catégorie Fonction publique		Femmes	Hommes	Total	
Catégorie A+	Âge moyen	39,3	37,5	38,3	
	Âge médian	37,9	34,8	36,2	
Catégorie A	Âge moyen	34,9	31,1	33,3	
	Âge médian	30,5	28,4	29,4	
Catégorie B	Âge moyen	37,8	34,4	36,5	
	Âge médian	35,0	32,1	34,8	
Catégorie C	Âge moyen	41,7	41,0	41,5	
	Âge médian	41,1	41,7	41,2	
Ensemble des agents non-titulaires		Âge moyen	38,8	35,2	37,5
		Âge médian	36,6	31,6	34,8

Répartition des agents BIATSS non-titulaires ventilés par tranche d'âge et par catégorie statutaire



Pyramides des âges des agents non-titulaires

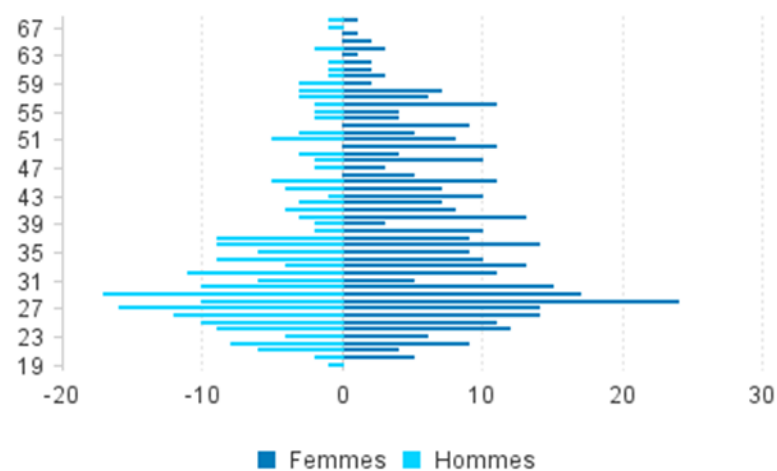
Pyramide des âges des personnels non Titulaires 2022



Pyramide des âges des personnels non Titulaires Enseignants et Enseignants-Chercheurs 2022



Pyramide des âges des personnels non Titulaires BIATSS 2022



1.4 Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi au sein de l'université

Depuis plusieurs années, l'université est engagée dans une politique de recrutement, d'accueil et d'accompagnement des personnels en situation de handicap ou ayant des problématiques de santé. Cet engagement a pour objectif de contribuer à rendre notre établissement plus inclusif.

Cette volonté se traduit au sein du domaine ressources humaines et développement social et du service de médecine de prévention des personnels par un accompagnement renforcé et personnalisé des personnels en situation de handicap ou ayant des problématiques de santé. La correspondante handicap des personnels est à la disposition des personnels et a pour mission de les accompagner tout au long de leur parcours professionnel.

Afin de garantir le respect du principe d'égalité des droits et des chances pour les personnes en situation de handicap, des mesures de compensation du handicap sont proposées dans le cadre du travail (accueil, formation, aménagements de poste, ...etc).

1.4.1 Effectifs

Effectifs des agents déclarés BOE, répartis par statut, catégorie statutaire, corps et genre

Catégorie	Corps	Femmes	Hommes	Effectifs BOE
Agents Titulaires				
Catégorie A+	ATTACHE D'ADMINISTRATION DE L'ETAT	1		1
	INGENIEUR DE RECHERCHE RF		1	1
	MAITRE DE CONFERENCES	11	8	19
	MAITRE DE CONF UNIV - PRATICIEN HOSPITALIER	1		1
	PROFESSEUR AGREGE	1	1	2
	PROFESSEUR DES UNIVERSITES	3	3	6
	Sous-total Catégorie A+	17	13	30
	Poids de la catégorie / total des TH - Catégorie A+	7,9%	6,0%	14,0%
Catégorie A	ASSISTANT INGENIEUR DE RECH ET FORMATION	4	3	7
	ATTACHE D'ADMINISTRATION DE L'ETAT		1	1
	BIBLIOTHECAIRE	1		1
	INGENIEUR D'ETUDES (RECH ET FORM)	9	3	12
	PROFESSEUR CERTIFIE	4	1	5
	PROFESSEUR D'EPS	1		1
	Sous-total Catégorie A	19	8	27
	Poids de la catégorie / total des TH - Catégorie A	8,8%	3,7%	12,6%
Catégorie B	SECRETAIRE ADMINISTRATIF 2010	4		4
	TECHNICIEN DE RECH ET FORMATION	13	14	27
	Sous-total Catégorie B	17	14	31
	Poids de la catégorie / total des TH - Catégorie B	7,9%	6,5%	14,4%
Catégorie C	ADJ. ADM DE L'EN ET DE L'ENS SUP	14	1	15
	ADJ TECHNIQUE DE RECHERCHE ET FORMATION	48	20	68
	MAGASINIER DES BIBLIOTHEQUES	1		1
	Sous-total Catégorie C	63	21	84
	Poids de la catégorie / total des TH - Catégorie C	29,3%	9,8%	39,1%
Total des agents Titulaires		116	56	172

Agents Non-titulaires				
Catégorie A	ADJOINT D'ENSEIGNEMENT		1	1
	ASSISTANT DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	4	5	9
	ASSISTANT INGENIEUR DE RECH ET FORMATION	1		1
	ELEVE PROFESSEUR		1	1
	INGENIEUR D'ETUDES (RECH ET FORM)	1		1
	MAITRE DE CONFERENCES	1		1
	Sous-total Catégorie A	7	7	14
Poids de la catégorie / total des TH - Catégorie A	3,3%	3,3%	6,5%	
Catégorie B	TECHNICIEN DE RECH ET FORMATION	3	3	6
	Sous-total Catégorie B	3	3	6
	Poids de la catégorie / total des TH - Catégorie B	1,4%	1,4%	2,8%
Catégorie C	ADJ TECHNIQUE DE RECHERCHE ET FORMATION	19	4	23
	Sous-total Catégorie C	19	4	23
	Poids de la catégorie / total des TH - Catégorie C	8,8%	1,9%	10,7%
Total des agents Non-titulaires		29	14	43
Ensemble des personnels affectés en situation de handicap		145	70	215

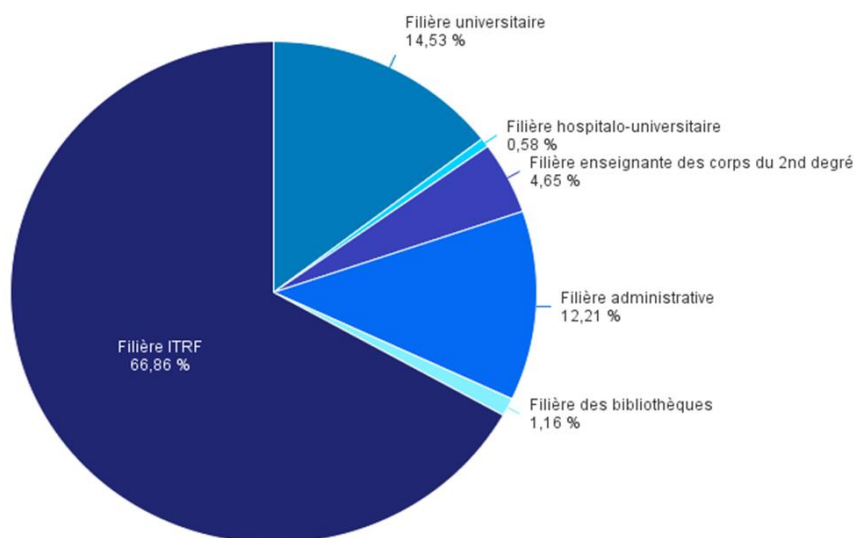
Effectif des agents déclarés BOE répartis par tranche d'âge et par genre

Tranche d'âge	Femmes	Hommes	Effectifs TH	Effectif total	Part des effectifs TH
moins de 25 ans	1	3	4	263	1,5%
25 à 29 ans	4	4	8	634	1,3%
30 à 34 ans	8	3	11	364	3,0%
35 à 39 ans	6	7	13	313	4,2%
40 à 44 ans	20	7	27	479	5,6%
45 à 49 ans	21	6	27	568	4,8%
50 à 54 ans	27	13	40	663	6,0%
55 à 59 ans	35	17	52	620	8,4%
60 à 64 ans	22	7	29	383	7,6%
65 ans et plus	1	3	4	74	5,4%
Ensemble des personnels affectés en situation de handicap	145	70	215	4361	4,9%

Effectif des agents déclarés BOE répartis par filière et par genre

Filière (personnels titulaires)	Femmes	Hommes	Effectifs TH	Effectif total	Part des effectifs BOE / Total
Filière universitaire	14	11	25	1105	2,3%
Poids de la filière / total des TH - Filière universitaire	8,1%	6,4%	14,5%		
Filière hospitalo-universitaire	1		1	301	0,3%
Poids de la filière / total des TH - Filière hospitalo-universitaire	0,6%		0,6%		
Filière enseignante des corps du 2nd degré	6	2	8	289	2,8%
Poids de la filière / total des TH - Filière enseignante des corps du 2nd degré	3,5%	1,2%	4,7%		
Filière administrative	19	2	21	126	16,7%
Poids de la filière / total des TH - Filière administrative	11,0%	1,2%	12,2%		
Filière des bibliothèques	2		2	44	4,5%
Poids de la filière / total des TH - Filière des bibliothèques	1,2%		1,2%		
Filière ITRF	74	41	115	917	12,5%
Poids de la filière / total des TH - Filière ITRF	43,0%	23,8%	66,9%		
Filière sociale et de santé				2	
Poids de la filière / total des TH - Filière sociale et de santé					
Ensemble des personnels titulaires affectés en situation de handicap	116	56	172	2784	6,2%

Répartition par filière des personnels titulaires BOE



Contribution versée par l'université au titre de la Déclaration de l'obligation d'emploi des travailleurs en situation de handicap (DOETH) auprès du FIPHFP

La réglementation impose aux employeurs privés ou publics, lorsqu'ils emploient au moins 20 personnes en équivalent temps plein (ETP), une obligation d'emploi de travailleurs handicapés. Le seuil est fixé à 6 % par la loi. En cas de non-respect de cette règle, l'employeur doit acquitter une contribution. La contribution est collectée par la caisse des dépôts et consignations puis versée au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) qui est un établissement public administratif. Les contributions financières versées par les employeurs publics soumis à l'obligation d'emploi des personnes en situation de handicap accompagnent la mise en œuvre d'une politique incitative favorisant l'insertion professionnelle, le maintien dans l'emploi, la formation des personnes en situation de handicap et la sensibilisation du collectif de travail dans les trois fonctions publiques.

	Agents en situation de handicap en 2018 (déclaration 2019)	Agents en situation de handicap en 2019 (déclaration 2020)	Agents en situation de handicap en 2020 (déclaration 2021)	Agents en situation de handicap en 2021 (déclaration 2022)	Agents en situation de handicap en 2022 (déclaration 2023)
Effectifs titulaires	131	131	146	167	178
Effectifs non titulaires	17*	26	33	37	40
TOTAL	152	157	179	204	218

* Modifié suite au contrôle FIPHFP 2019

Année de déclaration (données N-1)	Nombre de BOE déclarés	Taux d'emploi direct	Nombre légal de BOE	Montant de la contribution payée	Redressement
2023 (2022)	218	5,61%	233	6 943,12€	
2022 (2021)	204	4,81%	254	49 185,96€	
2021 (2020)	179	4,26%	252	41 751,87 €	
2020 (2019)	157	4,15%	226	95 351,32 €	117 677,05€
2019 (2018)	152	3,82%	238	33 792,65 €	176 067,15 € (Paiement sur l'année 2020)
2018 (2017)	148	3,68%	241	134 070,26 €	

1.4.2 Recrutement

Recrutement de BIATSS au titre du décret n°95-979 du 25 août 1995 répartis par filière et ventilés par genre

Filière	Catégorie	Genre	Effectif
ITRF	A	FEMME	1
ITRF	B	HOMME	1
ITRF	C	FEMME	2
TOTAL			4

Recrutement de BIATSS déclarés "BOE" par concours répartis par filière, modalité de recrutement et genre

Pas de recrutement

Recrutement de BIATSS déclarés "BOE" par d'autres voies que celle du concours répartis par modalité de recrutement, genre et corps

Filière	Modalité	Genre	Effectif
ITRF	Titulaires Fil de l'eau	Femme	4
		Femme	6
	Contractuels Fil de l'eau	Homme	2
Doctorants	Contractuels Campagne	Femme	1
		Homme	2
ATER	Contractuels Campagne	Femme	1
TOTAL			16



PARTIE 2 | PARCOURS PROFESSIONNEL DES AGENTS

2.1 Les entrées et sorties des agents

2.2 La promotion des agents titulaires

2.3 Nombre de passage de CDD à CDI dans l'année

Partie 2. Parcours professionnel des agents

2.1 Les entrées et sorties des agents

2.1.1 Les entrées et sorties des agents titulaires

- Le flux entrant des agents titulaires

Nombre d'agents titulaires recrutés par concours répartis par type de population, filière et corps, ventilés par modalités de recrutement et par genre

Filière	Libellé du corps d'entrée en tant que nouveau titulaire	Concours externe		Sous-total	Concours interne		Sous-total	TOTAL	Part des femmes en %
		F	H		F	H			
Filière universitaire	ASTRONOME ADJOINT		1	1				1	0,00%
	MAITRE DE CONFERENCES	2	10	12				12	16,67%
	PHYSICIEN ADJOINT		1	1				1	0,00%
	Filière universitaire	2	12	14				14	14,29%
Filière enseignante des corps du 2nd degré	PROFESSEUR AGREGE		1	1	1	1	2	3	33,33%
	PROFESSEUR CERTIFIE					3	3	3	100,00%
	Filière enseignante des corps du 2nd degré		1	1	4	1	5	6	66,67%
Filière hospitalo-universitaire	MAITRE DE CONF UNIV DE MEDECINE GENERALE		1	1				1	0,00%
	MAITRE DE CONF UNIV - PRATICIEN HOSPITALIER	5	3	8				8	62,50%
	PROFESSEURS DES UNIV - PRATICIEN HOSPITALIER	3	1	4				4	75,00%
	Filière hospitalo-universitaire	8	5	13				13	61,54%
Total des Enseignants et E/C		10	18	28	4	1	5	33	42,42%
Filière ITRF	ADJ TECHNIQUE DE RECHERCHE ET FORMATION		1	1	2		2	3	66,67%
	INGENIEUR DE RECHERCHE RF		1	1				1	0,00%
	INGENIEUR D'ETUDES (RECH ET FORM)	1	1	2	1		1	3	66,67%
	TECHNICIEN DE RECH ET FORMATION	3	1	4	1		1	5	80,00%
	Filière ITRF	4	4	8	4		4	12	66,67%
Total des BIATSS		4	4	8	4		4	12	66,67%
Total des entrées de titulaires par concours		14	22	36	8	1	9	45	48,89%

Nombre d'agents titulaires recrutés par d'autres voies que le concours (ou recrutés après sélection), répartis par type de population, filière, et corps, ventilés par modalités de recrutement et par genre

Filière	Libellé du corps d'entrée en tant que nouveau titulaire	Autre sans concours	Sous-total	Détachement		Sous-total	Mutation		Sous-total	TOTAL	Part des femmes en %
				F	H		F	H			
Filière universitaire	MAITRE DE CONFERENCES							2	2	2	0,00%
	Filière universitaire							2	2	2	0,00%
Filière enseignante des corps du 2nd degré	PROFESSEUR AGREGE						2	2	4	4	50,00%
	PROFESSEUR CERTIFIE						3		3	3	100,00%
	Filière enseignante des corps du 2nd degré						5	2	7	7	71,43%
Total des Enseignants et E/C							5	4	9	9	55,56%
Filière ITRF	ADJ TECHNIQUE DE RECHERCHE ET FORMATION			1	1	2	1	1	2	4	50,00%
	ASSISTANT INGENIEUR DE RECH ET FORMATION			1	1	2	1	1	2	4	50,00%
	INGENIEUR DE RECHERCHE RF						1	2	3	3	33,33%
	INGENIEUR D'ETUDES (RECH ET FORM)							1	1	1	0,00%
	TECHNICIEN DE RECH ET FORMATION	1	1							1	100,00%
	Filière ITRF	1	1	2	2	4	3	5	8	13	46,15%
Filière administrative	ADJ. ADM DE L'EN ET DE L'ENS SUP						2		2	2	100,00%
	ADMINISTRATEUR EN ES ET RECHERCHE					1				1	100,00%
	SECRETAIRE ADMINISTRATIF 2010						1		1	1	100,00%
	Filière administrative					1	3	3	4	4	100,00%
Total des BIATSS		1	1	3	2	5	6	5	11	17	58,82%
Total des entrées de titulaires par d'autres voies que le concours		1	1	3	2	5	11	9	20	26	57,69%

Nombre de candidats rapportés au nombre de postes proposés au recrutement des enseignants chercheurs, répartis par groupes de disciplines et par genre (ratio)

Maître de conférences (MCF)							
Groupes de disciplines des sections du CNU	Postes publiés	Nombre de candidatures recevables			Nombre de candidatures recevables/ Nombre de postes		
		F	H	Total	F	H	Total
Biodiversité, écologie et sciences de la Terre (BEST)	1	1	4	5	1	4	5
Mathématiques	3	32	162	194	11	54	65
Informatique	2	23	55	78	12	28	39
Physique, sciences de l'univers (SDU)	1	8	6	14	8	6	14
Chimie	1	9	16	25	9	16	25
Sciences appliquées	1	7	19	26	7	19	26
Biologie et biochimie	2	13	21	34	7	11	17
Santé	2	3	4	7	2	2	4
Electronique, électrotechnique et automatique	3	23	68	91	8	23	30
TOTAL	16	119	355	474	7	22	30

Professeur des universités (PR)				
Groupes de disciplines des sections du CNU	Postes publiés	Nombre de candidatures recevables		
		F	H	Total
Biodiversité, écologie et sciences de la Terre (BEST)	1	1	7	8
Chimie	1	3	9	12
Sciences appliquées	1	2	11	13
Biologie et biochimie	1	8	8	16
Physique, sciences de l'univers (SDU)	1	1	4	5
Electronique, électrotechnique et automate	1	0	3	3
TOTAL	6	15	42	57

Nombre d'agents BIATSS recrutés par concours, rapporté au nombre de postes proposés par concours, répartis par filière, catégorie statutaire et par corps (ratio)

Filière	Catégorie statutaire	Libellé du corps	Postes offerts	Postes pourvus	Ratio : postes pourvus/postes offerts (en %)
Filière des bibliothèques		Total des postes de la filière	0	0	
Filière AENES		Total des postes de la filière	0	0	
Filière ITRF	A	ASI BAP C - Assistant-e ingénieur-e en instrumentation et techniques expérimentales	1	1	100%
		ASI BAP E - Gestionnaire d'infrastructures	1	1	100%
		ASI BAP F - Assitant-e des métiers de l'image et du son	1	0	0%
		ASI BAP J - Assistant-e en gestion financière et comptable	1	1	100%
		IGE BAP A - Ingénieur-e en techniques biologique	1	1	100%
		IGE BAP E - Ingénieur-e en ingénierie logicielle	1	1	100%
		IGE BAP J - Chargé-e de la gestion financière et comptable	1	1	100%
		IGE BAP J - Chargé-e des affaires juridiques	1	1	100%
		IGE BAP B - Ingénieur-e en élaboration de matériaux massifs	1	1	100%
		IGR BAP B - Ingénieur-e de recherche en science science des matériaux/caractérisation	1	1	100%
		IGR BAP E - Chef-fe de projet en ingénierie logicielle	1	1	100%
	IGR BAP E - Chef-fe de projet ou expert-e en infrastructures	1	1	100%	
	B	TECH BAP J - Gestionnaire financier-e et comptable	1	1	100%
		TECH BAP J - Technicien-ne en gestion administrative	1	1	100%
		TECH BAP A - Technicien-ne en sciences de la vie et de la terre	1	1	100%
		TECH BAP G - Technicien-ne en aménagement maintenance et exploitation du bâtiment	1	1	100%
		TECH BAP G - Technicien-ne chauffage ventilation climatisation	1	1	100%
		TECH BAP C - Technicien-ne électronicien-ne	1	0	0%
		TECH BAP A - Technicien-ne en expérimentation animale	1	1	100%
		TECH BAP A - Technicien-ne biologiste (interne)	1	1	100%
		TECH BAP A - Technicien-ne biologiste (externe)	1	1	100%
		C	ATRF 2C - Adjoint-e en gestion administrative (externe)	1	1
	ATRF 2C - Adjoint-e en gestion administrative (interne)		2	1	50%
			Total des postes de la filière	24	21
ENSEMBLE DES RECRUTEMENTS BIATSS PAR CONCOURS			24	21	88%

Nombre de candidats aux concours et examens professionnels

Nombre de candidats inscrits		inscrits (= recevables)		admissibles / auditionnés		admis/classés	
		F	H	F	H	F	H
E/C	Concours MCF	119	355	20	64	15	48
	Concours PR	15	42	4	18	2	17
Total Concours E/C		134	397	24	82	17	65
BIATSS	ASI BAP A - Exam pro excep			7	0	4	0
	ASI BAP C - Exam pro excep			0	3	0	1
	ASI BAP B - Exam pro excep			3	2	0	1
	ASI BAP C - Exam pro excep			1	4	0	1
	ASI BAP C - Exam pro excep			0	1	0	1
	ASI BAP E - Exam pro excep			1	1	1	0
	ASI BAP J - Exam pro excep			3	0	1	0
	ASI BAP E - Concours ext			0	5	0	1
	ASI BAP E - Concours ext			0	4	0	0
	ASI BAP F - Concours int			1	2	1	1
	ASI BAP C - Concours int			2	4	0	1
	ASI BAP F - Concours int			1	2	0	0
	ASI BAP J - Concours int			5	2	1	1
	IGE BAP A - Concours ext			7	2	0	1
	IGE BAP E - Concours ext			2	6	1	1
	IGE BAP J - Concours ext			4	3	1	0
	IGE BAP J - Concours int			9	1	0	1
	IGE BAP B - Concours int			2	0	1	0
	IGR BAP E - Concours ext			4	0	2	0
	IGR BAP B - Concours ext			3	3	1	1
IGR BAP E - Concours int			1	2	0	1	
TECH BAP A - Concours ext			3	0	2	0	
TECH BAP A - Concours int			13	8	4	8	
ASI BAP B - Exam pro excep			0	0	0	0	
Total BIATSS				72	55	20	21
Total				96	137	37	86

Jurys de concours et examens professionnels

Corps	Spécialité	Part des femmes dans la composition			Part des femmes dans la présidence
		Nombre de femmes	Nombre de membres de jury	%	
EC	MCF Biodiversité, écologie et sciences de la Terre (BEST)	5	12	41,66%	0%
	MCF Biologie	6	12	50,00%	0%
	MCF Biologie	6	12	50,00%	100%
	MCF Electronique, électrotechnique et automatique	6	10	60,00%	0%
	MCF Electronique, électrotechnique et automatique	4	10	40,00%	0%
	MCF Physique, sciences de l'univers (SDU)	5	10	50%	100%
	MCF Chimie	6	12	50%	100%
	MCF Informatique	6	10	60,00%	0%
	MCF Informatique	5	10	50,00%	0%
	MCF Mathématiques	5	12	41,66%	0%
	MCF Mathématiques	4	8	50,00%	0%
	MCF Mathématiques	6	12	50,00%	100%
	MCF Santé	6	4	60,00%	100%
	MCF Sciences appliquées	5	12	41,66%	100%
	MCF EEA	4	10	40,00%	0%
	PR Chimie	5	13	38,46%	0%
	PR Biodiversité, écologie et sciences de la Terre (BEST)	5	12	41,66%	0%
	PR Sciences appliquées	4	12	33,33%	0%
PR Electronique, électrotechnique et automatique	5	10	50,00%	0%	
PR Biologie et biochimie	5	10	50,00%	0%	
PR Physique, sciences de l'univers (SDU)	4	9	44,44%	0%	
Total des E/C		107	222	48,20%	28,57%
BIATSS	ATRF BAP J - BOE Adjoint-e en gestion administrative	2	3	66,67%	100%
	TECH BAP A - Technicien-ne en expérimentation animale	3	5	60,00%	100%
	TECH BAP A - Technicien-ne biologiste	2	4	50,00%	100%
	ATRF Examen Professionnel pour l'avancement au grade d'adjoint technique principal de recherche et formation de 2ème classe	3	6	50,00%	100%
	TECH BAP A - Technicien-ne biologiste (externe)	2	4	50,00%	100%
	TECH BAP A - Technicien-ne biologiste (interne)	3	5	60,00%	100%
	TECH BAP A - Technicien-ne en expérimentation animale	3	5	60,00%	100%
	TECH BAP C - Technicien-ne électronicien-ne	3	5	60,00%	0%
	TECH BAP C BOE - Technicien-ne en instrumentation, expérimentation et mesure	2	3	66,67%	100%
	ASI BAP F BOE - Assistant-e de collections muséales	2	3	66,67%	100%
	IGR BAP E - Chef-fe de projet ou expert-e en infrastructures	3	5	60,00%	0%
	IGR BAP E - Chef-fe de projet ou expert-e en ingénierie logicielle	3	5	60,00%	0%
	IGR BAP B - Ingénieur-e de recherche en science des matériaux / caractérisation	3	5	60,00%	0%
	IGE BAP E - Ingénieur-e de projet ou expert-e en ingénierie logicielle	3	5	60,00%	100%
	IGE BAP J - Chargé-e des affaires juridiques	2	4	50,00%	0%
	IGE BAP A - Ingénieur-e en techniques biologiques	3	5	60,00%	100%
	IGE BAP B - Ingénieur-e en élaboration de matériaux massifs	2	5	40,00%	0%
	IGE BAP J - Chargé-e de la gestion financière et comptable	3	5	60,00%	100%
	ASI BAP F - f3d51 - Assistant-e des métiers de l'image et du son	3	5	60,00%	100%
	ASI BAP C - Assistant-e ingénieur-e en instrumentation et techniques expérimentales	2	4	50,00%	0%
ASI BAP J - Assistant-e en gestion financière et comptable	3	5	60,00%	0%	
ASI BAP E - Gestionnaire d'application/assistance support	2	5	40,00%	0%	
ASI BAP E - Gestionnaire d'infrastructures	2	5	40,00%	0%	
Total des BIATSS		59	106	55,66%	56,52%
Total Général		166	328	50,6%	

● Le flux sortant des agents titulaires

Les départs à la retraite

Effectifs partis à la retraite, répartis par catégorie statutaire, filière, corps et genre

Catégorie statutaire	Filière	Libellé du corps	F	H	Total	
Catégorie A+	Filière enseignante des corps du 2nd degré	PROFESSEUR AGREGE		7	7	
	Sous-total de la Filière enseignante des corps du 2nd degré				7	7
	Filière hospitalo-universitaire	MAITRE DE CONF UNIV DE MEDECINE GENERALE			1	1
		MAITRE DE CONF UNIV - PRATICIEN HOSPITALIER			2	2
		PROFESSEURS DES UNIV - PRATICIEN HOSPITALIER			8	8
		PROFESSEUR UNIVERSITES MEDECINE GENERALE			1	1
	Sous-total de la Filière hospitalo-universitaire				12	12
	Filière ITRF	INGENIEUR DE RECHERCHE RF			1	1
	Sous-total de la Filière ITRF				1	1
	Filière universitaire	MAITRE DE CONFERENCES		3	9	12
PROFESSEUR DES UNIVERSITES				8	8	
Sous-total de la Filière universitaire			3	17	20	
Ensemble des effectifs de la Catégorie A+			3	37	40	
Catégorie A	Filière des bibliothèques	BIBLIOTHECAIRE	1	1	2	
	Sous-total de la Filière des bibliothèques			1	1	2
	Filière enseignante des corps du 2nd degré	PROFESSEUR CERTIFIE	2	2	4	
	Sous-total de la Filière enseignante des corps du 2nd degré			2	2	4
	Filière ITRF	ASSISTANT INGENIEUR (RECH ET FORM)			1	1
		INGENIEUR D'ETUDES (RECH ET FORM)			3	3
	Sous-total de la Filière ITRF				4	4
Ensemble des effectifs de la Catégorie A			3	7	10	
Catégorie B	Filière administrative	SECRETAIRE ADMINISTRATIF 2010	1		1	
	Sous-total de la Filière administrative			1		1
	Filière ITRF	TECHNICIEN DE RECH ET FORMATION	6	2	8	
Sous-total de la Filière ITRF			6	2	8	
Ensemble des effectifs de la Catégorie B			7	2	9	
Catégorie C	Filière administrative	ADJ. ADM DE L'EN ET DE L'ENS SUP	2		2	
	Sous-total de la Filière administrative			2		2
	Filière ITRF	ADJ TECHNIQUE DE RECHERCHE ET FORMATION	6	5	11	
Sous-total de la Filière ITRF			6	5	11	
Ensemble des effectifs de la Catégorie C			8	5	13	
Ensemble des départs en retraite			21	51	72	

Effectifs partis à la retraite, répartis par catégorie statutaire, filière et corps, et ventilés par âge

Catégorie statutaire	Filière	Libellé du corps	56	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	Total	
Catégorie A+	Filière enseignante des corps du 2nd degré	PROFESSEUR AGREGE				5		1	1						7	
	Sous-total de la Filière enseignante des corps du 2nd degré		0	0	0	5	0	1	1	0	0	0	0	0	7	
	Filière hospitalo-universitaire	MAITRE DE CONF UNIV DE MEDECINE GENERALE										1				1
		MAITRE DE CONF UNIV - PRATICIEN HOSPITALIER										1			1	2
		PROFESSEURS DES UNIV - PRATICIEN HOSPITALIER										1	6	1		8
		PROFESSEUR UNIVERSITES MEDECINE GENERALE												1		1
	Sous-total de la Filière hospitalo-universitaire		0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	6	2	1	12
	Filière ITRF	INGENIEUR DE RECHERCHE RF						1								1
	Sous-total de la Filière ITRF		0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1
	Filière universitaire	MAITRE DE CONFERENCES				2		2	1	1	2	1	2	1		12
PROFESSEUR DES UNIVERSITES					2	1		2	1		1	1			8	
Sous-total de la Filière universitaire		0	0	0	4	1	2	3	2	2	2	3	1		20	
Ensemble des effectifs de la Catégorie A+			0	0	0	9	1	4	4	2	5	8	5	2	40	
Catégorie A	Filière des bibliothèques	BIBLIOTHECAIRE				1	1								2	
	Sous-total de la Filière des bibliothèques		0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	2	
	Filière enseignante des corps du 2nd degré	PROFESSEUR CERTIFIE						2	2						4	
	Sous-total de la Filière enseignante des corps du 2nd degré		0	0	0	0	0	2	2	0	0	0	0	0	4	
	Filière ITRF	ASSISTANT INGENIEUR (RECH ET FORM)					1									1
INGENIEUR D'ETUDES (RECH ET FORM)			1		1					1					3	
Sous-total de la Filière ITRF		0	1	0	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0	4	
Ensemble des effectifs de la Catégorie A			0	1	0	2	2	2	2	1	0	0	0	0	10	
Catégorie B	Filière administrative	SECRETAIRE ADMINISTRATIF 2010									1				1	
	Sous-total de la Filière administrative		0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	
	Filière ITRF	TECHNICIEN DE RECH ET FORMATION		0	1	1	1	1	4						8	
Sous-total de la Filière ITRF		0	0	1	1	1	1	4	0	0	0	0	0	0	8	
Ensemble des effectifs de la Catégorie B			0	0	1	1	1	1	4	0	1	0	0	0	9	
Catégorie C	Filière administrative	ADJ. ADM DE L'EN ET DE L'ENS SUP				2									2	
	Sous-total de la Filière administrative		0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	2	
	Filière ITRF	ADJ TECHNIQUE DE RECHERCHE ET FORMATION	1			5	1	1	2	1					11	
Sous-total de la Filière ITRF		1	0	0	5	1	1	2	1	0	0	0	0	0	11	
Ensemble des effectifs de la Catégorie C			1	0	0	7	1	1	2	1	0	0	0	0	13	
Ensemble des départs en retraite			1	1	1	19	5	8	12	4	6	8	5	2	72	

Les autres départs définitifs

Répartition des départs définitifs autres que les retraites par filière et corps et ventilés par modalité de départ et par genre

Catégorie statutaire	Filière	Libellé du corps	Autres motifs cess. déf. fonction ss radiat.			Suite concours/pr omotion		Décès		Démission		Mutation			Rupture conventionnelle			Autres motifs de radiation		Total général	
			F	H	Sous-total	F	Sous-total	H	Sous-total	F	Sous-total	F	H	Sous-total	F	H	Sous-total	H	Sous-total		
Catégorie A+	Filière administrative	ATTACHE D'ADMINISTRATION DE L'ETAT										1		1						1	
		DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES EPSCP			1	1															1
		Sous-total de la Filière administrative			1	1							1		1						2
	Filière enseignante des corps du 2nd degré	PROFESSEUR AGREGE											2		2						2
		Sous-total de la Filière enseignante des corps du 2nd degré											2		2						2
	Filière hospitalo-universitaire	MAITRE DE CONF UNIV - PRATICIEN HOSPITALIER								2	2										2
		PROFESSEURS DES UNIV - PRATICIEN HOSPITALIER										1		1							1
		Sous-total de la Filière hospitalo-universitaire								2	2		1		1						3
	Filière universitaire	MAITRE DE CONFERENCES										1	2	3	1		1				4
		PHYSICIEN ADJOINT											1		1						1
PROFESSEUR DES UNIVERSITES								1	1											1	
		Sous-total de la Filière universitaire						1	1			1	3	4	1		1			6	
Ensemble des départs autre que retraite de la Catégorie A+					1	1			1	1		2	6	8	1		1			13	
Catégorie A	Filière administrative	ATTACHE D'ADMINISTRATION DE L'ETAT	1		1							1		1							2
		Sous-total de la Filière administrative	1		1								1		1						2
	Filière enseignante des corps du 2nd degré	PROFESSEUR CERTIFIE											1		1						1
		Sous-total de la Filière enseignante des corps du 2nd degré											1		1						1
	Filière ITRF	ASSISTANT INGENIEUR DE RECH ET FORMATION	1		1							1		1							2
INGENIEUR D'ETUDES (RECH ET FORM)		1		1														1	1	2	
		Sous-total de la Filière ITRF	2		2						1		1					1	1	4	
Ensemble des départs autre que retraite de la Catégorie A			3		3						2	1	3					1	1	7	
Catégorie B	Filière administrative	SECRETAIRE ADMINISTRATIF 2010										1		1							1
		Sous-total de la Filière administrative											1		1						1
	Filière ITRF	TECHNICIEN DE RECH ET FORMATION	1	1	2	1	1					3		3							6
		Sous-total de la Filière ITRF	1	1	2	1	1				3		3								6
Ensemble des départs autre que retraite de la Catégorie B			1	1	2	1	1				4		4								7
Catégorie C	Filière administrative	ADJ. ADM DE L'EN ET DE L'ENS SUP										3		3							3
		Sous-total de la Filière administrative											3		3						3
	Filière ITRF	ADJ TECHNIQUE DE RECHERCHE ET FORMATION	1		1	1	1					6	1	7		1	1		1	1	11
		Sous-total de la Filière ITRF	1		1	1	1				6	1	7		1	1		1	1	11	
Ensemble des départs autre que retraite de la Catégorie C			1		1	1	1				9	1	10		1	1		1	1	14	
Ensemble des effectifs			5	2	7	2	2	1	1	2	2	17	8	25	1	1	2	2	2	41	

2.1.2 Les entrées et sorties des agents non titulaires

● Le flux entrant des agents non titulaires

Effectifs des nouveaux agents non titulaires recrutés dans l'établissement répartis par type de contrat ventilé par catégorie statutaire et par genre

Flux entrant d'agents non-titulaires selon le type de mission	Catégorie A+		Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Etudiant EPES ou EP recherche		Total	Part des femmes en %
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H		
Apprenti			5	6	1	2					14	42,86%
CDD sur missions permanentes	4	3	13	10	7	2	25	5			69	71,01%
CDD sur missions temporaires	28	56	177	199	5	7	37	4	162	98	746	50,84%
Total des recrutements de nouveaux agents non-titulaires	32	59	195	215	13	11	62	9	162	98	829	52,34%

● Le flux sortant des agents non titulaires

Effectifs des agents non titulaires titularisés dans l'établissement répartis par modalité d'accès et ventilés par catégorie statutaire

Modalité d'accès des agents non-titulaires devenus titulaires dans la catégorie	A+		A		B		C		Total des titularisations	Part des femmes (en %)
	F	H	F	H	F	H	F	H		
Concours externe	3	4	1	1	1			1	11	45%
Concours interne			2						2	100%
Détachement suivi d'intégration							1		1	100%
Titularisation de contractuel BOE					1		1	2	4	50%
Total des titularisations d'agents non-titulaires de l'établissement	3	4	3	1	2	0	2	3	18	56%

Effectifs des agents non titulaires ayant quitté l'établissement en cours d'année répartis par type de contrat et ventilés par catégorie statutaire et par genre (hors motif retraite)

Flux sortant des agents non-titulaires selon le type de missions	Catégorie A+		Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Etudiant EPES ou EP recherche		Total	Part des femmes (en %)
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H		
Apprenti			12	6		1					19	63,16%
CDD sur missions permanentes			5	3	2		5	2			17	70,59%
CDD sur missions temporaires	30	84	90	134	10	3	24	6	164	138	683	46,56%
CDI					1						1	100,00%
Total des départs des agents non-titulaires	30	84	107	143	13	4	29	8	164	138	720	47,64%

Les départs à la retraite des agents non titulaires

Il n'y a pas eu de départ à la retraite d'agents en CDD, uniquement un agent en CDI.

Effectifs partis à la retraite, répartis par catégorie statutaire, filière, corps et genre

Catégorie statutaire	Filière	Libellé du corps	F	H	Total
Catégorie C	Filière ITRF	ADJ TECHNIQUE DE RECHERCHE ET FORMATION	1		1
	Sous-total de la Filière ITRF		1		1
Ensemble des effectifs de la Catégorie C			1		1
Ensemble des départs en retraite			1		1

Effectifs partis à la retraite, répartis par catégorie statutaire, filière et corps, et ventilés par âge

Catégorie statutaire	Filière	Libellé du corps	65	Total
Catégorie C	Filière ITRF	ADJ TECHNIQUE DE RECHERCHE ET FORMATION	1	1
	Sous-total de la Filière ITRF		1	1
Ensemble des effectifs de la Catégorie C			1	1
Ensemble des départs en retraite			1	1

2.2 La promotion des agents titulaires

2.2.1 Le changement de corps

Nombre d'agents titulaires ayant bénéficié d'un changement de corps répartis par catégorie de personnel, filière et corps et ventilés par modalité d'accès au nouveau corps et genre

Filière	Libellé du corps	Accès au corps par LISTE D'APTITUDE STATUTAIRE de droit commun		Accès au corps par LISTE D'APTITUDE Repyramidage		Total général
		F	H	F	H	
BIATSS						
	Filière administrative	0	0	0	0	0
	Filière des bibliothèques	0	0	0	0	0
Filière ITRF	INGENIEUR DE RECHERCHE RF	0	0	1	2	3
	INGENIEUR D'ETUDES (RECH ET FORM)	2	2	5	4	13
	ASSISTANT INGENIEUR DE RECH ET FORMATION	2	6	0	4	12
	TECHNICIEN DE RECH ET FORMATION	4	1	9	11	25
	Sous-total de la Filière ITRF	8	9	15	21	53
Total des BIATSS		8	9	15	21	53

2.2.2 Le changement de grade

Nombre d'agents titulaires, enseignants et enseignants-chercheurs, promus dans un grade supérieur, répartis par filière et corps et ventilés par genre

Filière	Corps	Promotion dans le grade de ...	F	H	Total	Part des femmes (en %)
Filière universitaire	MAITRE DE CONFERENCES	MAITRE DE CONFERENCES H. CL.	18	23	41	43,90%
		PROFESSEUR DES UNIVERSITES 1E CL.	4	4	8	50,00%
		PROFESSEUR DES UNIVERSITES CL.EX.1	2	7	9	22,22%
		PROFESSEUR DES UNIVERSITES CL.EX.2	2	12	14	14,29%
Ensemble des promotions de la Filière universitaire			26	46	72	36,11%
Filière hospitalo-universitaire	PROFESSEUR DES UNIV - PRATICIEN HOSP PHARMACEUTIQUES	PROFESSEUR UNIV.-PRATICIEN HOSP. 1E CL.	0	1	1	0,0%
		PROFESSEUR UNIV MEDECINE 1E CL.	2	3	5	40,0%
	PROFESSEUR UNIVERSITES MEDECINE	PROFESSEUR UNIV MEDECINE CL.EX.2	1	7	8	12,5%
Ensemble des promotions de la Filière hospitalo-universitaire			3	11	14	21,43%
Filière enseignante des corps du 2nd degré	PROFESSEUR AGREGÉ	PROFESSEUR A GREGÉ CLASSE EX.	2	4	6	33,33%
		PROFESSEUR CERTIFIÉ CL EXCEPTIONNELLE	2	0	2	100,00%
	PROFESSEUR CERTIFIÉ	PROFESSEUR CERTIFIÉ HORS CLASSE	2	6	8	25,00%
Ensemble des promotions de la Filière enseignante des corps du 2nd degré			6	10	16	37,50%
Ensemble des promotions des Enseignants et E/C			35	67	102	34,31%

Nombre d'agents titulaires enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires, promus à l'avancement de grade, répartis par groupe CNU, corps et grade et ventilés par genre.

Groupe CNU	Corps	Promotion dans le grade de ...	Promouvables				Promus				Ratio promus/promouvables (en %)
			F	H	Total	Part des femmes (en %)	F	H	Total	Part des femmes (en %)	
Médecine	PUPH	PUPH de classe exceptionnelle 2è échelon	8	33	41	19,51%	1	7	8	12,50%	19,51%
		PUPH de classe exceptionnelle 1er échelon	7	18	25	28,00%	3	7	10	30,00%	40,00%
		PUPH de 1ère classe	8	14	22	36,36%	1	0	1	100,00%	4,55%
	MCPH	Maître de conférences -PH - hors classe	5	3	8	62,50%	3	0	3	100,00%	37,50%
		Maître de conférences -PH - 1ère classe	11	5	16	68,75%	0	2	2	0,00%	12,50%
		MCF PH - classe exceptionnelle	5	0	5	100,00%	1	0	1	100,00%	20,00%
Odontologie	PUPHO	PUPHO de classe exceptionnelle 1er échelon	1	3	4	25,00%	0	0	0		0,00%
		PUPHO de classe exceptionnelle	2	3	5	40,00%	0	0	0		0,00%
	MCPHO	MCPHO hors classe	1	1	2	50,00%	0	0	0		0,00%
		MCPHO classe exceptionnelle	0	1	1	0,00%	0	0	0		0,00%
		MCPHO 1ère classe	0	2	2	0,00%	0	0	0		0,00%
Pharmacie	PUPHP	PUPHP de classe exceptionnelle 2è échelon	1	1	2	50,00%	0	2	2	0,00%	100,00%
		PUPHP de classe exceptionnelle 1er échelon	3	1	4	75,00%	0	0	0		0,00%
		PUPHP de 1ère classe	0	0	0	-	0	0	0		
	MCPHP	MCPHP hors classe	0	1	1	0,00%	0	0	0		0,00%
		MCPHP 1ère classe	3	0	3	100,00%	0	0	0		0,00%
		MCPHP classe exceptionnelle	1	0	1	100,00%	0	0	0		0,00%
Total général enseignants-chercheurs HU	PUPH	PUPH de classe exceptionnelle 2è échelon	9	34	43	20,93%	1	9	10	10,00%	23,26%
		PUPH de classe exceptionnelle 1er échelon	11	22	33	33,33%	3	7	10	30,00%	30,30%
		PUPHO de classe exceptionnelle	2	3	5	40,00%	0	0	0		0,00%
	MCPH	PUPH de 1ère classe	8	14	22	36,36%	1	0	1	100,00%	4,55%
		MCPH hors classe	6	5	11	54,55%	3	0	3	100,00%	27,27%
		MCPH 1ère classe	14	7	21	66,67%	0	2	2	0,00%	9,52%
	MCPH classe exceptionnelle	6	1	7	85,71%	1	0	1	100,00%	14,29%	
Total PUPH et MCPH			56	86	142	39,44%	9	18	27	33,33%	19,01%

Nombre d'agents titulaires enseignants-chercheurs (hors HU), promus à l'avancement de grade, répartis par groupe CNU, corps et grades et ventilés par genre.

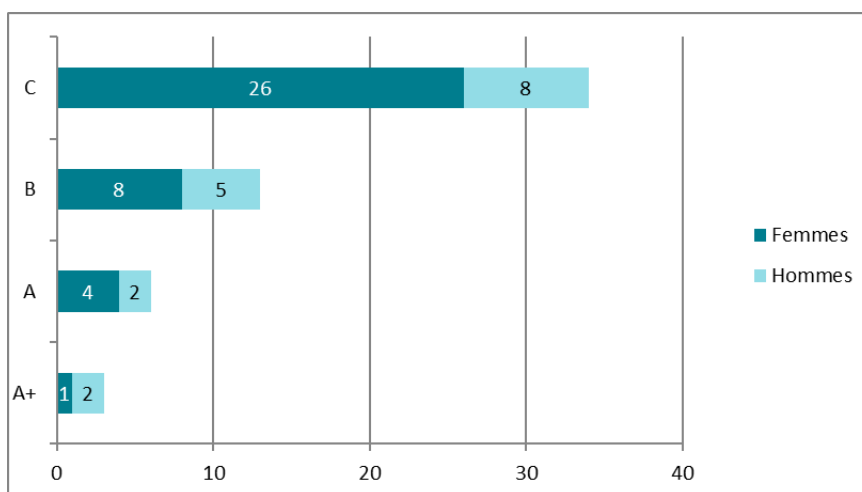
Corps	Promotion dans le grade de...	Promouvables				Candidats				Promus				Ratio promu/promouvables
		F	H	Total	Part des femmes	F	H	Total	Part des femmes	F	H	Total	Part des femmes	
PR	PR de classe exceptionnelle 2è échelon	0	3	3	0,0%	0	2	2	0,0%	0	1	1	0,0%	33,3%
	PR de classe exceptionnelle 1er échelon	0	0	0		0	0	0		0	0	0		
	PR de 1ère classe	2	4	6	33,3%	0	0	0		0	0	0		0,0%
MCF	Maître de conférences hors classe	15	16	31	48,4%	5	4	9	55,6%	3	4	7	42,9%	22,6%
	Maître de conférences à l'échelon exceptionnel	0	0	0		0	0	0		0	0	0		
PR	PR de classe exceptionnelle 2è échelon	6	12	18	33,3%	1	8	9	11,1%	1	7	8	12,5%	44,4%
	PR de classe exceptionnelle 1er échelon	1	15	16	6,3%	0	0	0		0	0	0		0,0%
	PR de 1ère classe	0	4	4	0,0%	0	1	1	0,0%	0	0	0		0,0%
MCF	Maître de conférences hors classe	7	30	37	18,9%	3	14	17	17,6%	1	4	5	20,0%	13,5%
	Maître de conférences à l'échelon exceptionnel	7	30	37	18,9%	1	3	4	25,0%	0	1	1	0,0%	2,7%
PR	PR de classe exceptionnelle 2è échelon	1	5	6	16,7%	1	2	3	33,3%	1	0	1	100,0%	16,7%
	PR de classe exceptionnelle 1er échelon	0	11	11	0,0%	0	4	4	0,0%	0	2	2	0,0%	18,2%
	PR de 1ère classe	1	3	4	25,0%	1	1	2	50,0%	1	1	2	50,0%	50,0%
MCF	Maître de conférences hors classe	7	18	25	28,0%	2	6	8	25,0%	1	3	4	25,0%	16,0%
	Maître de conférences à l'échelon exceptionnel	0	0	0		0	0	0		0	0	0		
PR	PR de classe exceptionnelle 2è échelon	2	6	8	25,0%	0	3	3	0,0%	0	2	2	0,0%	25,0%
	PR de classe exceptionnelle 1er échelon	7	2	9	77,8%	2	1	3	66,7%	1	1	2	50,0%	22,2%
	PR de 1ère classe	1	5	6	16,7%	0	2	2	0,0%	0	1	1	0,0%	16,7%
MCF	Maître de conférences hors classe	12	6	18	66,7%	5	5	10	50,0%	2	1	3	66,7%	16,7%
	Maître de conférences à l'échelon exceptionnel	2	0	2	100,0%	2	0	2	100,0%	1	0	1	100,0%	50,0%
PR	PR de classe exceptionnelle 2è échelon	1	6	7	14,3%	0	3	3	0,0%	0	2	2	0,0%	28,6%
	PR de classe exceptionnelle 1er échelon	3	6	9	33,3%	1	1	2	50,0%	1	1	2	50,0%	22,2%
	PR de 1ère classe	1	3	4	25,0%	0	2	2	0,0%	0	0	0		0,0%
MCF	Maître de conférences hors classe	5	13	18	27,8%	5	7	12	41,7%	3	5	8	37,5%	44,4%
	Maître de conférences à l'échelon exceptionnel	0	1	1	0,0%	0	1	1	0,0%	0	1	1	0,0%	100,0%
PR	PR de classe exceptionnelle 2è échelon	0	4	4	0,0%	0	1	1	0,0%	0	0	0		0,0%
	PR de classe exceptionnelle 1er échelon	0	7	7	0,0%	0	4	4	0,0%	0	1	1	0,0%	14,3%
	PR de 1ère classe	0	9	9	0,0%	0	5	5	0,0%	0	2	2	0,0%	22,2%
MCF	Maître de conférences hors classe	7	24	31	22,6%	3	5	8	37,5%	3	2	5	60,0%	16,1%
	Maître de conférences à l'échelon exceptionnel	7	24	31	22,6%	1	2	3	33,3%	0	1	1	0,0%	3,2%
PR	PR de classe exceptionnelle 2è échelon	3	5	8	37,5%	0	1	1	0,0%	0	1	1	0,0%	12,5%
	PR de classe exceptionnelle 1er échelon	4	9	13	30,8%	2	5	7	28,6%	1	0	1	100,0%	7,7%
	PR de 1ère classe	5	4	9	55,6%	1	1	2	50,0%	0	0	0		0,0%
MCF	Maître de conférences hors classe	18	15	33	54,5%	7	6	13	53,8%	2	1	3	66,7%	9,1%
	Maître de conférences à l'échelon exceptionnel	3	0	3	100,0%	1	0	1	100,0%	0	0	0		0,0%
PR	PR de classe exceptionnelle 2è échelon	3	1	4	75,0%	2	1	3	66,7%	1	0	1	100,0%	25,0%
	PR de classe exceptionnelle 1er échelon	1	1	2	50,0%	1	1	2	50,0%	0	0	0		0,0%
	PR de 1ère classe	2	2	4	50,0%	2	1	3	66,7%	1	0	1	100,0%	25,0%
MCF	Maître de conférences hors classe	7	4	11	63,6%	4	2	6	66,7%	2	0	2	100,0%	18,2%
	Maître de conférences à l'échelon exceptionnel	7	4	11	63,6%	1	0	1	100,0%	1	0	1	100,0%	9,1%
PR	PR de classe exceptionnelle 2è échelon	0	3	3	0,0%	0	2	2	0,0%	0	0	0		0,0%
	PR de classe exceptionnelle 1er échelon	1	3	4	25,0%	1	1	2	50,0%	0	0	0		0,0%
	PR de 1ère classe	2	2	4	50,0%	0	1	1	0,0%	0	0	0		0,0%
MCF	Maître de conférences hors classe	6	7	13	46,2%	3	2	5	60,0%	1	1	2	50,0%	15,4%
	Maître de conférences à l'échelon exceptionnel	0	3	3	0,0%	0	2	2	0,0%	0	1	1	0,0%	33,3%
PR	PR de classe exceptionnelle 2è échelon	16	45	61	26,2%	4	23	27	14,8%	3	13	16	18,8%	26,2%
	PR de classe exceptionnelle 1er échelon	17	54	71	23,9%	7	17	24	29,2%	3	5	8	37,5%	11,3%
	PR de 1ère classe	14	36	50	28,0%	4	14	18	22,2%	2	4	6	33,3%	12,0%
MCF	Maître de conférences hors classe	84	133	217	38,7%	37	51	88	42,0%	18	21	39	46,2%	18,0%
	Maître de conférences à l'échelon exceptionnel	26	62	88	29,5%	6	8	14	42,9%	2	4	6	33,3%	6,8%
Total PR et MCF		157	330	487	32,2%	58	113	171	33,9%	28	47	75	37,3%	15,4%

Nombre d'agents titulaires BIATSS promus dans un grade supérieur répartis par filière et corps et ventilés par genre

Filière	Corps	Promotion dans le grade de ...	F	H	Total	Part des femmes (en %)
Ensemble des promotions de la Filière administrative			0	0	0	-
Ensemble des promotions de la Filière des bibliothèques			0	0	0	-
Filière ITRF	INGENIEUR DE RECHERCHE RF	INGENIEUR DE RECHERCHE RF HORS CLASSE	0	1	1	0%
		INGENIEUR DE RECHERCHE RF 1E CLASSE	1	1	2	50%
	INGENIEUR D'ETUDES	INGENIEUR D'ETUDES HORS CLASSE	4	2	6	67%
		TECHNICIEN DE RECH ET FORMATION CE	2	2	4	50%
	TECHNICIEN DE RECH ET FORMATION	TECHNICIEN DE RECHERCHE ET FORMATION CS	6	3	9	67%
		ADJ TECH PRINC DE RECH ET DE FORM DE 1CL	17	6	23	74%
ADJ TECH PRINC DE RECH ET DE FORMATION	ADJ TECH PRINC DE RECH ET DE FORM DE 2 CL	9	2	11	82%	
	Ensemble des promotions de la Filière ITRF			39	17	56
Ensemble des promotions des BIATSS			39	17	56	70%

Nombre d'agents titulaires BIATSS promus dans un grade supérieur répartis par filière, catégorie statutaire et ventilés par genre

Filière	Nombre de promotion de corps par catégorie statutaire	F	H	Total	Part des femmes (en %)
Ensemble des promotions de la Filière administrative		0	0	0	-
Ensemble des promotions de la Filière des bibliothèques		0	0	0	-
Filière ITRF	A+	1	2	3	33,3%
	A	4	2	6	66,7%
	B	8	5	13	61,5%
	C	26	8	34	76,5%
Ensemble des promotions de la Filière ITRF		39	17	56	69,6%
Ensemble des promotions des BIATSS		39	17	56	69,6%



2.3 Nombre de passage de CDD à CDI dans l'année

Catégorie de personnel	Catégorie	Corps	F	H	Total	Part des femmes
Filière ITRF	A+	IGR	1	2	3	33,33%
	A	IGE	4	0	4	100%
	A	ASI	2	0	2	100%
	B	TECH	4	1	5	80%
	C	ATRF	3	3	6	50%
Ensemble des promotions de la Filière ITRF			14	6	20	70%
Ensemble des promotions des BIATSS			14	6	20	70%



PARTIE 3 | MASSE SALARIALE

3.1 Masse salariale globale et ETP

3.2 Masse salariale des titulaires

Partie 3. Masse salariale

3.1 Masse salariale globale et ETP

3.1.1 Part de la masse salariale dans les dépenses totales de l'établissement

	2022
Total Budget exécuté (en crédit de paiement)	393 284 748 €
dont Masse salariale	303 231 001 €
Part de la MS dans le budget total	77,10%

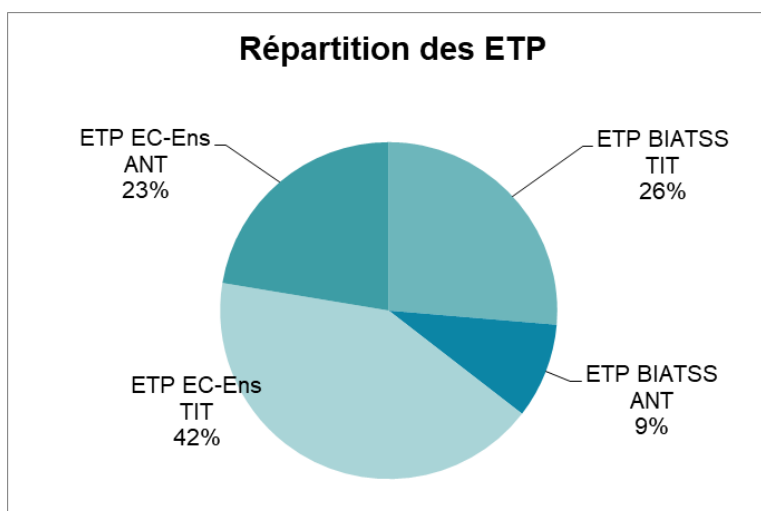
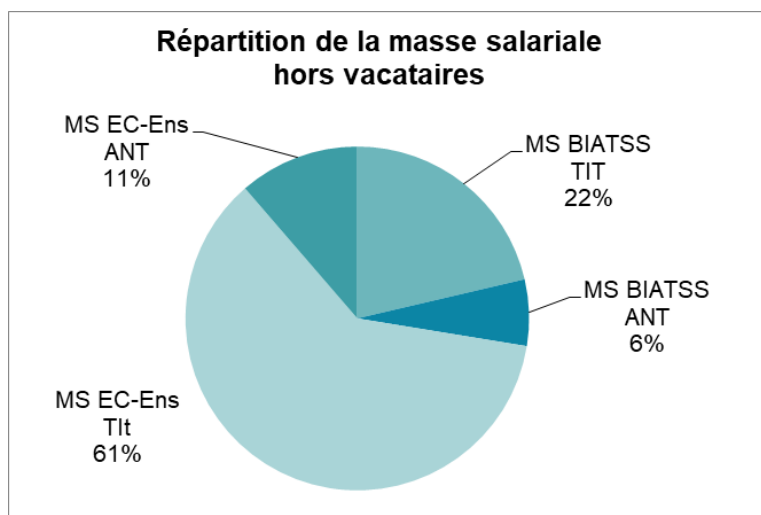
3.1.2 Répartition des ETPT par plafond d'emploi

L'ETPT (équivalent Temps Plein Travaillé) correspond ici à la moyenne des ETP mensuels consommés sur une année (somme des ETP mensuels / 12)

ETPT du Compte financier 2022	
Emplois sous plafond Etat	3 633,66
Emplois sur ressources propres	452,26
TOTAL	4 085,92

3.1.3 Répartition de la masse salariale et des ETP par population, statut et genre

Population	Sexe	MS Titulaires	MS Contractuels	TOTAL MS
BIATSS	F	36 281 439 €	11 850 185 €	48 131 624 €
	H	27 394 040 €	6 764 552 €	34 158 592 €
EC-Ens	F	62 884 329 €	14 855 728 €	77 740 056 €
	H	119 398 406 €	18 966 224 €	138 364 629 €
TOTAL MS (hors vacataires)		245 958 214 €	52 436 688 €	298 394 902 €
Vacataires	F			1 939 960 €
	H			2 210 911 €
Total MS avec vacataires				302 545 773 €



ETP 2022

Population	Sexe	ETP Titulaires	ETP Contractuels CDI	ETP Contractuels CDD	TOTAL ETP
BIATSS	F	625,70	109,30	141,30	876,30
	H	427,60	30,30	84,80	542,70
EC-Ens	F	624,90	16,50	396,20	1037,60
	H	1060,30	10,00	472,00	1542,30
TOTAL ETP		2738,50	166,10	1094,30	3998,90

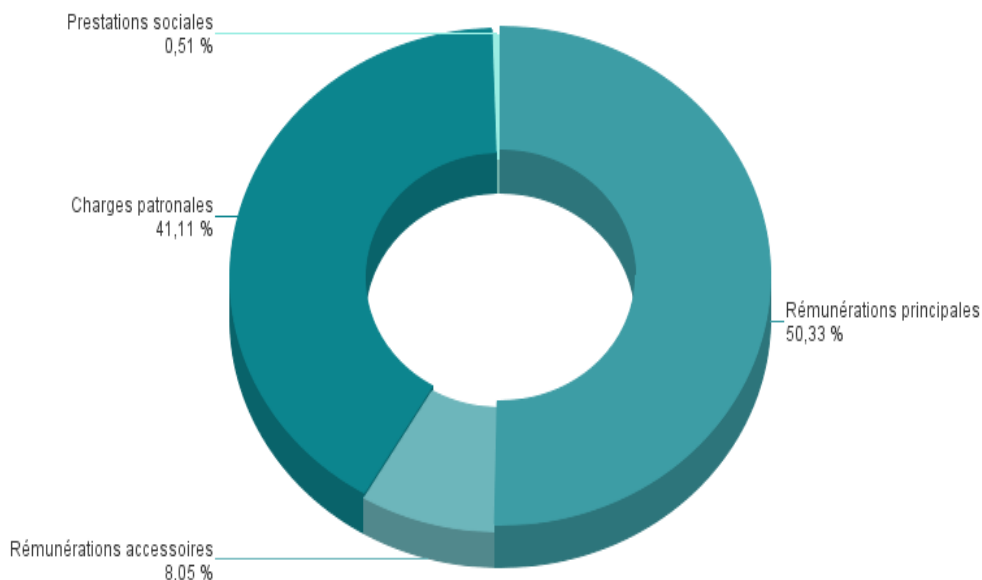
3.1.4 Répartition des dépenses de masse salariale par type de dépense et éléments de rémunération

				2022	2022		
				Masse salariale 2022	%	Dont Femme	Dont Homme
Rémunérations principales	Rémunération principale	TRAITEMENT BRUT	135 975 463 €	44,94%	57 171 250 €	78 804 213 €	
		TRAIT PERS HOSPITALO UNIV	344 929 €	0,11%	215 124 €	129 805 €	
		REM. DOCTOR. CONTRACTUEL	11 100 150 €	3,67%	4 836 428 €	6 263 722 €	
		CPLT REM.DOCTOR.CONTRACT.	627 018 €	0,21%	231 236 €	395 782 €	
		REM.UNIVERSITAIRE	2 696 458 €	0,89%	1 560 178 €	1 136 280 €	
	S/ Total - Rémunérations principales			150 744 017 €	49,83%	64 014 215 €	86 729 803 €
	Complément rémunérations principales	TRAITEMENT BRUT N.B.I.	140 939 €	0,05%	87 145 €	53 794 €	
		SUPP FAMILIAL TRAITEMENT	1 366 629 €	0,45%	575 362 €	791 267 €	
		S.F.T. DIFFERENTIEL.	431 €	0,00%		431 €	
		MAJORATION TRAITEMENT 40%	1 069 €	0,00%	836 €	233 €	
		SUPPL.FAMILIAL TRAITEMENT	1 411 €	0,00%	1 042 €	369 €	
IND DIFFERENTIELLE SMIC		31 525 €	0,01%	12 842 €	18 683 €		
S/Total - Complément rémunérations principales			1 542 005 €	0,51%	677 226 €	864 778 €	
Rémunérations principales			152 286 022 €	50,33%	64 691 441 €	87 594 581 €	
Cours complémentaires et vacations d'enseignement	C. COMPLEM. ENSEIGN. SUP.	5 456 652 €	1,80%	2 024 037 €	3 432 615 €		
	COURS COMPLEMENTAIRES	3 603 475 €	1,19%	1 523 907 €	2 079 568 €		
Total - HCC et vacations d'enseignement			9 060 127 €	2,99%	3 547 943 €	5 512 183 €	
Vacations administratives et techniques	VACATIONS	1 611 193 €	0,53%	881 652 €	729 541 €		
	VACATIONS	16 423 €	0,01%	10 628 €	5 795 €		
	INDEMNITE DE COMMISSION	71 839 €	0,02%	30 246 €	41 593 €		
Total - Vacances administratives et techniques			1 699 455 €	0,56%	922 525 €	776 929 €	
Primes et indemnités Enseignants	B.M.C. - PR. DE MOBILITE	16 200 €	0,01%		16 200 €		
	PRIME RECH.ENSEIGN.SUP.	604 626 €	0,20%	257 181 €	347 445 €		
	PRIME D ADMINISTRATION	47 846 €	0,02%		47 846 €		
	PRIME RESP.PEDAGOGIQUES	12 050 €	0,00%	8 572 €	3 478 €		
	B.M.C. - ALLOC. MOBILITE	41 042 €	0,01%	10 197 €	30 845 €		
	PR.INVENTION/ INT. BREVET	39 496 €	0,01%	3 936 €	35 560 €		
	B.M.C. - IND. DE SEJOUR	351 314 €	0,12%	78 993 €	272 321 €		
	PR. EXCELLENCE SCIENTIF.	1 482 160 €	0,49%	426 625 €	1 055 535 €		
	B.M.C.- FAMILY ALLOWANCE	12 211 €	0,00%	6 930 €	5 282 €		
	IND. DIFFERENTIELLE	25 770 €	0,01%	6 516 €	19 254 €		
	RIPEC INDEMNITE DE FONCTIONS	2 664 894 €	0,88%	931 195 €	1 733 699 €		
INDEMNITE RESPONSABILITES PARTICULIERES	63 663 €	0,02%	21 598 €	42 065 €			
RIPEC PRIME INDIVIDUELLE	127 912 €	0,04%	66 649 €	61 262 €			
Total - Primes et indemnités Enseignants			5 489 185 €	1,81%	1 818 392 €	3 670 794 €	
Primes et indemnités BIATSS	IND SUJ SPECIALES CHARGES	267 724 €	0,09%	98 657 €	169 067 €		
	IND. CAISSE ET RESPONSAB.	5 380 €	0,00%	5 380 €			
	I.F.S.E.	6 593 822 €	2,18%	3 527 897 €	3 065 925 €		
	GARANTIE INDEMNITAIRE	-2 071 €	0,00%	-2 071 €			
	IND. FIN CONTRAT	103 246 €	0,03%	48 623 €	54 623 €		
Total - Primes et indemnités BIATSS			6 968 100 €	2,30%	3 678 486 €	3 289 614 €	
Indemnité compensatrice CSG	IND. COMPENSATRICE CSG	1 108 905 €	0,37%	471 044 €	637 861 €		
	IND. COMPENSATRICE CSG	41 521 €	0,01%	23 731 €	17 790 €		
Total - Indemnité CSG			1 150 426 €	0,38%	494 775 €	655 651 €	
Rémunérations accessoires	Autres primes, indemnités et rémunérations accessoires	ABATTEMENT INDEMNITAIRE	-837 109 €	-0,28%	-362 918 €	-474 190 €	
		IND. SORTIES EN MER	350 €	0,00%	171 €	179 €	
		REVENU MINIMUM FAMILIAL	5 505 €	0,00%	1 130 €	4 375 €	
		IND. TRAV. DANG. OU SALIS	603 €	0,00%	603 €		
		IND. RESPONS. REGISSEUR.	921 €	0,00%	811 €	110 €	
		IND.JURY.CONC.EXAM.- SUP.	1 927 €	0,00%	752 €	1 176 €	
		IND. CONGES NON PRIS	58 905 €	0,02%	16 920 €	41 985 €	
		IND. CONGES NON PRIS	8 550 €	0,00%	4 680 €	3 870 €	
		IND. CONGES NON PRIS	8 250 €	0,00%	6 375 €	1 875 €	
		GARANTIE POUVOIR D ACHAT	68 835 €	0,02%	27 415 €	41 420 €	
		GARANTIE POUVOIR D ACHAT	9 762 €	0,00%	7 295 €	2 467 €	
		IND. D ADMINISTRATION	101 662 €	0,03%	64 841 €	36 820 €	
		JOURS CET A OPTION RAFP	1 347 €	0,00%		1 347 €	
	JOURS CET B OPTION RAFP	473 €	0,00%		473 €		
	INDEMNITE DEGRESSIVE	98 €	0,00%	98 €			
	ALL.FORF.APPRENT.	16 500 €	0,01%	8 250 €	8 250 €		
	Total - Autres primes et indemnités			-553 423 €	-0,18%	-223 578 €	-329 844 €
	Primes spécifiques et exceptionnelles	IND. CONGE PAYE.	5 529 €	0,00%	5 348 €	181 €	
		PRIME ART. L954-2 C.EDUC.	517 488 €	0,17%	331 746 €	185 743 €	
	Total - Primes exceptionnelles			523 017 €	0,17%	337 093 €	185 924 €
	Indemnité formation continue	IND. FORMATION CONTINUE	6 012 €	0,00%	6 012 €		
	Autres primes, indemnités et rémunérations accessoires (Formation)	REM.ACTI.FORM.CONTINUE EN	15 440 €	0,01%	8 495 €	6 945 €	
		Total - Indemnité de formation continue			21 452 €	0,01%	14 507 €
	Heures supplémentaires BIATSS	H. SUP. 14 PREM. H.	2 581 €	0,00%	1 083 €	1 498 €	
		Rémunérations accessoires- Heures supplémentaires BIATSS			2 581 €	0,00%	1 083 €
	Heures supplémentaires	H. SUP. PLUS DE 14 H.	109 €	0,00%	46 €	63 €	
		Rémunérations accessoires- Heures supplémentaires			109 €	0,00%	46 €
Rémunérations accessoires			24 361 030 €	8,05%	10 591 272 €	13 769 758 €	

				2022	2022
		Masse salariale 2022	%	Dont Femme	Dont Homme
Pension civile et militaire	CONTRIB.PC	86 836 764 €	28,70%	34 812 320 €	52 024 444 €
	CONTRIB.PC NBI	100 343 €	0,03%	62 510 €	37 833 €
	CONTRIBUTION ATI	375 645 €	0,12%	150 915 €	224 731 €
Charges patronales- Pension civile et militaire		87 312 753 €	28,86%	35 025 744 €	52 287 009 €
Cotisation Vieillesse	COT SAL VIEILLESSE PLAFON	1 674 €	0,00%	726 €	949 €
	COT SAL VIEILLESSE DEPLAF	101 €	0,00%	45 €	56 €
	COT PAT VIEILLESSE PLAF	2 110 061 €	0,70%	1 019 750 €	1 090 311 €
	COT PAT VIEILLESSE PLAF	724 596 €	0,24%	400 804 €	323 793 €
	COT PAT VIEILLESSE PLAF	80 582 €	0,03%	40 825 €	39 757 €
	COT PAT VIEILLESSE PLAF	74 225 €	0,02%	37 430 €	36 795 €
	COT PAT VIEILLESSE PLAF	178 177 €	0,06%	104 234 €	73 944 €
	COT PAT VIEILLESSE DEPLAF	474 911 €	0,16%	229 408 €	245 503 €
	COT PAT VIEILLESSE DEPLAF	164 326 €	0,05%	90 298 €	74 029 €
	COT PAT VIEILLESSE DEPLAF	18 097 €	0,01%	9 183 €	8 914 €
	COT PAT VIEILLESSE DEPLAF	16 665 €	0,01%	8 489 €	8 177 €
	COT PAT VIEILLESSE DEPLAF	9 677 €	0,00%	2 658 €	7 018 €
	COT PAT VIEILLESSE DEPLAF	56 513 €	0,02%	33 060 €	23 453 €
Charges patronales- Cotisation Vieillesse		3 909 605 €	1,29%	1 976 908 €	1 932 696 €
Cotisation accident du travail	COT PATR ACCIDENT TRAVAIL	92 541 €	0,03%	50 852 €	41 690 €
	COT PATR ACCIDENT TRAVAIL	10 192 €	0,00%	5 172 €	5 020 €
	COT PATR ACCIDENT TRAVAIL	9 385 €	0,00%	4 781 €	4 605 €
	COT PATR ACCIDENT TRAVAIL	5 048 €	0,00%	2 385 €	2 663 €
	COT PATR ACCIDENT TRAVAIL	5 449 €	0,00%	1 497 €	3 952 €
	COT PATR ACCIDENT TRAVAIL	31 822 €	0,01%	18 616 €	13 206 €
Charges patronales- Cotisation accident du travail		154 438 €	0,05%	83 302 €	71 136 €
Cotisation FNAL	COT PAT FNAL DEPLAFONNEE	585 201 €	0,19%	234 776 €	350 425 €
	COT PAT FNAL DEPLAFONNEE	124 974 €	0,04%	60 369 €	64 605 €
	COT PAT FNAL DEPLAFONNEE	43 243 €	0,01%	23 762 €	19 481 €
	COT PAT FNAL DEPLAFONNEE	4 762 €	0,00%	2 417 €	2 346 €
	COT PAT FNAL DEPLAFONNEE	4 386 €	0,00%	2 234 €	2 152 €
	COT PAT FNAL DEPLAFONNEE	2 546 €	0,00%	700 €	1 847 €
	COT PAT FNAL DEPLAFONNEE	14 874 €	0,00%	8 701 €	6 173 €
Charges patronales- Cotisation FNAL		779 986 €	0,26%	332 958 €	447 028 €
Cotisation Allocation familiale	COTIS PATRON. ALLOC FAMIL	6 144 564 €	2,03%	2 465 142 €	3 679 422 €
	COTIS PATRON. ALLOC FAMIL	1 071 977 €	0,35%	515 825 €	556 151 €
	COTIS PATRON. ALLOC FAMIL	371 891 €	0,12%	204 167 €	167 724 €
	COTIS PATRON. ALLOC FAMIL	40 419 €	0,01%	20 514 €	19 904 €
	COTIS PATRON. ALLOC FAMIL	30 312 €	0,01%	15 443 €	14 869 €
	COTIS PATRON. ALLOC FAMIL	21 639 €	0,01%	5 915 €	15 724 €
	COTIS PATRON. ALLOC FAMIL	131 459 €	0,04%	76 809 €	54 649 €
	COT PAT AF MAJORATION	377 590 €	0,12%	192 262 €	185 328 €
Charges patronales- Cotisation Allocation familiale		8 189 851 €	2,71%	3 496 079 €	4 693 772 €
Cotisation Transport	COT PAT VST TRANSPORT	3 059 352 €	1,01%	1 306 450 €	1 752 902 €
Charges patronales- Cotisation Transport		3 059 352 €	1,01%	1 306 450 €	1 752 902 €
Cotisation Maladie	COT PAT MALADIE DEPLAFON	11 352 798 €	3,75%	4 554 641 €	6 798 156 €
	COT PAT MALADIE DEPLAFON	2 448 516 €	0,81%	1 176 108 €	1 272 409 €
	COT PAT MALADIE DEPLAFON	850 478 €	0,28%	466 712 €	383 765 €
	COT PAT MALADIE DEPLAFON	91 872 €	0,03%	46 634 €	45 237 €
	COT PAT MALADIE DEPLAFON	61 570 €	0,02%	31 373 €	30 197 €
	COT PAT MALADIE DEPLAFON	49 216 €	0,02%	13 423 €	35 793 €
	COT PAT MALADIE DEPLAFON	304 343 €	0,10%	177 727 €	126 615 €
	COT PAT MAL MAJORATION	1 258 521 €	0,42%	640 814 €	617 706 €
Charges patronales- Cotisation Maladie		16 417 312 €	5,43%	7 107 433 €	9 309 879 €
Contribution solidarité autonomie	CONT SOLIDARITE AUTONOMIE	351 113 €	0,12%	140 863 €	210 251 €
	CONT SOLIDARITE AUTONOMIE	74 990 €	0,02%	36 224 €	38 766 €
	CONT SOLIDARITE AUTONOMIE	25 947 €	0,01%	14 258 €	11 689 €
	CONT SOLIDARITE AUTONOMIE	2 858 €	0,00%	1 450 €	1 408 €
	CONT SOLIDARITE AUTONOMIE	2 631 €	0,00%	1 340 €	1 291 €
	CONT SOLIDARITE AUTONOMIE	1 528 €	0,00%	420 €	1 108 €
	CONT SOLIDARITE AUTONOMIE	8 923 €	0,00%	5 220 €	3 703 €
Charges patronales- Contribution solidarité autonomie		467 991 €	0,15%	199 775 €	268 216 €
RAFP	COT PAT RAFP	774 848 €	0,26%	332 353 €	442 495 €
	COT PAT RAFP CET	1 646 €	0,00%		1 646 €
Charges patronales- RAFP		776 494 €	0,26%	332 353 €	444 141 €
Cotisation Chômage	COT PAT ASS CHOMAGE C.S.	1 553 766 €	0,51%	786 613 €	767 153 €
Charges patronales- Cotisation Chômage		1 553 766 €	0,51%	786 613 €	767 153 €
IRCANTEC	COT SAL IRCANTEC TR.A	691 €	0,00%	303 €	388 €
	COT PAT IRCANTEC TR.A	1 581 429 €	0,52%	784 803 €	796 626 €
	COT PAT IRCANTEC TR.B	62 384 €	0,02%	26 607 €	35 777 €
Charges patronales- IRCANTEC		1 644 504 €	0,54%	811 713 €	832 791 €
CNRACL	CONTRIBUTION CNRACL	104 699 €	0,03%	63 588 €	41 111 €
	CONTRIBUTION CNRACL NBI	1 769 €	0,00%	892 €	877 €
Charges patronales- CNRACL		106 467 €	0,04%	64 479 €	41 988 €
Autres cotisations	FORFAIT SOCIAL	4 812 €	0,00%	2 515 €	2 297 €
Charges patronales- Autres cotisations		4 812 €	0,00%	2 515 €	2 297 €
Charges patronales		124 377 329 €	41,11%	51 526 321 €	72 851 007 €

					2022		2022	
					Masse salariale 2022	%	Dont Femme	Dont Homme
Prestations sociales	ARE	ALLOC AIDE RETOUR EMPLOI	344 733 €	0,11%	194 106 €	150 627 €		
	Total - ARE			344 733 €	0,11%	194 106 €	150 627 €	
	Autres prestations sociales	RENTE ACCIDENT DU TRAVAIL		15 693 €	0,01%	8 655 €	7 038 €	
		MAJO. TIERCE PERSONNE.		694 €	0,00%		694 €	
		AIDE EXCEPT. INFLATION		192 600 €	0,06%	113 200 €	79 400 €	
		PREST. ESPECES AS.MALADIE		21 995 €	0,01%	19 927 €	2 069 €	
	Remboursement domicile-travail	PRESTATION ASS.INVALIDITE		-371 €	0,00%	-371 €		
		REMBT DOMICILE-TRAVAIL		379 €	0,00%	379 €		
	TBI CLD	REMBT DOMICILE-TRAVAIL		176 797 €	0,06%	88 914 €	87 883 €	
	Forfait mobilités durables	TRAITEMENT BRUT		297 162 €	0,10%	198 766 €	98 396 €	
		FORF. MOBILITES DURABLES		62 320 €	0,02%	23 359 €	38 961 €	
	Total - Autres prestations sociales			767 269 €	0,25%	452 828 €	314 441 €	
	201454 - A.R.C.E	A.R.C.E		2 104 €	0,00%	2 104 €		
	Prestations sociales- 201454 - A.R.C.E			2 104 €	0,00%	2 104 €		
	Participation PSC	Participation PSC		347 215 €	0,11%	180 753 €	166 462 €	
		Prestations sociales- Participation PSC			347 215 €	0,11%	180 753 €	166 462 €
	Forfait télétravail	FORFAIT TELETRAVAIL		55 376 €	0,02%	41 154 €	14 223 €	
FORFAIT TELETRAVAIL		20 158 €	0,01%	14 935 €	5 223 €			
Prestations sociales- Forfait télétravail			75 534 €	0,02%	56 089 €	19 445 €		
Prestations sociales			1 536 853 €	0,51%	885 879 €	650 974 €		
Régl. PAS sur Indu	Régl. PAS sur ind	Régl. PAS sur ind	-15 461 €	-0,01%	-7 312 €	-8 149 €		
Total - Régl. PAS sur Indu- Régl. PAS sur ind			-15 461 €	-0,01%	-7 312 €	-8 149 €		
Régl. PAS sur Indu			-15 461 €	-0,01%	-7 312 €	-8 149 €		
Total Masse Salariale (Paye à façon)			302 545 773 €		127 687 602 €	174 858 171 €		
MS Hors P à F (trop perçus, régularisation IRCANTE)			685 228 €					
Total Masse Salariale			303 231 001 €					

Répartition de la masse salariale par type de dépense



3.1.5 HCC et vacances d'enseignement

HCC et vacances d'enseignement 2022	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Montant	3 547 943 €	5 512 183 €	9 060 127 €
Nbre d'heures	85 678	133 112	218 791
Nbre d'agents	1 563	2 156	3 719

3.2 Masse salariale des titulaires

3.2.1 Masse salariale des agents titulaires, ventilée par type de rémunération, catégorie statutaire et genre

Titulaires BIATSS + E et E/C		A+	A	B	C	Total
Rémunérations principales	Femme	29 659 777,99 €	6 303 547,14 €	4 496 729,47 €	6 956 461,63 €	47 416 516,23 €
	Homme	57 368 223,94 €	7 074 375,48 €	3 264 306,87 €	3 203 181,72 €	70 910 088,01 €
Rémunérations accessoires	Femme	3 639 280,23 €	1 569 206,72 €	1 013 060,29 €	1 263 922,01 €	7 485 469,25 €
	Homme	6 898 511,24 €	1 921 793,86 €	835 422,11 €	605 849,01 €	10 261 576,22 €
Charges patronales	Femme	27 269 329,56 €	5 775 463,73 €	4 147 967,08 €	6 539 713,63 €	43 732 474,00 €
	Homme	52 672 005,86 €	6 506 165,77 €	3 030 422,22 €	2 977 587,08 €	65 186 180,93 €
Prestations sociales	Femme	116 896,67 €	42 792,36 €	99 425,45 €	272 193,66 €	531 308,14 €
	Homme	170 865,92 €	85 876,81 €	72 760,81 €	105 097,27 €	434 600,81 €
S/total Masse salariale Femmes		60 685 284,45 €	13 691 009,95 €	9 757 182,29 €	15 032 290,93 €	99 165 767,62 €
Part des rémunérations accessoires		11,99%	22,92%	20,77%	16,82%	15,10%
S/total Masse salariale Hommes		117 109 606,96 €	15 588 211,92 €	7 202 912,01 €	6 891 715,08 €	146 792 445,97 €
Part des rémunérations accessoires		11,78%	24,66%	23,20%	17,58%	13,98%
Dépenses de Masse salariale - Agents titulai		177 794 891,41 €	29 279 221,87 €	16 960 094,30 €	21 924 006,01 €	245 958 213,59 €
Part des rémunérations accessoires		5,93%	11,92%	10,90%	8,53%	7,22%

Titulaires BIATSS		A+	A	B	C	Total
Rémunérations principales	Femme	1 117 738,82 €	4 146 226,75 €	4 496 729,47 €	6 956 461,63 €	16 717 156,67 €
	Homme	1 438 590,75 €	4 526 870,09 €	3 264 306,87 €	3 203 181,72 €	12 432 949,43 €
Rémunérations accessoires	Femme	331 279,57 €	1 048 811,82 €	1 013 060,29 €	1 263 922,01 €	3 657 073,69 €
	Homme	491 507,38 €	1 280 569,56 €	835 422,11 €	605 849,01 €	3 213 348,06 €
Charges patronales	Femme	1 015 572,50 €	3 793 422,58 €	4 147 967,08 €	6 539 713,63 €	15 496 675,79 €
	Homme	1 299 912,49 €	4 175 707,15 €	3 030 422,22 €	2 977 587,08 €	11 483 628,94 €
Prestations sociales	Femme	5 863,80 €	33 050,02 €	99 425,45 €	272 193,66 €	410 532,93 €
	Homme	10 679,79 €	75 575,83 €	72 760,81 €	105 097,27 €	264 113,70 €
S/total Masse salariale Femmes		2 470 454,69 €	9 021 511,17 €	9 757 182,29 €	15 032 290,93 €	36 281 439,08 €
Part des rémunérations accessoires		26,82%	23,25%	20,77%	16,82%	20,16%
S/total Masse salariale Hommes		3 240 690,41 €	10 058 722,63 €	7 202 912,01 €	6 891 715,08 €	27 394 040,13 €
Part des rémunérations accessoires		30,33%	25,46%	23,20%	17,58%	23,46%
Dépenses de Masse salariale - Agents titulai		5 711 145,10 €	19 080 233,80 €	16 960 094,30 €	21 924 006,01 €	63 675 479,21 €
Part des rémunérations accessoires		14,41%	12,21%	10,90%	8,53%	10,79%

Titulaires E et E/C		A+	A	Total
Rémunérations principales	Femme	28 542 039,17 €	2 157 320,39 €	30 699 359,56 €
	Homme	55 929 633,19 €	2 547 505,39 €	58 477 138,58 €
Rémunérations accessoires	Femme	3 308 000,66 €	520 394,90 €	3 828 395,56 €
	Homme	6 407 003,86 €	641 224,30 €	7 048 228,16 €
Charges patronales	Femme	26 253 757,06 €	1 982 041,15 €	28 235 798,21 €
	Homme	51 372 093,37 €	2 330 458,62 €	53 702 551,99 €
Prestations sociales	Femme	111 032,87 €	9 742,34 €	120 775,21 €
	Homme	160 186,13 €	10 300,98 €	170 487,11 €
S/total Masse salariale Femmes		58 214 829,76 €	4 669 498,78 €	62 884 328,54 €
Part des rémunérations accessoires		11,36%	22,29%	12,18%
S/total Masse salariale Hommes		113 868 916,55 €	5 529 489,29 €	119 398 405,84 €
Part des rémunérations accessoires		11,25%	23,19%	11,81%
Dépenses de Masse salariale - Agents titulai		172 083 746,31 €	10 198 988,07 €	182 282 734,38 €
Part des rémunérations accessoires		5,65%	11,39%	5,97%

3.2.2 ETP et coûts moyens des agents titulaires par catégorie statutaire et genre

Titulaires BIATSS + E et E/C		A+	A	B	C	Total
ETP - Agents titulaires	F	589	188	181	299	1257
	H	1029	198	133	131	1490
	Total	1617	385	313	431	2747
Coût moyen chargé par catégorie FP - Agents titulaires	F	103 098 €	72 902 €	53 952 €	50 208 €	78 912 €
	H	113 842 €	78 888 €	54 321 €	52 568 €	98 518 €
	Total	109 932 €	75 971 €	54 108 €	50 927 €	89 548 €

Titulaires BIATSS		A+	A	B	C	Total
ETP - Agents titulaires	F	25	129	181	299	634
	H	33	138	133	131	434
	Total	57	266	313	431	1067
Coût moyen chargé par catégorie FP - Agents titulaires	F	100 425 €	70 043 €	53 952 €	50 208 €	57 258 €
	H	99 714 €	73 101 €	54 321 €	52 568 €	63 149 €
	Total	100 020 €	71 622 €	54 108 €	50 927 €	59 652 €

Titulaires E et E/C		A+	A	Total
ETP - EC-Ens titulaires	F	564	59	623
	H	996	60	1056
	Total	1560	119	1679
Coût moyen chargé par catégorie FP - EC-Ens titulaires	F	103 214 €	79 144 €	100 935 €
	H	114 303 €	92 158 €	113 045 €
	Total	110 295 €	85 706 €	108 552 €

3.2.3 Coûts moyens des agents titulaires par corps et par genre

Enseignants et E/C	Coût chargé mensuel moyen 2022	Dont Femmes	Dont Hommes
ASTRONOME	10 441 €	10 082 €	10 595 €
ASTRONOME ADJOINT	7 487 €	7 390 €	7 358 €
PHYSICIEN	11 735 €	10 703 €	12 771 €
PHYSICIEN ADJOINT	7 589 €	7 541 €	8 108 €
PROFESSEUR DES UNIV - PRATICIEN HOSP	20 138 €	18 692 €	20 558 €
MAITRE DE CONF. PRATICIEN HOSP	12 345 €	12 443 €	12 084 €
PROFESSEUR DES UNIVERSITES	11 796 €	12 155 €	12 061 €
MAITRE DE CONFERENCES	8 608 €	9 295 €	8 574 €
PROFESSEUR AGREGE	8 664 €	8 597 €	8 720 €
PROFESSEUR CERTIFIE	7 194 €	6 983 €	7 370 €

BIATSS	Coût chargé mensuel moyen 2022	Dont Femmes	Dont Hommes
CONSERVATEUR DES BIBLIOTHEQUES	8 811 €	9 019 €	8 450 €
ATTACHE D'ADMINISTRATION DE L'ETAT	7 198 €	7 072 €	7 409 €
INGENIEUR DE RECHERCHE	9 601 €	12 105 €	9 163 €
INGENIEUR D'ETUDES DE RECH ET FORMATION	6 894 €	7 167 €	6 866 €
ASSISTANT INGENIEUR DE RECH ET FORMATION	5 754 €	5 696 €	5 984 €
SECRETAIRE ADMINISTRATIF	4 792 €	4 826 €	4 631 €
TECHNICIEN DE RECHERCHE & FORMATION	4 875 €	5 168 €	4 952 €
BIBLIOTHECAIRE	4 996 €	4 965 €	5 219 €
ADJOINT AENES/ITRF	4 170 €	4 352 €	4 454 €
MAGASINIER	4 156 €	9 357 €	3 660 €

3.2.4 Indice moyen des agents titulaires par catégorie statutaire, filière, corps, grade et genre

Filière	Libellé du corps	Libellé du grade	Genre	INM Moyen des agents rémunérés à ce grade en 2022	Rémunération moyenne en € (indice moyen x valeur du point d'indice)
A+					
Filière universitaire	ASTRONOME	ASTRONOME 1ERE CLASSE	F	897	4 275 €
		ASTRONOME 1ERE CLASSE	H	1164	5 550 €
		ASTRONOME 2EME CLASSE	H	921	4 393 €
		ASTRONOME CLASSE EXCEPTIONNELLE	F	1270	6 055 €
		ASTRONOME CLASSE EXCEPTIONNELLE	H	1295	6 175 €
	ASTRONOME ADJOINT	ASTRONOME ADJOINT CL NORMALE	F	716	3 414 €
		ASTRONOME ADJOINT CL NORMALE	H	686	3 269 €
		ASTRONOME ADJOINT HORS CLASSE	F	830	3 957 €
		ASTRONOME ADJOINT HORS CLASSE	H	903	4 306 €
	MAITRE DE CONFERENCES	MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE	F	629	3 000 €
		MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE	H	615	2 932 €
		MAITRE DE CONFERENCES H. CL.	F	865	4 123 €
		MAITRE DE CONFERENCES H. CL.	H	865	4 123 €
	PHYSICIEN	PHYSICIEN 1ERE CLASSE	F	1164	5 550 €
		PHYSICIEN 1ERE CLASSE	H	1152	5 490 €
		PHYSICIEN 2EME CLASSE	F	830	3 957 €
		PHYSICIEN CLASSE EXCEPTIONNELLE	F	1217	5 803 €
		PHYSICIEN CLASSE EXCEPTIONNELLE	H	1270	6 055 €
	PHYSICIEN ADJOINT	PHYSICIEN ADJOINT CL NORMALE	F	734	3 498 €
		PHYSICIEN ADJOINT CL NORMALE	H	758	3 613 €
		PHYSICIEN ADJOINT HORS CLASSE	F	798	3 806 €
		PHYSICIEN ADJOINT HORS CLASSE	H	856	4 079 €
	PROFESSEUR DE L'ENSAM	PROFESSEUR DE L'ENSAM CLASSE NORMALE	H	757	3 609 €
		PROFESSEUR DE L'ENSAM HORS CLASSE	F	830	3 957 €
	PROFESSEUR DES UNIVERSITES	PROFESSEUR DES UNIVERSITES 1E CL.	F	906	4 320 €
		PROFESSEUR DES UNIVERSITES 1E CL.	H	1039	4 954 €
		PROFESSEUR DES UNIVERSITES 2E CL.	F	898	4 279 €
		PROFESSEUR DES UNIVERSITES 2E CL.	H	926	4 416 €
		PROFESSEUR DES UNIVERSITES CL.EX	F	1018	4 855 €
		PROFESSEUR DES UNIVERSITES CL.EX	H	1024	4 880 €

Filière	Libellé du corps	Libellé du grade	Genre	INM Moyen des agents rémunérés à ce grade en 2022	Rémunération moyenne en € (indice moyen x valeur du point d'indice)
A+					
Filière hospitalo-universitaire	MAIT CONF PRAT HOSP DENTAIRES	MAITRE DE CONF PRAT HOSP CSERD 1E CL	F	576	2 744 €
		MAITRE DE CONF PRAT HOSP CSERD 1E CL	H	683	3 258 €
		MAITRE DE CONF PRAT HOSP CSERD 2E CL	H	521	2 483 €
		MAITRE DE CONF PRAT HOSP CSERD H. CL.	F	830	3 957 €
		MAITRE DE CONF PRAT HOSP CSERD H. CL.	H	928	4 426 €
	MAITRE DE CONF UNIV DE MEDECINE GENERALE	MAITRE DE CONF UNIV MED GENERALE 1E CL.	F	634	3 023 €
		MAITRE DE CONF UNIV MED GENERALE 1E CL.	H	684	3 261 €
		MAITRE DE CONF UNIV MED GENERALE 2E CL.	H	522	2 489 €
	MAITRE DE CONF UNIV - PRATICIEN HOSP	MAIT. CONF. UNIV. - PRAT. HOSP. DE 1E CL	F	722	3 443 €
		MAIT. CONF. UNIV. - PRAT. HOSP. DE 1E CL	H	715	3 411 €
		MAIT. CONF. UNIV. - PRAT. HOSP. DE 2E CL	F	534	2 545 €
		MAIT. CONF. UNIV. - PRAT. HOSP. DE 2E CL	H	391	1 862 €
		MAIT. CONF. UNIV. - PRAT. HOSP. HORS CLASSE	F	930	4 432 €
		MAIT. CONF. UNIV. - PRAT. HOSP. HORS CLASSE	H	964	4 595 €
	MCUPH DES DISCIPLINES PHARMACEUTIQUES	MCUPH DISCIPLINES PHARMACEUTIQUES 1E CL	F	707	3 371 €
		MCUPH DISCIPLINES PHARMACEUTIQUES 1E CL	H	760	3 624 €
		MCUPH DISCIPLINES PHARMACEUTIQUES 2E CL	F	520	2 479 €
		MCUPH DISCIPLINES PHARMACEUTIQUES H CL	F	940	4 480 €
	PROFESSEUR DES UNIV - PRATICIEN HOSP	PROF. DES UNIV. - PRAT. HOSP. CL.EX	F	1191	5 677 €
		PROF. DES UNIV. - PRAT. HOSP. CL.EX	H	1005	4 791 €
		PROF. DES UNIV. - PRAT. HOSP. DE 1E CL.	F	1007	4 802 €
		PROF. DES UNIV. - PRAT. HOSP. DE 1E CL.	H	1024	4 881 €
		PROF. DES UNIV. - PRAT. HOSP.. DE 2E CL.	F	839	3 999 €
		PROF. DES UNIV. - PRAT. HOSP.. DE 2E CL.	H	855	4 078 €
	PROFESSEUR UNIVERSITES MEDECINE GENERALE	PROFESSEUR UNIV MED GENERALE 2E CL.	F	830	3 957 €
		PROFESSEUR UNIV MED GENERALE 2E CL.	H	830	3 957 €
		PROFESSEUR UNIV MED GENERALE CL.EX	H	1295	6 175 €
	PROF UNIV PRAT HOSP DENTAIRES	PROF UNIV-PRAT. HOSP CSERD CL.EX 2 ECH	H	1295	6 175 €
		PROF UNIV-PRATICIEN HOSP CSERD 1E CL	F	1031	4 916 €
		PROF UNIV-PRATICIEN HOSP CSERD 1E CL	H	1028	4 902 €
		PROF UNIV-PRATICIEN HOSP CSERD 2E CL	F	785	3 743 €
		PROF UNIV-PRATICIEN HOSP CSERD 2E CL	H	787	3 750 €
	PUPH DES DISCIPLINES PHARMACEUTIQUES	PUPH DES DISCIPLINES PHARMACEUTIQUES 1C	F	1058	5 045 €
		PUPH DES DISCIPLINES PHARMACEUTIQUES 2C	F	930	4 432 €
		PUPH DES DISCIPLINES PHARMACEUTIQUES 2C	H	830	3 957 €
		PUPH DES DISCIPLINES PHARMACEUTIQUES CE	F	1244	5 929 €
		PUPH DES DISCIPLINES PHARMACEUTIQUES CE	H	1295	6 175 €

Filière	Libellé du corps	Libellé du grade	Genre	INM Moyen des agents rémunérés à ce grade en 2022	Rémunération moyenne en € (indice moyen x valeur du point d'indice)
A+					
Filière enseignante des corps du 2nd degré	PROFESSEUR AGREGE	PROFESSEUR AGREGE CLASSE EXCEPTIONNELLE	F	942	4 491 €
		PROFESSEUR AGREGE CLASSE EXCEPTIONNELLE	H	964	4 598 €
		PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	F	619	2 952 €
		PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	H	595	2 835 €
		PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	F	878	4 186 €
		PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE	H	878	4 186 €
Filière administrative	ADMINISTRATEUR ENSR	ADM. DE L'EN. DE L'ENS SUP ET DE LA RECH	H	830	3 957 €
	AGENT COMPTABLE EPSCP	AGENT COMPTABLE EPSCP GROUPE SUP	F	940	4 480 €
	ATTACHE D'ADMINISTRATION DE L'ETAT	ATTACHE PRINCIPAL D'ADMINISTRATION DE L'ETAT	F	717	3 419 €
		ATTACHE PRINCIPAL D'ADMINISTRATION DE L'ETAT	H	669	3 190 €
	DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES EPSCP	DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES GR SUP	H	963	4 592 €
Filière des bibliothèques	CONSERVATEUR GENERAL DES	CONSERVATEUR GENERAL DES BIBLIOTHEQUES	F	1152	5 490 €
Filière ITRF	INGENIEUR DE RECHERCHE RF	INGENIEUR DE RECHERCHE RF 1E CLASSE	F	768	3 662 €
		INGENIEUR DE RECHERCHE RF 1E CLASSE	H	736	3 509 €
		INGENIEUR DE RECHERCHE RF 2E CLASSE	F	710	3 385 €
		INGENIEUR DE RECHERCHE RF 2E CLASSE	H	554	2 642 €
		INGENIEUR DE RECHERCHE RF HORS CLASSE	F	945	4 507 €
		INGENIEUR DE RECHERCHE RF HORS CLASSE	H	879	4 189 €

Filière	Libellé du corps	Libellé du grade	Genre	INM Moyen des agents rémunérés à ce grade en 2022	Rémunération moyenne en € (indice moyen x valeur du point d'indice)
A					
Filière enseignante des corps du 2nd degré	PROFESSEUR CERTIFIE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	F	477	2 275 €
		PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	H	600	2 861 €
		PROFESSEUR CERTIFIE CL EXCEPTIONNELLE	F	808	3 854 €
		PROFESSEUR CERTIFIE CL EXCEPTIONNELLE	H	850	4 053 €
		PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	F	755	3 598 €
		PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	H	738	3 519 €
	PROFESSEUR D'EPS	PROFESSEUR D'EPS CLASSE EXCEPTIONNELLE	H	764	3 642 €
		PROFESSEUR D'EPS CLASSE NORMALE	F	592	2 823 €
		PROFESSEUR D'EPS CLASSE NORMALE	H	529	2 524 €
		PROFESSEUR D'EPS HORS CLASSE	H	715	3 411 €
	PROFESSEUR DES LYCEES PROFESSIONNELS	PROFESSEUR DE LYCEES PROF CL EXCEPT	F	830	3 957 €
		PROFESSEUR DES LYCEES PROF. CL. NORMALE	F	568	2 710 €
		PROFESSEUR DES LYCEES PROF. CL. NORMALE	H	568	2 710 €
		PROFESSEUR DES LYCEES PROF. HORS CL.	F	668	3 185 €
		PROFESSEUR DES LYCEES PROF. HORS CL.	H	761	3 630 €
Filière administrative	ATTACHE D'ADMINISTRATION DE L'ETAT	ATTACHE D'ADMINISTRATION DE L'ETAT (CN)	F	558	2 661 €
		ATTACHE D'ADMINISTRATION DE L'ETAT (CN)	H	531	2 532 €
		ATTACHE D'ADMINISTRATION DE L'ETAT (HC)	F	768	3 662 €
		ATTACHE D'ADMINISTRATION DE L'ETAT (HC)	H	776	3 700 €
Filière des bibliothèques	BIBLIOTHECAIRE	BIBLIOTHECAIRE	F	554	2 643 €
		BIBLIOTHECAIRE	H	480	2 289 €
		BIBLIOTHECAIRE HORS CLASSE	F	768	3 662 €
		BIBLIOTHECAIRE HORS CLASSE	H	605	2 885 €
	CONSERVATEUR DES BIBLIOTHEQUES	CONSERVATEUR DES BIBLIOTHEQUES	F	645	3 077 €
		CONSERVATEUR EN CHEF DES BIBLIOTHEQUES	F	826	3 936 €
CONSERVATEUR EN CHEF DES BIBLIOTHEQUES		H	714	3 404 €	
Filière ITRF	ASSISTANT INGENIEUR DE RECH ET FORMATION	ASSISTANT INGENIEUR RF	F	484	2 307 €
		ASSISTANT INGENIEUR RF	H	485	2 312 €
	INGENIEUR D'ETUDES DE RECH ET FORMATION	INGENIEUR D'ETUDES CLASSE NORMALE	F	517	2 465 €
		INGENIEUR D'ETUDES CLASSE NORMALE	H	505	2 405 €
		INGENIEUR D'ETUDES HORS CLASSE	F	599	2 856 €
		INGENIEUR D'ETUDES HORS CLASSE	H	692	3 300 €
Filière sociale et de santé	INFIRMIERS ENES CATEGORIE A	INFIRMIERS ENES CATEG A	F	512	2 440 €

Filière	Libellé du corps	Libellé du grade	Genre	INM Moyen des agents rémunérés à ce grade en 2022	Rémunération moyenne en € (indice moyen x valeur du point d'indice)
B					
Filière administrative	SECRETAIRE ADMINISTRATIF	SECRETAIRE ADMINISTRATIF CE	F	497	2 372 €
		SECRETAIRE ADMINISTRATIF CN	F	413	1 967 €
		SECRETAIRE ADMINISTRATIF CN	H	418	1 991 €
		SECRETAIRE ADMINISTRATIF CS	F	433	2 063 €
		SECRETAIRE ADMINISTRATIF CS	H	534	2 546 €
Filière des bibliothèques	BIB. ASSISTANT SPE (NES)	BIB. ASSISTANT SPE. CLASSE EXCEPTIONNELLE	F	463	2 210 €
		BIB. ASSISTANT SPE. CLASSE EXCEPTIONNELLE	H	469	2 234 €
		BIB. ASSISTANT SPE. CLASSE NORMALE	F	402	1 918 €
		BIB. ASSISTANT SPE. CLASSE SUPERIEURE	F	411	1 961 €
		BIB. ASSISTANT SPE. CLASSE SUPERIEURE	H	452	2 155 €
Filière ITRF	TECHNICIEN DE RECHERCHE & FORMATION	TECHNICIEN DE RECHERCHE ET FORMATION CE	F	446	2 128 €
		TECHNICIEN DE RECHERCHE ET FORMATION CE	H	458	2 182 €
		TECHNICIEN DE RECHERCHE ET FORMATION CN	F	374	1 782 €
		TECHNICIEN DE RECHERCHE ET FORMATION CN	H	412	1 963 €
		TECHNICIEN DE RECHERCHE ET FORMATION CS	F	447	2 130 €
		TECHNICIEN DE RECHERCHE ET FORMATION CS	H	439	2 095 €
Filière	Libellé du corps	Libellé du grade	Genre	INM Moyen des agents rémunérés à ce grade en 2022	Rémunération moyenne en € (indice moyen x valeur du point d'indice)
C					
Filière administrative	ADJ. ADM DE L'EN ET DE L'ENS SUP	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1CL	F	434	2 070 €
		ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2CL	F	365	1 741 €
		ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2CL	H	362	1 728 €
Filière des bibliothèques	MAGASINIER DES BIBLIOTHEQUES	MAG PRINCIPAL DES BIBLIOTHEQUES DE 1CL	F	402	1 918 €
		MAG PRINCIPAL DES BIBLIOTHEQUES DE 1CL	H	432	2 058 €
		MAG PRINCIPAL DES BIBLIOTHEQUES DE 2CL	F	372	1 775 €
		MAG PRINCIPAL DES BIBLIOTHEQUES DE 2CL	H	373	1 778 €
Filière ITRF	ADJOINT TECHNIQUE-RECHERCHE ET FORMATION	ADJ TECHNIQUE RECHERCHE ET FORMATION	F	354	1 688 €
		ADJ TECHNIQUE RECHERCHE ET FORMATION	H	357	1 701 €
		ADJ TECH PRINC DE RECH ET DE FORM DE 1CL	F	406	1 938 €
		ADJ TECH PRINC DE RECH ET DE FORM DE 1CL	H	408	1 946 €
		ADJ TECH PRINC DE RECH ET DE FORM DE 2CL	F	375	1 790 €
		ADJ TECH PRINC DE RECH ET DE FORM DE 2CL	H	342	1 629 €

3.2.5 Régime indemnitaire des agents titulaires, par catégorie statutaire, filière, corps et genre

Filière	Libellé du corps	Genre	Montant moyen régime indemnitaire
A+			
Filière universitaire	ASTRONOME	F	ETP inférieur à 4
		H	4 037 €
	ASTRONOME ADJOINT	F	6 045 €
		H	3 779 €
	MAITRE DE CONFERENCES	F	7 163 €
		H	7 631 €
	PHYSICIEN	F	ETP inférieur à 4
		H	ETP inférieur à 4
	PHYSICIEN ADJOINT	F	5 449 €
		H	3 048 €
	PROFESSEUR DE L'ENSAM	F	ETP inférieur à 4
		H	ETP inférieur à 4
	PROFESSEUR DES UNIVERSITES	F	7 486 €
		H	7 323 €
Filière hospitalo-universitaire	MAIT CONF PRAT HOSP DENTAIRE	F	2 146 €
		H	674 €
	MAITRE DE CONF UNIV DE MEDECINE GENERALE	F	ETP inférieur à 4
		H	ETP inférieur à 4
	MAITRE DE CONF UNIV - PRATICIEN HOSP	F	1 375 €
		H	1 279 €
	MCUPH DES DISCIPLINES PHARMACEUTIQUES	F	ETP inférieur à 4
		H	ETP inférieur à 4
	PROFESSEUR DES UNIV - PRATICIEN HOSP	F	3 114 €
		H	3 129 €
	PROFESSEUR UNIVERSITES MEDECINE GENERALE	F	ETP inférieur à 4
		H	ETP inférieur à 4
	PROF UNIV PRAT HOSP DENTAIRE	F	ETP inférieur à 4
		H	ETP inférieur à 4
PUPH DES DISCIPLINES PHARMACEUTIQUES	F	ETP inférieur à 4	
	H	ETP inférieur à 4	
Filière enseignante des corps du 2nd degré	PROFESSEUR AGREGÉ	F	8 870 €
		H	9 458 €
Filière administrative	ADMINISTRATEUR ENSR	H	ETP inférieur à 4
	AGENT COMPTABLE EPSCP	F	ETP inférieur à 4
	ATTACHE D'ADMINISTRATION DE L'ETAT	F	5 598 €
		H	3 778 €
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES EPSCP	H	ETP inférieur à 4	
Filière des bibliothèques	CONSERVATEUR GENERAL DES BIBLIOTHEQUES	F	ETP inférieur à 4
Filière ITRF	INGENIEUR DE RECHERCHE RF	F	18 448 €
		H	15 681 €

Filière	Libellé du corps	Genre	Montant moyen régime indemnitaire
A			
Filière enseignante des corps du 2nd degré	PROFESSEUR CERTIFIE	F	8 957 €
		H	10 357 €
	PROFESSEUR D'EPS	F	ETP inférieur à 4
		H	7 972 €
	PROFESSEUR DES LYCEES PROFESSIONNELS	F	13 954 €
		H	13 645 €
Filière administrative	ATTACHE D'ADMINISTRATION DE L'ETAT	F	5 025 €
		H	9 653 €
Filière des bibliothèques	BIBLIOTHECAIRE	F	ETP inférieur à 4
		H	ETP inférieur à 4
	CONSERVATEUR DES BIBLIOTHEQUES	F	9 998 €
		H	ETP inférieur à 4
Filière ITRF	ASSISTANT INGENIEUR DE RECH ET FORMATION	F	7 265 €
		H	8 135 €
	INGENIEUR D'ETUDES DE RECH ET FORMATION	F	10 026 €
		H	11 043 €
Filière sociale et de santé	INFIRMIERS ENES CATEGORIE A	F	ETP inférieur à 4
B			
Filière administrative	SECRETAIRE ADMINISTRATIF	F	5 632 €
		H	ETP inférieur à 4
Filière des bibliothèques	BIB. ASSISTANT SPE (NES)	F	5 464 €
		H	5 707 €
Filière ITRF	TECHNICIEN DE RECHERCHE & FORMATION	F	6 282 €
		H	6 943 €
C			
Filière administrative	ADJ. ADM DE L'EN ET DE L'ENS SUP	F	4 323 €
		H	4 149 €
Filière des bibliothèques	MAGASINIER DES BIBLIOTHEQUES	F	4 240 €
		H	3 525 €
Filière ITRF	ADJOINT TECHNIQUE-RECHERCHE ET FORMATION	F	4 273 €
		H	4 484 €
Montant moyen indemnitaire de l'ensemble des agents titulaires affectés			7 749 €

3.2.6 Garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA)

La GIPA au titre de 2022 a été versée en 2023

Statut	Filière	Genre	Nombre de bénéficiaires de la GIPA	Montant moyen versé par bénéficiaire
Titulaires	Filière administrative	Femme	12	173 €
Titulaires	Filière administrative	Homme	ETP < 4	127 €
Titulaires	Filière des bibliothèques	Femme	ETP < 4	595 €
Titulaires	Filière enseignante des corps du 2nd degré	Femme	7	1 166 €
Titulaires	Filière enseignante des corps du 2nd degré	Homme	6	1 829 €
Titulaires	Filière hospitalo-universitaire	Femme	5	1 423 €
Titulaires	Filière hospitalo-universitaire	Homme	5	1 570 €
Titulaires	Filière ITRF	Femme	38	232 €
Titulaires	Filière ITRF	Homme	37	336 €
Titulaires	Filière universitaire	Femme	26	1 698 €
Titulaires	Filière universitaire	Homme	35	1 717 €
Total des Titulaires			175	932 €
Non titulaires	Filière enseignante des corps du 2nd degré	Femme	13	520 €
Non titulaires	Filière hospitalo-universitaire	Homme	ETP < 4	596 €
Non titulaires	Filière ITRF	Femme	ETP < 4	531 €
Non titulaires	Filière ITRF	Homme	4	376 €
Non titulaires	Filière universitaire	Femme	ETP < 4	457 €
Non titulaires	Filière universitaire	Homme	7	346 €
Total des Non titulaires			30	460 €
Ensemble des agents bénéficiaires de la GIPA			205	863 €



PARTIE 4 | CONDITIONS DE TRAVAIL

4.1 Temps de travail des agents

4.2 Les absences au travail

4.3 Le bilan du compte épargne temps

Partie 4. Conditions de travail

4.1 Temps de travail des agents

4.1.1 Temps de travail des agents titulaires

Effectif des agents titulaires répartis par quotité de temps de travail, filière et genre

Quotité de temps partiel - Agents titulaires	Genre	Filière universitaire	Filière hospitalo-universitaire	Filière enseignante des corps du 2nd degré	Filière administrative	Filière des bibliothèques	Filière ITRF	Filière sociale et de santé	Total
50%	Femmes	4		2	2	1	5		14
	Hommes	4		1			6		11
	Sous-total	8		3	2	1	11		25
Part des effectifs / Effectifs de la filière (en %)		0,7%		1,0%	1,6%	2,3%	1,2%		
70%	Femmes	1					1		2
	Hommes			1					1
	Sous-total	1		1			1		3
Part des effectifs / Effectifs de la filière (en %)		0,1%		0,3%			0,1%		
80%	Femmes	15	1	3	7	4	52	1	83
	Hommes	3		1			6		10
	Sous-total	18	1	4	7	4	58	1	93
Part des effectifs / Effectifs de la filière (en %)		1,6%	0,3%	1,4%	5,6%	9,1%	6,3%	50,0%	
90%	Femmes	6		1	1		5		13
	Hommes	2							2
	Sous-total	8		1	1		5		15
Part des effectifs / Effectifs de la filière (en %)		0,7%		0,3%	0,8%		0,5%		
100%	Femmes	365	113	121	98	27	446	1	1171
	Hommes	705	187	159	18	12	396		1477
	Sous-total	1070	300	280	116	39	842	1	2648
Part des effectifs / Effectifs de la filière (en %)		96,8%	99,7%	96,9%	92,1%	88,6%	91,8%	50,0%	
Total des agents en temps partiel		35	1	9	10	5	75	1	136
Ensemble des effectifs des agents titulaires		1105	301	289	126	44	917	2	2784
Parts des temps partiels / effectifs de la filière		3,17%	0,33%	3,11%	7,94%	11,36%	8,18%	50,00%	4,89%

Effectif des agents titulaires répartis par quotité de temps de travail, catégorie statutaire et genre

Quotité de temps partiel - Agents titulaires en temps partiel	Genre	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
50%	Femmes	6	1	2	5	14
	Hommes	6		2	3	11
	Sous-total	12	1	4	8	25
Part des effectifs / Effectif total (en %)		0,43%	0,04%	0,14%	0,29%	
70%	Femmes	1		1		2
	Hommes	1				1
	Sous-total	2		1		3
Part des effectifs / Effectif total (en %)		0,07%		0,04%		
80%	Femmes	21	13	15	34	83
	Hommes	4	2	2	2	10
	Sous-total	25	15	17	36	93
Part des effectifs / Effectif total (en %)		0,90%	0,54%	0,61%	1,29%	
90%	Femmes	7	1	1	4	13
	Hommes	2				2
	Sous-total	9	1	1	4	15
Part des effectifs / Effectif total (en %)		0,32%	0,04%	0,04%	0,14%	
100%	Femmes	563	176	165	267	1171
	Hommes	1023	196	130	128	1477
	Sous-total	1586	372	295	395	2648
Part des effectifs / Effectif total (en %)		56,97%	13,36%	10,60%	14,19%	
Total des agents en temps partiel		48	17	23	48	136
Ensemble des effectifs des agents titulaires		1634	389	318	443	2784
Parts des temps partiels / effectifs de la catégorie statutaire (en %)		2,94%	4,37%	7,23%	10,84%	4,89%

Effectifs des agents titulaires répartis par quotité de travail, genre et tranche d'âge

Tranche d'âge	Genre / Quotité de temps partiel	100%	90%	80%	70%	50%	Total	Part des agents à temps partiel
25 à 29 ans	Femmes	3					3	
	Hommes	12					12	
	sous-total	15					15	
30 à 34 ans	Femmes	34		3			37	8,1%
	Hommes	46			1		47	2,1%
	sous-total	80		3	1		84	4,8%
35 à 39 ans	Femmes	76	1	9			86	11,6%
	Hommes	111		2			113	1,8%
	sous-total	187	1	11			199	6,0%
40 à 44 ans	Femmes	178	3	23		2	206	13,6%
	Hommes	194		1			195	0,5%
	sous-total	372	3	24		2	401	7,2%
45 à 49 ans	Femmes	208	2	16		2	228	8,8%
	Hommes	267	1			4	272	1,8%
	sous-total	475	3	16		6	500	5,0%
50 à 54 ans	Femmes	253	5	11	1	4	274	7,7%
	Hommes	322		4		2	328	1,8%
	sous-total	575	5	15	1	6	602	4,5%
55 à 59 ans	Femmes	255	2	14	1	2	274	6,9%
	Hommes	285	1	2		2	290	1,7%
	sous-total	540	3	16	1	4	564	4,3%
60 à 64 ans	Femmes	152		7		4	163	6,7%
	Hommes	186		1		2	189	1,6%
	sous-total	338		8		6	352	4,0%
65 ans et plus	Femmes	12					12	
	Hommes	54				1	55	1,8%
	sous-total	66				1	67	1,5%
Ensemble des effectifs des agents titulaires		2 648	15	93	3	25	2 784	4,9%

4.1.2 Temps de travail des agents non titulaires

Effectif des agents non titulaires à temps partiel répartis par quotité de travail

Quotité de temps partiel	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
50%	8	12			20
60%		2			2
80%		4		6	10
90%			2	1	3
Ensemble des effectifs d'agents non-titulaires en temps partiel	8	18	2	7	35
Ensemble des effectifs d'agents non-titulaires	197	1100	85	195	1577
Part des temps partiel / Effectifs total (%)	4,06%	1,64%	2,35%	3,59%	2,22%

Quotité de temps partiel - Agents non titulaires en temps partiel		25 à 29 ans	30 à 34 ans	35 à 39 ans	40 à 44 ans	45 à 49 ans	50 à 54 ans	55 à 59 ans	60 à 64 ans	Total général	Moyenne d'âge
50%	Femmes	2	1	1		2	1			7	40
	Sous-total	2	1	1		2	1			7	
	Part des effectifs / total des agents non titulaires	5,71%	2,86%	2,86%		5,71%	2,86%			20,00%	
50%	Hommes	8	1	1		1	1		1	13	35
	Sous-total	8	1	1		1	1		1	13	
	Part des effectifs / total des agents non titulaires	22,86%	2,86%	2,86%		2,86%	2,86%		2,86%	37,14%	
60%	Femmes	1	1							2	31
	Sous-total	1	1							2	
	Part des effectifs / total des agents non titulaires	2,86%	2,86%							5,71%	
80%	Femmes		2	1	3	2	1	1		10	43
	Sous-total		2	1	3	2	1	1		10	
	Part des effectifs / total des agents non titulaires		5,71%	2,86%	8,57%	5,71%	2,86%	2,86%		28,57%	
90%	Femmes					1		1	1	3	55
	Sous-total					1		1	1	3	
	Part des effectifs / total des agents non titulaires					2,86%		2,86%	2,86%	8,57%	
Total agents non-tit. recrutés à temps partiel		11	5	3	3	6	3	2	2	35	40
Ensemble des effectifs des agents non-titulaires		619	280	114	78	68	61	56	31	1577	
Part des temps incomplet/ Effectifs total		1,78%	1,79%	2,63%	3,85%	8,82%	4,92%	3,57%	6,45%	2,22%	

Effectif des agents non-titulaires à temps incomplet répartis par quotité de travail

Quotité de travail	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
10%		1			1
30%	1			1	2
40%				1	1
50%	13	9	1	3	26
60%	1	1		1	3
70%			1		1
Ensemble des effectifs d'agents non-titulaires à temps incomplet	15	11	2	6	34
Ensemble des effectifs d'agents non-titulaires	197	1100	85	195	1577
Part des temps incomplets / Effectifs total (%)	7,61%	1,00%	2,35%	3,08%	2,16%

Quotité de recrutement	Genre	moins de 25 ans	25 à 29 ans	30 à 34 ans	35 à 39 ans	40 à 44 ans	45 à 49 ans	50 à 54 ans	55 à 59 ans	60 à 64 ans	Total	Moyenne d'âge
10%	Femmes					1					1	44
30%	Hommes	1								1	2	41
40%	Femmes									1	1	64
50%	Femmes		1	1	2	3	3	3	1	3	17	47
50%	Hommes	1	1	2	1	1	2			1	9	39
60%	Femmes					1			1		2	50
60%	Hommes		1								1	29
70%	Femmes				1						1	35
Total agents non-tit. à temps incomplet		2	3	3	4	6	5	3	2	6	34	44
Total agents non-titulaires		263	619	280	114	78	68	61	56	31	1577	
Par des temps incomplets/ Effectifs total (%)		0,76%	0,48%	1,07%	3,51%	7,69%	7,35%	4,92%	3,57%	19,35%	2,16%	

4.2 Les absences au travail

4.2.1 Les absences des agents pour raisons de santé

Le décalage entre le nombre d'agents concernés par catégorie et le nombre d'agents concerné par motif d'absence s'explique par le changement de situation de l'agent en cours d'année. Celui-ci pouvant comptabiliser plusieurs absences sur une même année.

Ex : un agent de catégorie C peut être absent en janvier et avoir une nouvelle absence en octobre après avoir obtenu une promotion en catégorie B. ce même agent sera donc comptabilisé 2 fois, une fois par catégorie.

Les agents Titulaires

Catégorie A+

Filière	Genre	Motif - Absences	Nombre d'absences	Nombre de jours	
Filière universitaire	Femmes	Congé de maladie ordinaire	110	1437	
		Congé invalidité temporaire imputable au serv	2	62	
		Congé longue maladie	5	816	
		Congé longue durée - A	4	731	
			<i>Femmes</i>	121	3046
	Hommes	Congé de maladie ordinaire	84	1280	
		Congé invalidité temporaire imputable au serv	6	134	
		Congé longue maladie	6	633	
Congé longue durée - A		1	345		
		<i>Hommes</i>	97	2392	
Filière universitaire			218	5438	
Filière hospitalo-universitaire	Femmes	Congé de maladie ordinaire	18	443	
			<i>Femmes</i>	18	443
	Hommes	Congé de maladie ordinaire	15	260	
				<i>Hommes</i>	15
Filière hospitalo-universitaire			33	703	
Filière enseignants des corps du 2nd degré	Femmes	Congé de maladie ordinaire	31	371	
				<i>Femmes</i>	31
	Hommes	Congé de maladie ordinaire	17	164	
		Congé longue durée - A	1	74	
		<i>Hommes</i>	18	238	
Filière enseignants des corps du 2nd degré			49	609	
Total des absences 196 agents Enseignants et E/C concernés			300	6750	
Filière ITRF	Femmes	Congé de maladie ordinaire	7	36	
				<i>Femmes</i>	7
	Hommes	Congé de maladie ordinaire	7	63	
				<i>Hommes</i>	7
Filière ITRF			14	99	
Filière administrative	Femmes	Congé de maladie ordinaire	19	283	
				<i>Femmes</i>	19
Filière administrative			19	283	
Filière des bibliothèques	Femmes	Congé de maladie ordinaire	4	34	
				<i>Femmes</i>	4
Filière des bibliothèques			4	34	
Total des absences 18 agents BIATSS concernés			37	416	
Total des absences 214 agents de Catégorie A+ concernés			337	7166	

Catégorie A

Filière	Genre	Motif - Absences	Nombre d'absences	Nombre de jours
Filière enseignants des corps du 2nd degré	Femmes	Congé de maladie ordinaire	34	446
		Congé longue durée - A	1	365
		<i>Femmes</i>	35	811
	Hommes	Congé de maladie ordinaire	17	136
		Congé longue maladie	1	243
		<i>Hommes</i>	18	379
Filière enseignants des corps du 2nd degré			53	1190
Total des absences 36 agents Enseignants et E/C concernés			53	1190
Filière ITRF	Femmes	Congé de maladie ordinaire	105	1118
		Congé invalidité temporaire imputable au serv	4	101
		Congé longue maladie	1	255
	<i>Femmes</i>	110	1474	
	Hommes	Congé de maladie ordinaire	74	662
		Congé invalidité temporaire imputable au serv	1	16
Congé longue durée - A		2	334	
<i>Hommes</i>	77	1012		
Filière ITRF			187	2486
Filière administrative	Femmes	Congé de maladie ordinaire	14	73
		<i>Femmes</i>	14	73
	Hommes	Congé de maladie ordinaire	3	23
		<i>Hommes</i>	3	23
Filière administrative			17	96
Filière des bibliothèques	Femmes	Congé de maladie ordinaire	8	55
		<i>Femmes</i>	8	55
	Hommes	Congé de maladie ordinaire	2	14
		<i>Hommes</i>	2	14
Filière des bibliothèques			10	69
Filière sociale et de santé	Femmes	Congé de maladie ordinaire	7	83
		<i>Femmes</i>	7	83
	<i>Femmes</i>	7	83	
Filière sociale et de santé			7	83
Total des absences 113 agents BIATSS concernés			221	2734
Total des absences 149 agents de Catégorie A concernés			274	3924

Catégorie B

Filière	Genre	Motif - Absences	Nombre d'absences	Nombre de jours
Filière ITRF	Femmes	Congé de maladie ordinaire	168	2090
		Congé invalidité temporaire imputable au serv	5	62
		Congé longue maladie	1	336
		CLM suite à requalification CMO	1	243
		Congé longue durée - A	8	835
	<i>Femmes</i>	183	3566	
	Hommes	Congé de maladie ordinaire	108	1232
		Congé invalidité temporaire imputable au serv	4	37
		Congé longue maladie	2	201
		Congé longue durée - A	3	424
CLD suite à requalification CLM		2	201	
<i>Hommes</i>	119	2095		
Filière ITRF			302	5661
Filière administrative	Femmes	Congé de maladie ordinaire	23	215
		Congé longue maladie	2	221
	<i>Femmes</i>	25	436	
	Hommes	Congé de maladie ordinaire	2	19
<i>Hommes</i>		2	19	
Filière administrative			27	455
Filière des bibliothèques	Femmes	Congé de maladie ordinaire	17	120
		<i>Femmes</i>	17	120
	Hommes	Congé de maladie ordinaire	3	26
		<i>Hommes</i>	3	26
Filière des bibliothèques			20	146
Total des absences 157 agents BIATSS concernés			349	6262
Total des absences 157 agents de Catégorie B concernés			349	6262

Catégorie C

Filière	Genre	Motif - Absences	Nombre d'absences	Nombre de jours
Filière ITRF	Femmes	Congé de maladie ordinaire	442	4987
		Congé invalidité temporaire imputable au serv	24	514
		Congé longue maladie	4	876
		CLM suite à requalification CMO	1	132
		Congé longue durée - A	8	1051
		CLD suite à requalification CLM	3	365
		<i>Femmes</i>	482	7925
	Hommes	Congé de maladie ordinaire	183	1887
		Congé invalidité temporaire imputable au serv	5	138
		Congé longue maladie	2	217
		CLM suite à requalification CMO	1	116
		CLD - reprise uniquement	1	317
		Congé longue durée - A	8	1037
		<i>Hommes</i>	200	3712
Filière ITRF			682	11637
Filière administrative	Femmes	Congé de maladie ordinaire	90	985
		Congé invalidité temporaire imputable au serv	6	84
		Congé longue maladie	2	290
		CLD - reprise uniquement	2	261
		Congé longue durée - A	7	620
		CLD suite à requalification CLM	2	266
		<i>Femmes</i>	109	2506
	Hommes	Congé de maladie ordinaire	3	13
			<i>Hommes</i>	3
	Filière administrative			112
Filière des bibliothèques	Femmes	Congé de maladie ordinaire	18	121
		Congé invalidité temporaire imputable au serv	2	24
		Congé longue durée - A	2	365
			<i>Femmes</i>	22
	Hommes	Congé de maladie ordinaire	7	60
		Congé longue durée - A	1	3
			<i>Hommes</i>	8
Filière des bibliothèques			30	573
Total des absences			824	14729
286 agents BIATSS concernés				
Total des absences			824	14729
286 agents de Catégorie C concernés				
Total des absences des Titulaires			1784	32081
788 agents concernés				

Les agents Non Titulaires

Catégorie A+

Filière	Genre	Motif - Absences	Nombre d'absences	Nombre de jours	
Filière universitaire	Femmes	Congé de maladie ordinaire	1	1	
		<i>Femmes</i>	1	1	
			Filière universitaire	1	1
Filière enseignants des corps du 2nd degré	Femmes	Congé de maladie ordinaire	4	30	
		<i>Femmes</i>	4	30	
	Hommes	Congé de maladie ordinaire	5	54	
		<i>Hommes</i>	5	54	
		Filière enseignants des corps du 2nd degré	9	84	
			Total des absences 7 agents Enseignants et E/C concernés	10	85
Filière ITRF	Femmes	Congé de maladie ordinaire	17	150	
		<i>Femmes</i>	17	150	
	Hommes	Congé de maladie ordinaire	20	311	
		<i>Hommes</i>	20	311	
		Filière ITRF	37	461	
			Total des absences 19 agents BIATSS concernés	37	461
			Total des absences 25 agents de Catégorie A+ concernés	47	546

Catégorie A

Filière	Genre	Motif - Absences	Nombre d'absences	Nombre de jours	
Filière universitaire	Femmes	Congé de maladie ordinaire	20	254	
		Congé suite accident de service ou de trajet	1	7	
			<i>Femmes</i>	21	261
	Hommes	Congé de maladie ordinaire	24	590	
<i>Hommes</i>		24	590		
		Filière universitaire	45	851	
Filière hospitalo-universitaire	Femmes	Congé de maladie ordinaire	18	430	
		Congé de maladie hospitalo-universitaire	23	297	
			<i>Femmes</i>	41	727
	Hommes	Congé de maladie ordinaire	1	13	
Congé de maladie hospitalo-universitaire		3	16		
		<i>Hommes</i>	4	29	
		Filière hospitalo-universitaire	45	756	
Filière enseignants des corps du 2nd degré	Femmes	Congé de maladie ordinaire	20	207	
		Congé grave maladie	3	365	
			<i>Femmes</i>	23	572
	Hommes	Congé de maladie ordinaire	5	138	
<i>Hommes</i>		5	138		
		Filière enseignants des corps du 2nd degré	28	710	
			Total des absences 78 agents Enseignants et E/C concernés	118	2317
Filière ITRF	Femmes	Congé de maladie ordinaire	53	360	
		Congé suite accident de service ou de trajet	2	30	
			<i>Femmes</i>	55	390
	Hommes	Congé de maladie ordinaire	7	45	
Congé suite accident de service ou de trajet		1	8		
		<i>Hommes</i>	8	53	
		Filière ITRF	63	443	
			Total des absences 41 agents BIATSS concernés	63	443
			Total des absences 119 agents de Catégorie A concernés	181	2760

Catégorie B

Filière	Genre	Motif - Absences	Nombre d'absences	Nombre de jours
Filière ITRF	Femmes	Congé de maladie ordinaire	50	351
		Congé grave maladie	3	365
		<i>Femmes</i>	53	716
	Hommes	Congé de maladie ordinaire	15	75
		Congé suite accident de service ou de trajet	1	1
		<i>Hommes</i>	16	76
Filière ITRF			69	792
Filière des bibliothèques	Femmes	Congé de maladie ordinaire	1	3
		<i>Femmes</i>	1	3
		Filière des bibliothèques	1	3
Total des absences 38 agents BIATSS concernés			70	795
Total des absences 38 agents de Catégorie B concernés			70	795

Catégorie C

Filière	Genre	Motif - Absences	Nombre d'absences	Nombre de jours
Filière ITRF	Femmes	Congé de maladie ordinaire	222	1769
		Congé suite accident de service ou de trajet	8	69
		<i>Femmes</i>	230	1838
	Hommes	Congé de maladie ordinaire	27	158
		Congé suite accident de service ou de trajet	5	136
		Congé grave maladie	1	169
<i>Hommes</i>			33	463
Filière ITRF			263	2301
Filière des bibliothèques	Femmes	Congé de maladie ordinaire	1	4
		<i>Femmes</i>	1	4
		Filière des bibliothèques	1	4
Total des absences 113 agents BIATSS concernés			264	2305
Total des absences 113 agents de Catégorie C concernés			264	2305
Total des absences des Non Titulaires 294 agents concernés			562	6406
Total des Absences - pour raisons de santé 1 079 agents concernés			2346	38487

4.2.2 Les absences des agents hors raisons de santé

Les agents Titulaires

Catégorie A+

Filière	Genre	Motif - Absences	Nombre d'absences	Nombre de jours	
Filière universitaire	Femmes	Autorisation d'absence garde d'enfant malade	1	1	
		CRCT au titre d'une section CNU	3	303	
		CRCT au titre de l'établissement	9	1269	
		Congé maternité	9	825	
		Grossesse pathologique	1	14	
		Congé de présence parentale	39	39	
			<i>Femmes</i>	62	2451
	Hommes	CRCT au titre d'une section CNU	4	513	
		CRCT au titre de l'établissement	17	1806	
		Congé pour projet pédagogique	1	181	
Congé de paternité		5	71		
		<i>Hommes</i>	46	2825	
Filière universitaire			108	5276	
Filière hospitalo-universitaire	Femmes	Congé maternité	4	455	
		Congé pour adoption	1	93	
			<i>Femmes</i>	5	548
Filière hospitalo-universitaire			5	548	
Filière enseignants des corps du 2nd degré	Femmes	Congé pour projet pédagogique	2	59	
		Congé maternité	1	112	
			<i>Femmes</i>	3	171
	Hommes	Congé pour projet pédagogique	1	181	
				<i>Hommes</i>	1
Filière enseignants des corps du 2nd degré			4	352	
Total des absences			117	6176	
61 agents Enseignants et E/C concernés			117	6176	
Total des absences			117	6176	
61 agents de Catégorie A+ concernés			117	6176	

Catégorie A

Filière	Genre	Motif - Absences	Nombre d'absences	Nombre de jours	
Filière enseignants des corps du 2nd degré	Femmes	Congé maternité	1	113	
				<i>Femmes</i>	1
	Filière enseignants des corps du 2nd degré			1	113
Total des absences			1	113	
1 agents Enseignants et E/C concernés			1	113	
Filière ITRF	Femmes	Congé de présence parentale	19	51	
				<i>Femmes</i>	19
	Hommes	Congé de paternité	2	21	
		Congé de paternité et d'accueil de l'enfant	1	28	
				<i>Hommes</i>	3
Filière ITRF			22	100	
Total des absences			22	100	
3 agents BIATSS concernés			22	100	
Total des absences			23	213	
4 agents de Catégorie A concernés			23	213	

Catégorie B
État néant.

Catégorie C

Filière	Genre	Motif - Absences	Nombre d'absences	Nombre de jours
Filière ITRF	Femmes	Congé maternité	5	460
		Grossesse pathologique	2	26
		<i>Femmes</i>	7	486
Filière ITRF			7	486
Filière administrative	Femmes	Congé maternité	1	45
		<i>Femmes</i>	1	45
		Filière administrative	1	45
Total des absences 6 agents BIATSS concernés			8	531
Total des absences 6 agents de Catégorie C concernés			8	531
Total des absences des Titulaires 71 agents concernés			148	6920

Les agents Non Titulaires

Catégorie A+

Filière	Genre	Motif - Absences	Nombre d'absences	Nombre de jours
Filière ITRF	Femmes	Congé maternité	2	172
		Grossesse pathologique	2	28
	<i>Femmes</i>		4	200
	Hommes	Congé de paternité et d'accueil de l'enfant	3	60
		<i>Hommes</i>		3
	Filière ITRF			7
Total des absences			7	260
5 agents BIATSS concernés				
Total des absences			7	260
5 agents de Catégorie A+ concernés				

Catégorie A

Filière	Genre	Motif - Absences	Nombre d'absences	Nombre de jours	
Filière universitaire	Femmes	Congé maternité	3	283	
		Grossesse pathologique	2	16	
	<i>Femmes</i>		5	299	
	Hommes	Congé de paternité et d'accueil de l'enfant	3	28	
		<i>Hommes</i>		3	28
	Filière universitaire			8	327
Filière hospitalo-universitaire	Femmes	Congé maternité	23	1671	
		Grossesse pathologique	8	112	
	<i>Femmes</i>		31	1783	
	Hommes	Congé de paternité	11	145	
		<i>Hommes</i>		11	145
	Filière hospitalo-universitaire			42	1928
Total des absences			50	2255	
33 agents Enseignants et E/C concernés					
Filière ITRF	Femmes	Congé maternité	3	153	
		<i>Femmes</i>		3	153
	Hommes	Congé de paternité	2	26	
		<i>Hommes</i>		2	26
	Filière ITRF			5	179
	Total des absences			5	179
4 agents BIATSS concernés					
Total des absences			55	2434	
37 agents de Catégorie A concernés					

Catégorie B

Filière	Genre	Motif - Absences	Nombre d'absences	Nombre de jours
Filière ITRF	Femmes	Grossesse pathologique	3	71
		Congé de présence parentale	2	303
	<i>Femmes</i>		5	374
	Filière ITRF			5
Total des absences			5	374
2 agents BIATSS concernés				
Total des absences			5	374
2 agents de Catégorie B concernés				

Catégorie C

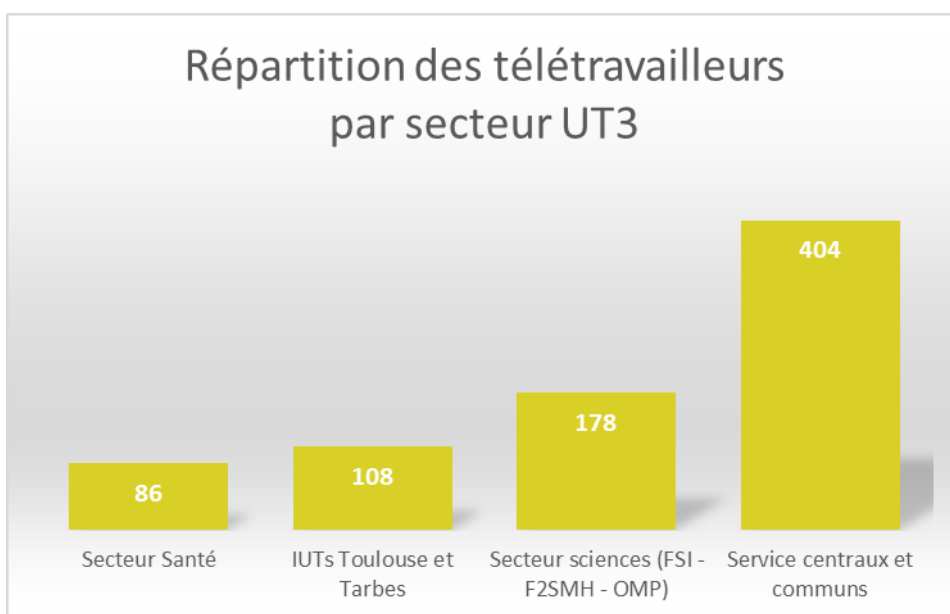
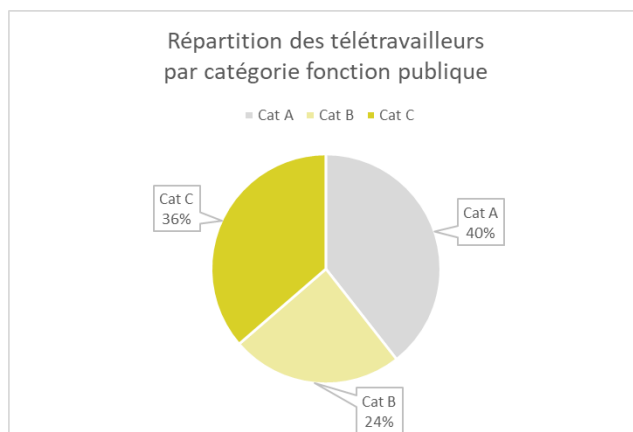
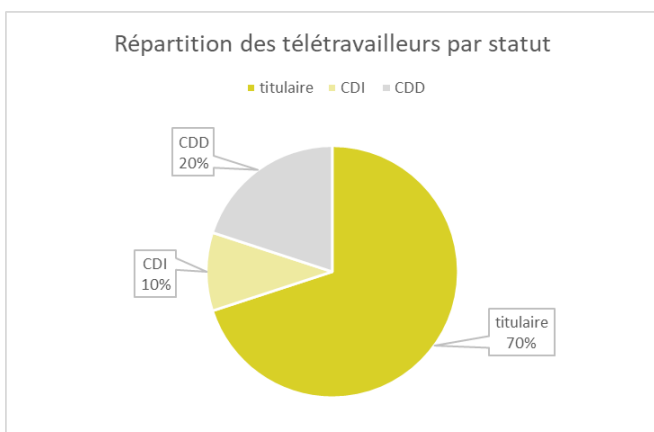
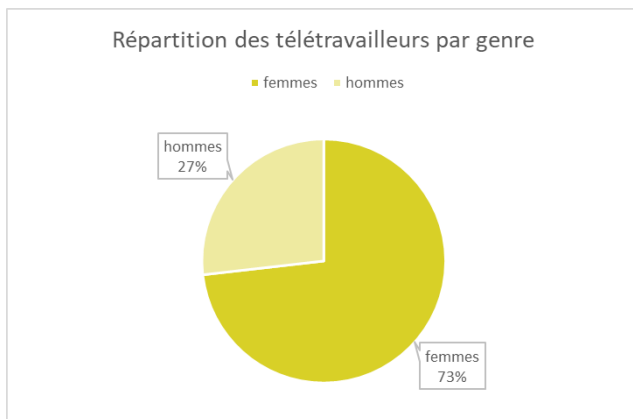
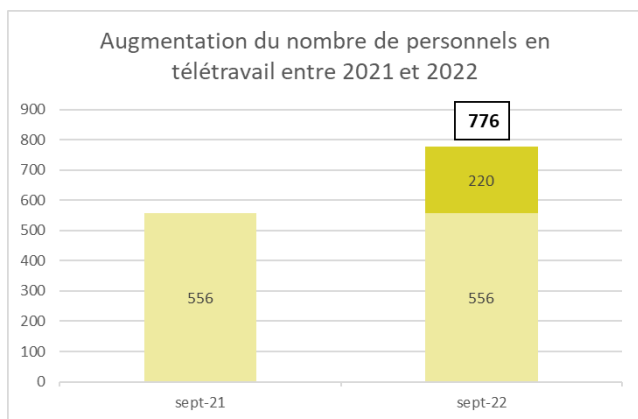
Filière	Genre	Motif - Absences	Nombre d'absences	Nombre de jours
Filière ITRF	Femmes	Congé maternité	10	969
		Grossesse pathologique	4	54
	<i>Femmes</i>		14	1023
	Hommes	Congé de paternité	3	44
		<i>Hommes</i>	3	44
	Filière ITRF		17	1067
Total des absences 12 agents BIATSS concernés			17	1067
Total des absences 12 agents de Catégorie C concernés			17	1067
Total des absences des Non Titulaires 56 agents concernés			84	4135
Total des Absences - hors raison de santé 127 agents concernés			232	11055
Total général des absences 1 170 agents concernés			2583	49594

4.2.3 Le télétravail

Depuis l'année 2021, les personnels BIATSS de l'université Toulouse III Paul Sabatier peuvent exercer une partie de leur travail en télétravail.

Le contexte de crise sanitaire lié à la covid-19, et la nécessité de mettre en place du travail à distance pour les personnels a favorisé le développement de ce dispositif au sein de l'université.

À la fin de l'année 2022, 776 personnels BIATSS bénéficiaient du télétravail.



4.3 Le bilan du Compte épargne temps (CET)

	A+		A		B		C		Total		Total général
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	
Nombre total de CET ouvert au 31/12	18	33	51	60	53	36	65	23	187	152	339
dont nombre de CET ouverts au cours de l'année	2	2	6	9	12	2	9	1	29	14	43
Nombre d'agents ayant déposé des jours de CET dans l'année	8	16	30	26	19	19	31	8	88	69	157
dont nombre de jours versés au cours de l'année	47	172	238	205	163	182	227	65	675	624	1299
Nombre total de jours consommés au cours de l'année	20	139,5	131,5	156	36	96,5	99	68	286,5	460	746,5
sous forme d'indemnisation	0	129	128	131	17	77	77	35	222	372	594
sous forme de prise en compte au titre de la RAFP	0	0	0	10	0	14	0	21	0	45	45
sous forme d'utilisation de jours de congés	20	10,5	3,5	15	19	5,5	22	12	64,5	43	107,5
Nombre de jours restant stockés au 31/12	377,5	702,5	915,5	1003	705,5	618,5	991	286	2989,5	2610	5599,5



PARTIE 5 | FORMATION

5.1 La formation des personnels

5.2 Formation en matière de santé et sécurité au travail

5.3 Dépenses de formation

Partie 5. Formation

5.1 La formation des personnels

Dans un contexte d'évolutions organisationnelles et professionnelles, la formation constitue un outil majeur dans la gestion des compétences des agents.

De l'adaptation à l'emploi à l'accompagnement des parcours professionnels, la formation répond, au travers des priorités retenues, le plus largement possible aux besoins de développement des compétences des personnels.

Chaque année, le service Compétences réalise un plan de formation qui décrit la politique de formation de l'université en matière de développement et de valorisation des compétences des personnels.

Rubrique intranet : DRH -> Se former

5.1.1 La formation des personnels BIATSS

Répartition par type de formation, catégorie statutaire et genre

Type de formation (selon nomenclature UPS)	Effectifs formés /Nbre de jours de formation	BIATSS Catégories A+, A, B et C		
		Femmes	Hommes	S/Total
Formation professionnelle continue au titre de l'adaptation immédiate au poste de travail (type 1)	Effectif	1756	771	2527
	Nombre de jours	1704	881	2585
Formation professionnelle continue au titre de l'adaptation à l'évolution prévisible des métiers (type 2)	Effectif	153	76	229
	Nombre de jours	167	59	226
Formation professionnelle continue au titre du développement des qualifications ou l'acquisition de nouvelles qualifications (type 3)	Effectif	308	75	383
	Nombre de jours	490	248	738
S/Total formation professionnelle continue	Total effectif	2 217	922	3139
	Part par genre (%)	71%	29%	100%
	Total nombre de jours	2 361	1 188	3 549
	Part par genre (%)	67%	33%	100%
Formation professionnelle : prépa examens concours	Effectif	256	64	320
	Nombre de jours	304	106	410
Formation professionnelle : valorisation des acquis de l'expérience (VAE)	Effectif	1	0	1
	Nombre de jours	2	0	2
Formation professionnelle : bilan de compétences	Effectif	4	0	4
	Nombre de jours	14	0	14
S/Total formation professionnelle hors formation continue	Total effectif	261	64	325
	Part par genre (%)	80%	20%	100%
	Total nombre de jours	320	106	426
	Part par genre (%)	75%	25%	100%
Ensemble des formations	Total effectif	2 478	986	3 464
	Part par genre (%)	72%	28%	100%
	Total nombre de jours	2 681	1 294	3 975
	Part par genre (%)	67%	33%	100%
	Nbre moyen de jours de formation	1,08	1,31	1,15

Type de formation (selon nomenclature UPS)	Effectifs formés /Nbre de jours de formation	BIATSS Catégorie A		
		Femmes	Hommes	S/Total
Formation professionnelle continue au titre de l'adaptation immédiate au poste de travail (type 1)	Effectif	554	370	924
	Nombre de jours	743	350	1093
Formation professionnelle continue au titre de l'adaptation à l'évolution prévisible des métiers (type 2)	Effectif	90	34	124
	Nombre de jours	71	22	93
Formation professionnelle continue au titre du développement des qualifications ou l'acquisition de nouvelles qualifications (type 3)	Effectif	88	30	118
	Nombre de jours	116	90	206
S/Total formation professionnelle continue	Total effectif	732	434	1 166
	Part par genre (%)	63%	37%	100%
	Total nombre de jours	930	462	1 392
	Part par genre (%)	67%	33%	100%
Formation professionnelle : prépa examens concours	Effectif	45	27	72
	Nombre de jours	54	82	136
Formation professionnelle : bilan de compétences	Effectif	3	0	0
	Nombre de jours	10	0	0
S/Total formation professionnelle hors formation continue	Total effectif	48	27	75
	Part par genre (%)	64%	36%	100%
	Total nombre de jours	64	82	146
	Part par genre (%)	44%	56%	100%
Ensemble des formations	Total effectif	780	461	1 241
	Part par genre (%)	63%	37%	100%
	Total nombre de jours	994	544	1 538
	Part par genre (%)	65%	35%	100%
	Nbre moyen de jours de formation	1,27	1,18	1,24

Type de formation (selon nomenclature UPS)	Effectifs formés /Nbre de jours de formation	BIATSS Catégorie B		
		Femmes	Hommes	S/Total
Formation professionnelle continue au titre de l'adaptation immédiate au poste de travail (type 1)	Effectif	470	197	667
	Nombre de jours	700	300	1000
Formation professionnelle continue au titre de l'adaptation à l'évolution prévisible des métiers (type 2)	Effectif	41	1	42
	Nombre de jours	15	3	18
Formation professionnelle continue au titre du développement des qualifications ou l'acquisition de nouvelles qualifications (type 3)	Effectif	116	14	130
	Nombre de jours	198	26	224
S/Total formation professionnelle continue	Total effectif	627	212	839
	Part par genre (%)	75%	25%	100%
	Total nombre de jours	913	329	1242
	Part par genre (%)	74%	26%	100%
Formation professionnelle : prépa examens concours	Effectif	72	13	85
	Nombre de jours	80	23	103
S/Total formation professionnelle hors formation continue	Total effectif	72	13	85
	Part par genre (%)	85%	15%	100%
	Total nombre de jours	80	23	103
	Part par genre (%)	78%	22%	100%
Ensemble des formations	Total effectif	699	225	924
	Part par genre (%)	76%	24%	100%
	Total nombre de jours	993	352	1 345
	Part par genre (%)	74%	26%	100%
	Nbre moyen de jours de formation	1,42	1,56	1,46

Type de formation (selon nomenclature UPS)	Effectifs formés /Nbre de jours de formation	BIATSS Catégorie C		
		Femmes	Hommes	S/Total
Formation professionnelle continue au titre de l'adaptation immédiate au poste de travail (type 1)	Effectif	661	256	917
	Nombre de jours	320	255	575
Formation professionnelle continue au titre de l'adaptation à l'évolution prévisible des métiers (type 2)	Effectif	49	5	54
	Nombre de jours	30	6	36
Formation professionnelle continue au titre du développement des qualifications ou l'acquisition de nouvelles qualifications (type 3)	Effectif	165	21	186
	Nombre de jours	185	113	298
S/Total formation professionnelle continue	Total effectif	875	282	1157
	Part par genre (%)	76%	24%	100%
	Total nombre de jours	535	374	909
	Part par genre (%)	59%	41%	100%
Formation professionnelle : prépa examens concours	Effectif	123	18	141
	Nombre de jours	156	24	180
Formation professionnelle : bilan de compétences	Effectif	1	0	1
	Nombre de jours	3	0	3
S/Total formation professionnelle hors formation continue	Total effectif	124	18	142
	Part par genre (%)	87%	13%	100%
	Total nombre de jours	159	24	183
	Part par genre (%)	87%	13%	100%
Ensemble des formations	Total effectif	999	300	1 299
	Part par genre (%)	77%	23%	100%
	Total nombre de jours	694	398	1 092
	Part par genre (%)	64%	36%	100%
	Nbre moyen de jours de formation	0,69	1,33	0,84

Répartition par domaine de formation, catégorie statutaire et genre

Domaines de formation :	Nombre de stagiaires et de jours	BIATSS Catégories A+, A, B et C			
		Femmes	Hommes	S/Total	part des femmes
Accueil -Sensibilisation à l'environnement professionnel	Effectif	113	20	133	85%
	Nombre de jours	192	72	264	73%
Management-Gestion des ressources humaines	Effectif	395	130	525	75%
	Nombre de jours	398	99	497	80%
Achats publics	Effectif	4	0	4	100%
	Nombre de jours	3	0	3	100%
Techniques juridiques	Effectif	0	1	1	0%
	Nombre de jours	0	1	1	0%
Techniques administratives et bureautique	Effectif	273	38	311	88%
	Nombre de jours	266	54	320	83%
Informatique	Effectif	293	68	361	81%
	Nombre de jours	255	172	427	60%
Formations linguistiques	Effectif	90	13	103	87%
	Nombre de jours	151	28	179	84%
Développement durable	Effectif	120	63	183	66%
	Nombre de jours	119	59	178	67%
Formations techniques spécifiques aux missions de chaque ministère	Effectif	837	531	1368	61%
	Nombre de jours	912	684	1596	57%
Service aux usagers	Effectif	92	58	150	61%
	Nombre de jours	65	19	84	77%
Ensemble des domaines de formation	Total effectif	2 217	922	3139	
	Part par genre (%)	71%	29%	100%	
	Total nombre de jours	2 361	1 188	3549	
	Part par genre (%)	67%	33%	100%	

Domaines de formation :	Nombre de stagiaires et de jours	Catégorie A		
		Femmes	Hommes	S/Total
Accueil -Sensibilisation à l'environnement professionnel	Effectif	80	16	96
	Nombre de jours	141	49	190
Management-Gestion des ressources humaines	Effectif	119	79	198
	Nombre de jours	147	64	211
Achats publics	Effectif	0	0	0
	Nombre de jours	0	0	0
Techniques juridiques	Effectif	0	1	1
	Nombre de jours	0	1	1
Techniques administratives et bureautique	Effectif	115	31	146
	Nombre de jours	143	31	174
Informatique	Effectif	11	6	17
	Nombre de jours	19	38	57
Formations linguistiques	Effectif	14	11	25
	Nombre de jours	84	21	105
Développement durable	Effectif	81	17	98
	Nombre de jours	38	30	68
Formations techniques spécifiques aux missions de chaque ministère	Effectif	329	204	533
	Nombre de jours	143	175	318
Service aux usagers	Effectif	98	48	146
	Nombre de jours	199	194	393
Ensemble des domaines de formation	Total effectif	847	413	1260
	Part par sexe (%)	67%	33%	100%
	Total nombre de jours	914	603	1517
	Part par sexe (%)	60%	40%	100%

Domaines de formation :	Nombre de stagiaires et de jours	Catégorie B		
		Femmes	Hommes	S/Total
Accueil -Sensibilisation à l'environnement professionnel	Effectif	9	0	9
	Nombre de jours	13	0	13
Management-Gestion des ressources humaines	Effectif	89	24	113
	Nombre de jours	80	21	101
Achats publics	Effectif	4	0	4
	Nombre de jours	3	0	3
Techniques juridiques	Effectif	0	0	0
	Nombre de jours	0	0	0
Techniques administratives et bureautique	Effectif	118	13	131
	Nombre de jours	149	5	154
Informatique	Effectif	26	21	47
	Nombre de jours	84	43	127
Formations linguistiques	Effectif	4	1	5
	Nombre de jours	8	2	10
Développement durable	Effectif	8	0	8
	Nombre de jours	7	0	7
Formations techniques spécifiques aux missions de chaque ministère	Effectif	294	176	470
	Nombre de jours	272	194	466
Service aux usagers	Effectif	1	0	1
	Nombre de jours	2	0	2
Ensemble des domaines de formation	Total effectif	553	235	788
	Part par sexe (%)	70%	30%	100%
	Total nombre de jours	618	265	883
	Part par sexe (%)	70%	30%	100%

Domaines de formation :	Nombre de stagiaires et de jours	Catégorie C		
		Femmes	Hommes	S/Total
Accueil -Sensibilisation à l'environnement professionnel	Effectif	21	4	25
	Nombre de jours	24	6	30
Management-Gestion des ressources humaines	Effectif	125	22	147
	Nombre de jours	121	11	132
Achats publics	Effectif	0	0	0
	Nombre de jours	0	0	0
Techniques juridiques	Effectif	0	0	0
	Nombre de jours	0	0	0
Techniques administratives et bureautique	Effectif	160	37	197
	Nombre de jours	150	37	187
Informatique	Effectif	120	27	147
	Nombre de jours	147	8	155
Formations linguistiques	Effectif	12	1	13
	Nombre de jours	21	3	24
Développement durable	Effectif	9	4	13
	Nombre de jours	9	3	12
Formations techniques spécifiques aux missions de chaque ministère	Effectif	374	189	563
	Nombre de jours	356	252	608
Service aux usagers	Effectif	1	0	1
	Nombre de jours	1	0	1
Ensemble des domaines de formation	Total effectif	822	284	1106
	Part par sexe (%)	74%	26%	100%
	Total nombre de jours	829	320	1149
	Part par sexe (%)	72%	28%	100%

Nombre de personnels BIATSS bénéficiant de congés de formation professionnelle et de formation suite à concours interne ou changement de corps : aucun en 2022.

5.1.2 La formation des personnels enseignants

Effectifs enseignants formés, par filière, statut, corps et genre

Filière	Statut Fonction publique	Corps	Femmes	Hommes	TOTAL
Filière universitaire et hospitalo-universitaire	Agent titulaire	Professeur des universités	37	23	60
		Maître de conférences	173	89	262
Filière enseignante des corps du 2nd degré	Agent titulaire	Professeur agrégé	49	38	87
		Professeur certifié	50	36	86
TOTAL			309	186	495

Répartition par type de formation, par population et par genre

Type de formation (selon nomenclature UPS)	Effectifs formés /Nbre de jours de formation	EC + Enseignants 2nd degré		
		Femmes	Hommes	S/Total
Formation professionnelle continue au titre de l'adaptation immédiate au poste de travail (type 1)	Effectif	280	171	451
	Nombre de jours	320	256	576
Formation professionnelle continue au titre de l'adaptation à l'évolution prévisible des métiers (type 2)	Effectif	10	8	18
	Nombre de jours	10	8	18
Formation professionnelle continue au titre du développement des qualifications ou l'acquisition de nouvelles qualifications (type 3)	Effectif	10	7	17
	Nombre de jours	10	7	17
S/Total formation professionnelle continue	Total effectif	300	186	486
	Part par genre (%)	62%	38%	100%
	Total nombre de jours	340	271	611
	Part par genre (%)	56%	44%	100%
Formation professionnelle : prépa examens concours	Effectif	9	0	9
	Nombre de jours	18	0	18
S/Total formation professionnelle hors formation continue	Total effectif	9	0	9
	Part par genre (%)	100%	0%	100%
	Total nombre de jours	18	0	18
	Part par genre (%)	100%	0%	100%
Ensemble des formations	Total effectif	309	186	495
	Part par genre (%)	62%	38%	100%
	Total nombre de jours	358	271	629
	Part par genre (%)	57%	43%	100%
	Nbre moyen de jours de formation	1,16	1,46	1,27

Type de formation (selon nomenclature UPS)	Effectifs formés /Nbre de jours de formation	EC		
		Femmes	Hommes	S/Total
Formation professionnelle continue au titre de l'adaptation immédiate au poste de travail (type 1)	Effectif	180	102	282
	Nombre de jours	250	163	413
Formation professionnelle continue au titre de l'adaptation à l'évolution prévisible des métiers (type 2)	Effectif	15	5	20
	Nombre de jours	30	6	36
Formation professionnelle continue au titre du développement des qualifications ou l'acquisition de nouvelles qualifications (type 3)	Effectif	15	5	20
	Nombre de jours	32	10	42
S/Total formation professionnelle continue	Total effectif	210	112	322
	Part par genre (%)	65%	35%	100%
	Total nombre de jours	312	179	491
	Part par genre (%)	64%	36%	100%
Ensemble des formations	Total effectif	210	112	322
	Part par genre (%)	65%	35%	100%
	Total nombre de jours	312	179	491
	Part par genre (%)	64%	36%	100%
	Nbre moyen de jours de formation	1,49	1,60	1,52

Type de formation (selon nomenclature UPS)	Effectifs formés /Nbre de jours de formation	Enseignants 2nd degré		
		Femmes	Hommes	S/Total
Formation professionnelle continue au titre de l'adaptation immédiate au poste de travail (type 1)	Effectif	88	63	151
	Nombre de jours	90	72	162
Formation professionnelle continue au titre de l'adaptation à l'évolution prévisible des métiers (type 2)	Effectif	10	8	18
	Nombre de jours	11	9	20
Formation professionnelle continue au titre du développement des qualifications ou l'acquisition de nouvelles qualifications (type 3)	Effectif	1	3	4
	Nombre de jours	1	3	4
S/Total formation professionnelle continue	Total effectif	99	74	173
	Part par genre (%)	57%	43%	100%
	Total nombre de jours	102	84	186
	Part par genre (%)	55%	45%	100%
Ensemble des formations	Total effectif	99	74	173
	Part par genre (%)	57%	43%	100%
	Total nombre de jours	102	84	186
	Part par genre (%)	55%	45%	100%
	Nbre moyen de jours de formation	1,03	1,14	1,08

5.2 Formation en matière de santé et sécurité au travail

5.2.1 Formation des membres du CHSCT

	Femmes	Hommes	TOTAL
Nombre de membres du CHSCT formés durant 7 Jours	0	2	2
% des membres du CHSCT formés durant 7 jours	0%	7%	7%

5.2.2 Bilan des formations santé et sécurité au travail

Nombre d'agents formés	1054
<i>dont enseignants</i>	114
<i>dont BIATSS</i>	940
Budget formation SST	104 507 €

5.3 Dépenses de formation

5.3.1 Dépenses de formation pour les personnels BIATSS

Type de formation	Dépenses hors rémunération des stagiaires	Dépenses de rémunération des stagiaires	Total des dépenses liées à la formation
Formation professionnelle continue et prépa examens concours	429 723 €	836 745 €	1 266 468 €
Formation professionnelle : bilan de compétences	5 105 €	2 952 €	8 057 €
Formation professionnelle: VAE	1 700 €	1 116 €	2 816 €
Formation des membres du CHSCT	2 000 €	1 179 €	3 179 €
TOTAL DES DEPENSES	438 528,00 €	841 992,00 €	1 280 520,00 €

5.3.2 Dépenses de formation pour les personnels enseignants

Type de formation	Dépenses hors rémunération des stagiaires	Dépenses de rémunération des stagiaires	Total des dépenses liées à la formation
Formation professionnelle continue et prépa examens concours	171 215 €	402 287 €	573 502 €
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	171 215,00 €	402 287,00 €	573 502,00 €



PARTIE 6 | RELATIONS PROFESSIONNELLES

6.1 Instances représentatives du personnel

6.2 Répartition par genre des représentants des personnels

6.3 Attributions des moyens syndicaux au sein de l'enseignement supérieur pour l'année universitaire 2019/2020

6.4 Les journées d'absences pour grève

Partie 6. Relations professionnelles

6.1 Instances représentatives du personnel

Comité technique d'établissement (CTE)

L 951-1-1, L 952-24, L 953-7 du code de l'éducation- loi du 5/07/2010
Décret n°2011-184 du 15 février 2011

Composition :

Le CTE comprend des représentants de l'administration et des représentants des personnels. Seuls les représentants des personnels sont invités à prendre part aux votes.

Les représentants du personnel sont élus pour 4 ans, au scrutin de liste avec représentation proportionnelle.

Le CTE concerne l'ensemble des personnels (enseignants et personnels administratifs), ses avis sont consultatifs.

Compétences :

Le Comité technique d'établissement est compétent en matière :

- d'organisation et de fonctionnement des administrations, établissements ou services ;
- de gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences ;
- de règles statutaires et règles relatives à l'échelonnement indiciaire ;
- d'évolutions technologiques et de méthodes de travail des administrations, établissements ou services et leur incidence sur les personnels ;
- de grandes orientations en matière de politique indemnitaire et de critères de répartition y afférant ;
- d'égalité professionnelle, parité et lutte contre toutes les discriminations ;
- d'hygiène, sécurité et conditions de travail en collaboration avec le Comité d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail (CHSCT) ;
- de formation et développement des compétences et qualifications professionnelles ;
- d'insertion professionnelle.

Nombre de réunions en 2022 : 9

Nombre de reconvoctions du CTE rendues nécessaires à la suite d'un défaut de quorum ou d'un vote défavorable unanime des représentants du personnel : 0

Comptabilisation des votes aux CTE :

Date du CTE	Nombre de points soumis au vote	Nombre de votes POUR	Nombre de votes CONTRE	Nombre d'ABSTENTIONS
26/01/2022	5	17	20	13
15/02/2022	3	20	3	5
14/04/2023	8	40	19	11
25/05/2022	1	4	5	1
30/06/2022	9	33	6	24
02/09/2022	1	4	4	1
22/09/2022	5	28	3	8
19/10/2022	6	27	8	14
02/12/2022	7	27	15	13

Le Comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)

Loi n°2010-751 du 5 juillet 2010

Décret n°2012- 571 du 24 avril 2012

Composition :

Composé de représentants de l'administration (3 à 7 dont un agent en charge de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité), de représentants des personnels (5 à 9) et des représentants des usagers (3 à 5), du médecin de prévention et du directeur du service de médecine préventive et de promotion de la santé, l'infirmière de l'établissement (comme expert). Le CA de l'établissement détermine le nombre des représentants.

Cette instance n'est pas paritaire.

Compétences :

Le CHSCT joue un rôle central dans la démarche de prévention des risques professionnels et participe à l'amélioration des conditions de vie au travail des agents de l'établissement. Il doit être associé à chacune des étapes de la démarche de prévention, notamment en matière de prévention des RPS (risques psychosociaux).

Nombre de réunions en 2022 : 9

Nombre de reconvoctions du CHSCT rendues nécessaires à la suite d'un défaut de quorum ou d'un vote défavorable unanime des représentants du personnel : 0

La Commission paritaire d'établissement (CPE)

Article L-953.6 du Code de l'éducation et décret n°39-272 du 6 avril 1999

Composition :

Comprend à parité des représentants de l'établissement et des représentants des personnels répartis en trois groupes.

groupe 1 : corps des personnels Ingénieurs, techniques, de recherche et formation (ITRF)

groupe 2 : corps des personnels de l'Administration de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur (AENES.)

groupe 3 : corps des personnels des bibliothèques

Compétences :

Les attributions de la CPE sont recentrées sur l'examen des décisions individuelles défavorables aux agents (refus de titularisation, de licenciement, de formation, de temps partiel ou de télétravail, discipline, etc.).

Nombre de réunions en 2022 : 1 (collège A filière ITRF)

La Commission consultative paritaire des agents non titulaires (CCPANT)

Décret du 15 janvier 1986 art.1 - arrêté du 8 avril 2008 et circulaire n°2008-1019 du 19/07/08

Composition :

Composée paritairement de représentants du personnel et de l'administration désignés par le président ou le directeur d'établissement pour trois ans.

Compétences :

Elle est consultée :

- facultativement sur toute question d'ordre individuel relative à la situation professionnelle des agents non titulaires entrants dans son champ de compétence ;
- obligatoirement pour une décision individuelle de licenciement postérieure à la date d'essai et sanctions disciplinaires autres que le blâme et l'avertissement.

Ses avis sont consultatifs.

Nombre de réunions en 2022 : 1

6.2 Répartition par genre des représentants des personnels

Instances		Titulaires			Suppléants		
		H	F	TOTAL	H	F	TOTAL
CTE		6	4	10	5	5	10
CHSCT		6	3	9	4	5	9
CPE	A	3	2	5	2	3	5
	B	0	5	5	4	1	5
	C	3	4	7	3	4	7
CCPANT	A	4	5	9	3	6	9
	B	0	1	1	0	1	1
	C	0	2	2	0	1	1

Les listes des candidats représentées lors des élections des représentants des personnels (CTE, CCPANT, CPE) doivent comprendre une part équilibrée d'hommes et de femmes.

6.3 Attributions des moyens syndicaux au sein de l'enseignement supérieur pour l'année universitaire 2021/2022

Décharges de service attribuées
par le ministère

Genre	Nombre d'agents concernés	Cumul des heures	ETP
Femme	10	1074	1,37
Homme	8	1472	1,51
TOTAL	18	2546	2,88

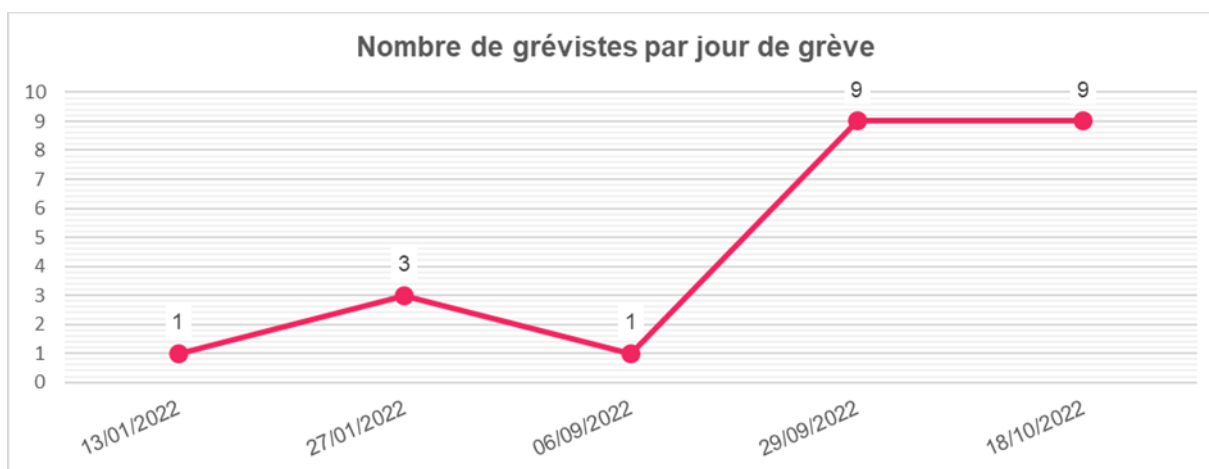
Précision : une décharge syndicale peut être utilisée pour l'action syndicale au niveau de l'établissement et/ou au niveau national.

Locaux des organisations syndicales des
personnels

Syndicat	Surface
Sud Education	16.53 m ²
UNSA	16.55 m ²
FO	15.76 m ²
CFDT	16.57 m ²
SNPTES	16.57 m ²
FSU - SNESUP	16.57 m ²
CGT	16.57 m ²
TOTAL	115.12 m²

6.4 Les journées d'absences pour grève

Nombre de grévistes		BIATSS				EC	TOTAL 2022
		A	B	C	TOTAL	TOTAL	
Contractuel	F	1			1	0	1
	H				0	0	0
Sous-total contractuel		1	0	0	1	0	1
Titulaire	F	2	5	7	14	0	14
	H		2	6	8	0	8
Sous-total titulaire		2	7	13	23	0	22
TOTAL GENERAL		3	7	13	23	0	23





PARTIE 7 | ACTION MEDICO-SOCIALE

7.1 Prévention et Sécurité

7.2 Service de médecine et de prévention pour les personnels (SMPP)

7.3 Service social des personnels

7.4 Crèche UPSIMÔMES

7.5 Service culturel et d'action sociale (SCAS)

7.6 Médiatrice

Partie 7. Action médico-sociale

7.1 Prévention et Sécurité

Le Rapport annuel de prévention (RAP) et le Programme annuel de prévention (PAP) sur l'année 2022 seront présentés en formation spécialisée en octobre 2023.

Après la validation en instance des documents, les données seront complétées dans le RSU.

7.2 Service de médecine et de prévention pour les personnels (SMPP)

Le SMPP a pour mission d'éviter toute altération de l'état de santé des travailleurs du fait de leur activité professionnelle, et ce, dans la préservation du secret médical.

Le SMPP se situe à la « Villa SMPP » (bâtiment situé sur le campus, à l'angle du chemin des Maraîchers et de la route de Narbonne).

Vous pouvez contacter le secrétariat au 05 61 55 73 94, smpp.secretariat@univ-tlse3.fr.

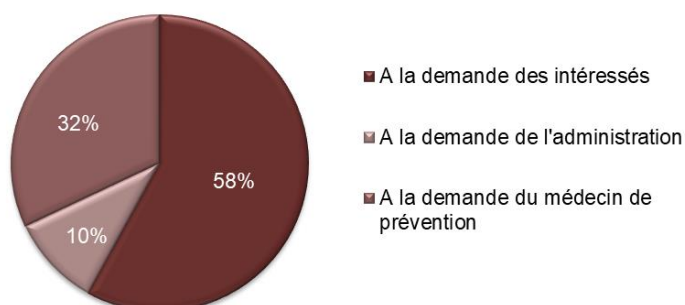
→ Synthèse des données relatives aux visites médicales

Nombre de personnes vues en rdv	473
Nombre de visites médicales réalisées	564
Dont 1 ^{ère} consultations après embauches (ouvertures de dossier)	91

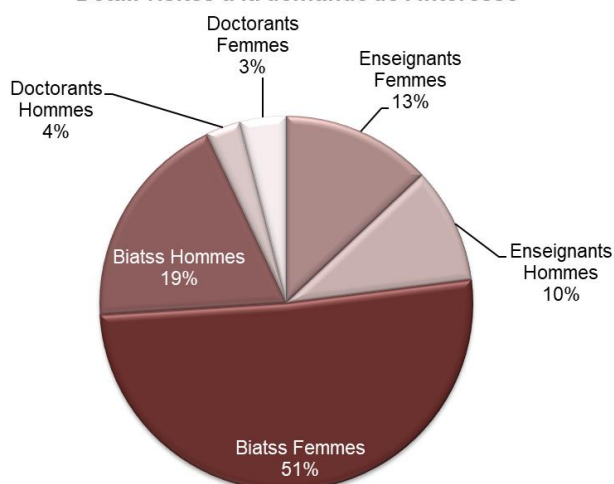
Taux de couverture des agents par un médecin de prévention **14%**

Origine des demandes de visites médicales tous types confondus
(SMP, visites quinquennales et visites en référence à l'article 22 du décret du 28 mai 1982)

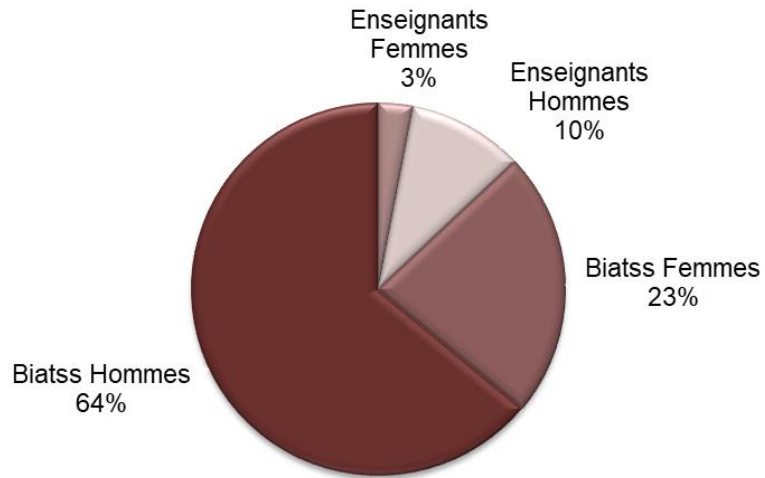
Origine des demandes de visites médicales



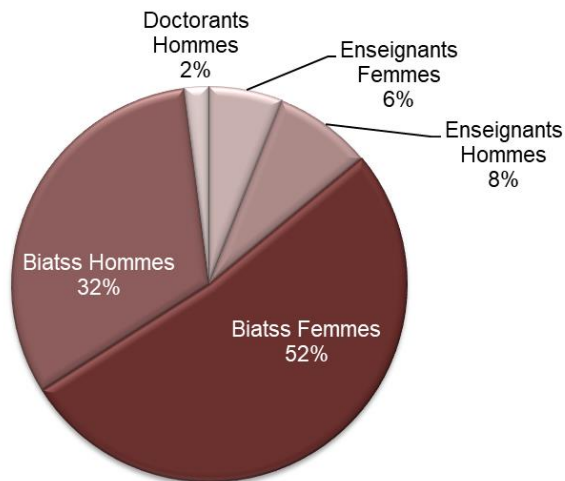
Détail visites à la demande de l'intéressé



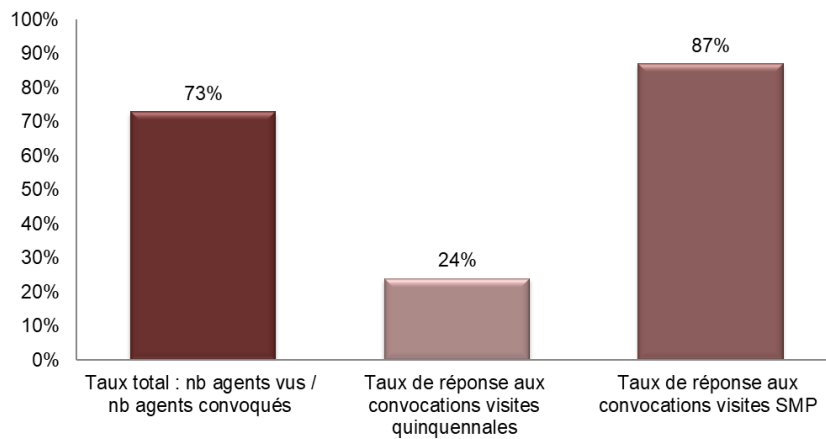
Détail visites à la demande de l'administration



Détail visites à la demande du médecin de prévention



Taux de réponse aux convocations

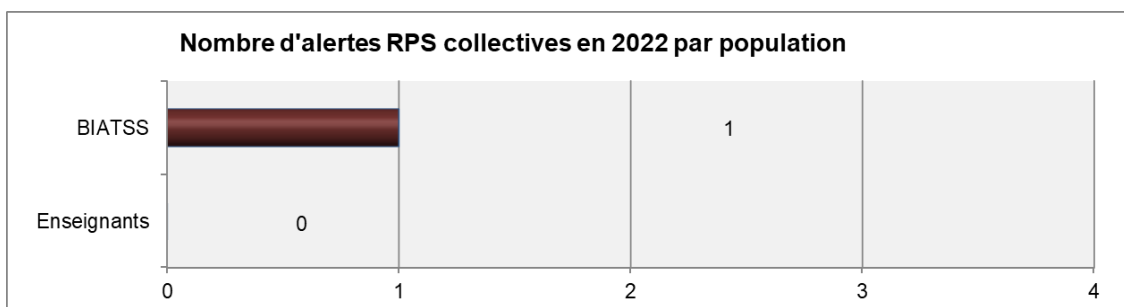
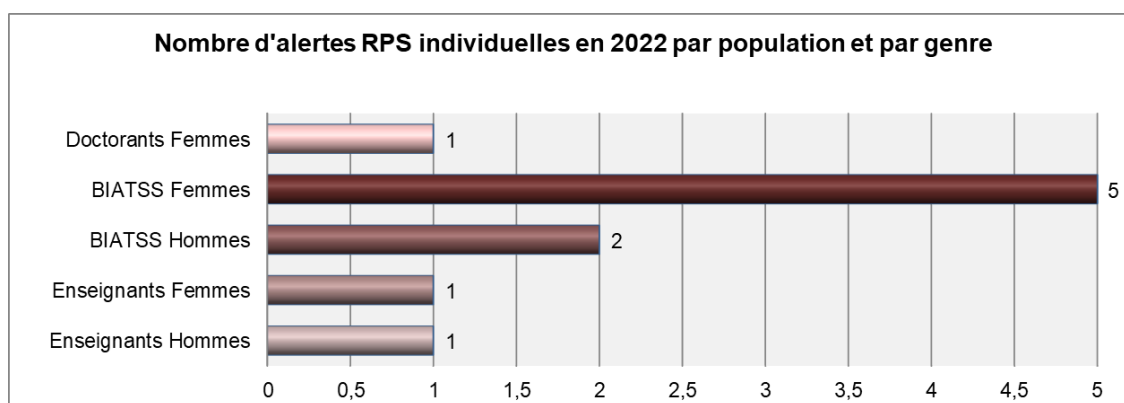


→ **Agents relevant de la surveillance médicale particulière**

Nombre de visites au titre de la surveillance médicale particulière : **189**

	Agents titulaires	Agents non titulaires	TOTAL
Agents handicapés ou handicap en cours de reconnaissance	172	43	215
Femmes enceintes	21	40	61
Agents réintégré après congé de longue maladie, congé de longue durée et 6 mois consécutifs de congé ordinaire de maladie	12	0	12
Agents victimes d'un accident de service ou de travail	25	7	32
Agents victimes d'un accident de trajet	12	9	21
Agents avec reconnaissance de maladie professionnelle ou à caractère professionnel	2	0	2
Agents souffrants de pathologie particulière déterminée par le médecin de prévention	144		
Agents identifiés comme exposés à des risques professionnels	1119		
TOTAL	1606		

→ **Risques psychosociaux**



7.3 Service social des personnels

7.3.1 Assistante sociale

Le Service social des personnels s'adresse à tous les personnels, enseignants, doctorants contractuels ou BIATSS - ainsi qu'à leur famille - titulaires ou contractuels, actifs ou retraités pour toute difficulté administrative, matérielle, professionnelle, familiale ou personnelle.

La mission de l'Assistante de service social s'inscrit dans un rôle d'écoute, d'information, d'évaluation des problèmes rencontrés et d'élaboration d'un plan d'aide et d'accompagnement, en vue de la résolution de ces difficultés.

Soumise au secret professionnel, elle travaille avec les différents services de l'Université, sur Toulouse ou les sites décentralisés, et les services extérieurs (MGEN, Préfecture, CAF, services sociaux de secteur ou spécialisés, associations, etc.).

Elle reçoit sur RDV (elle peut se rendre à domicile). Son bureau est situé au Service de médecine de prévention.

Pour prendre RDV, appeler le 05 61 55 73 94 ou écrire à : valerie.poitrasson@univ-tlse3.fr

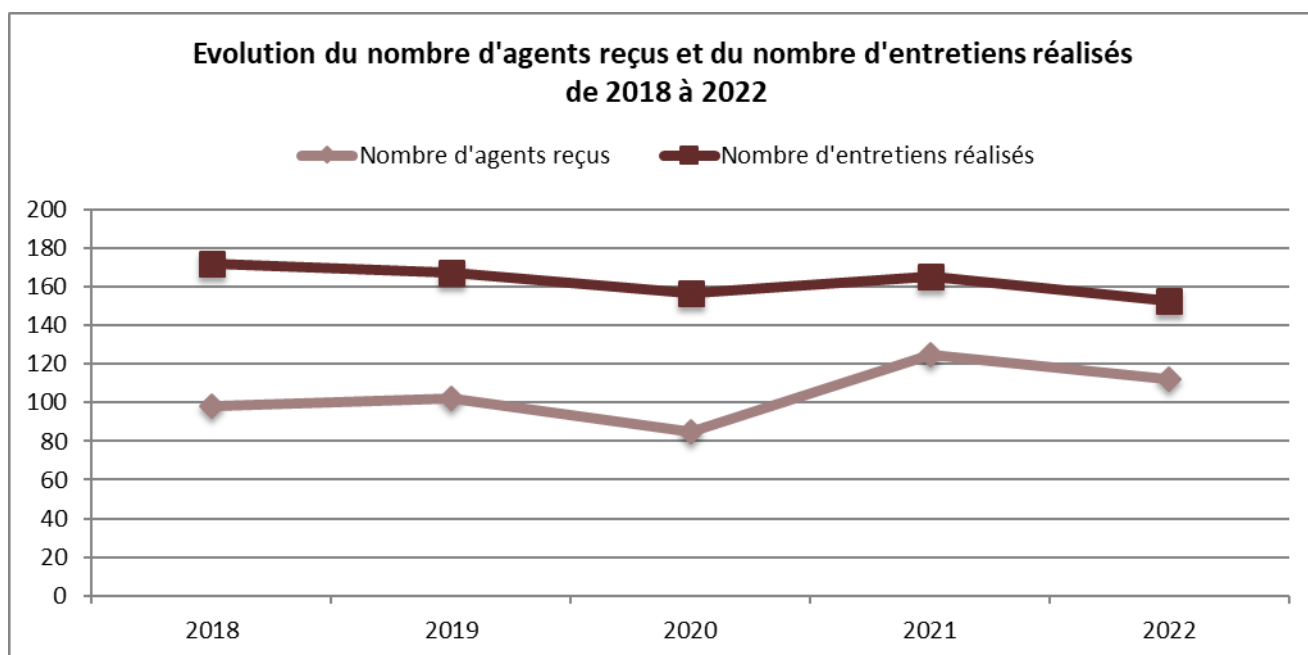
Nombre d'agents reçus en 2022 : 112

Nombre de nouveaux dossiers ouverts en 2022 : 53

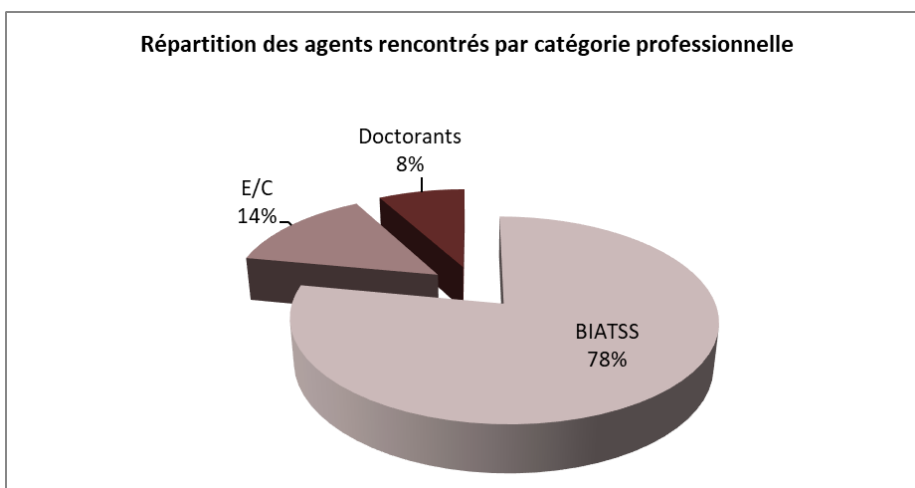
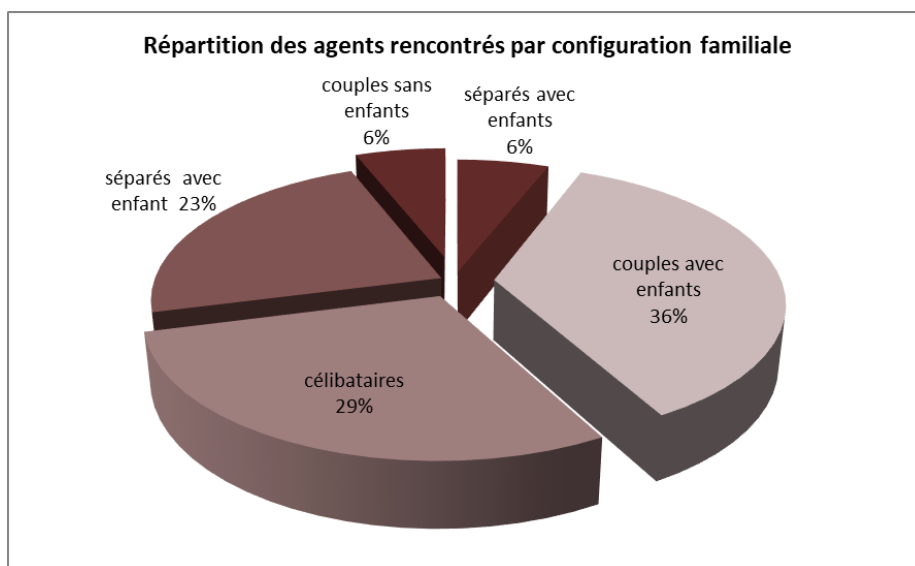
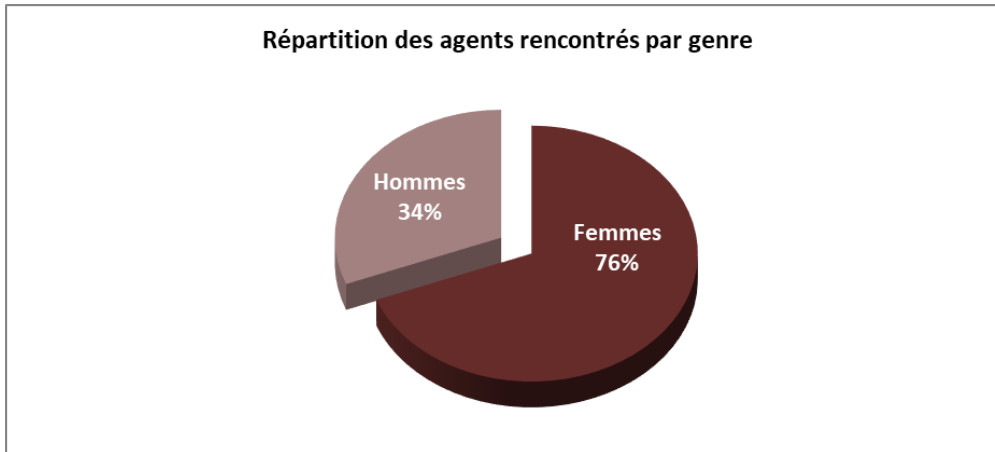
Nombre d'entretiens réalisés en 2022 : 153

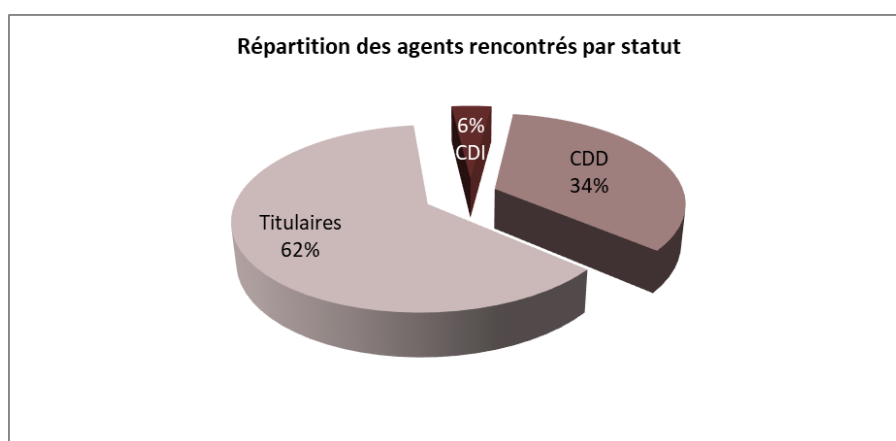
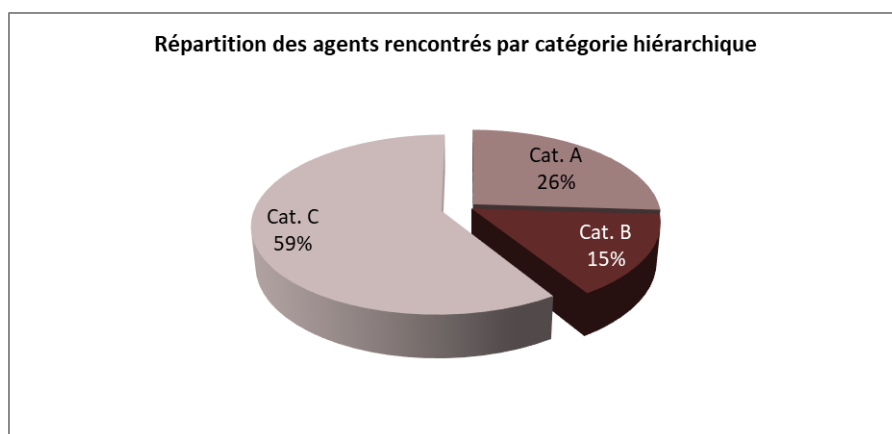
Sur les 153 entretiens réalisés pour l'année 2022, 14 agents bénéficient d'un accompagnement social régulier (agents suivis depuis plusieurs années et dont la venue au service et les appels sont réguliers). Essentiellement pour des problématiques de santé et financières.

5 visites à domicile ou lieu d'hospitalisation.



Typologie des agents rencontrés :





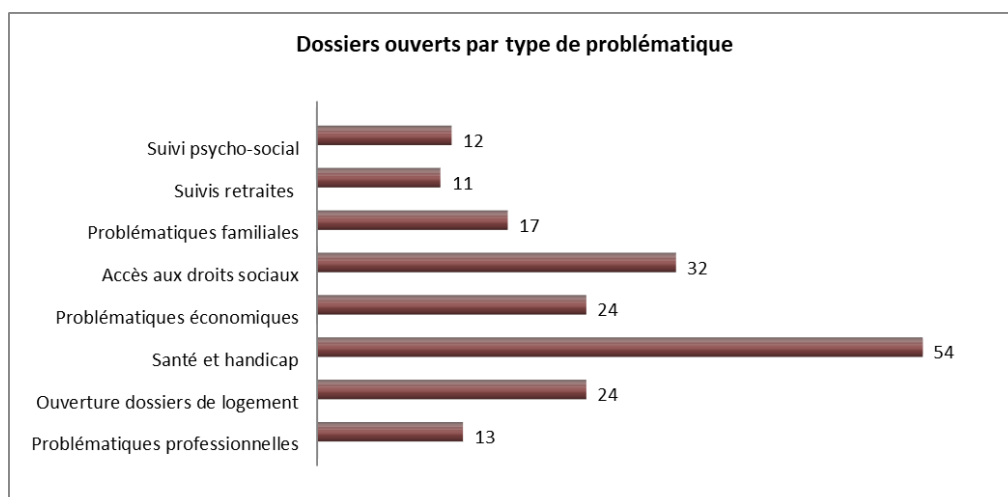
Les personnels vacataires, les retraités et les conjoints ne sont pas comptabilisés.

Typologie des actions menées :

Plusieurs actions peuvent être réalisées durant l'entretien. Il peut s'agir d'un entretien dit "d'écoute" un entretien où l'agent vient déposer ses difficultés ou son mal-être sans attendre de réponse particulière. Il s'agit d'un espace de parole et d'un échange majoritairement conclus par une orientation vers un partenaire externe (médecin, médiateur, psychologue).

L'assistante sociale des personnels réalise par ailleurs toutes les démarches de lien entre l'agent, l'établissement et l'extérieur. La gestion des mails, l'écoute téléphonique, la rédaction des courriers et des nombreux écrits professionnels : notes sociales pour les demandes de logement, enquêtes Majoration Tierce Personne, préfecture, demandes d'aides financières MGEN et partenaires extérieurs, courrier de mise à disposition pour les agents dont la situation inquiète, l'information apportée sur la législation, l'orientation.

Nombre d'actions menées en 2022 : 187



Soutien et accompagnement individuel

➤ **Problématiques familiales :**

Accompagnement dans le cadre des procédures de séparation, liens avec les partenaires extérieurs (permanences juridiques, CAF, bailleurs sociaux...);

Aide/courriers pour demande de place en crèche (dossiers, liaison directrice de la crèche UPS, SRIAS...);

Décès conjoint (mise à disposition du conjoint survivant pour accompagnement aux démarches administratives);

Soutien et aides auprès de parents dont les enfants sont en situation de handicap;

Informations relatives à l'accompagnement des personnes vulnérables dans le cadre des aidants familiaux;

Dossiers d'instruction de mise sous protection judiciaire.

➤ **Accès aux droits sociaux et orientations :**

Infos personnalisées pour l'accès aux droits et aides aux démarches administratives : Infos congés maladie; Liaisons partenaires extérieurs (téléphoniques / courriers); Infos retraite; Infos crèches; Aidants familiaux (aides sociales, APA...); Infos CAF, MGEN, CPAM....
Accompagnement instruction dossier retraite en partenariat avec le pôle pension.

➤ **Problématiques économiques :**

Évaluation et accompagnement budgétaire, endettement et surendettement (en lien avec la conseillère CESF). Aides financières attribuées par la commission d'aide financière de l'université (CESP): évaluation des situations, instruction et présentation des dossiers par l'assistante sociale et liaisons avec le service de mise en paiement (service MGEN); ASCS (association sociale culturelle et sportive) de l'université : dossiers instruits et orientés par l'assistante sociale; Dossiers solidarités MGEN : accompagnement des personnels pour l'instruction des dossiers, (évaluation sociale et financière, rédaction de la note sociale) . Dispositif d'action sociale : Attribution des cartes repas après évaluation sociale et financière (dispositif CESP). Évaluation financière et rédaction de notes sociales des situations des personnels dans le cadre des recours de remises gracieuses.

➤ **Santé et handicap :**

Incidences des problèmes de santé sur la vie personnelle : maladie, accident de travail, invalidité. Suivi des agents en arrêts maladie; Lien avec les prestataires MGEN / CPAM afin d'assurer la continuité des paiements; Liaisons régulières avec les gestionnaires RH et les partenaires extérieurs (téléphoniques / courriers); anticipation et préparation à la reprise du travail. Handicap : accompagnement des personnels en situation de handicap : dossiers de

demandes de RQTH (montage et suivi auprès de la CDPH) ; Suivi dans le cadre des reprises en temps partiel thérapeutique ; Majoration tierce personne.

➤ **Dossiers logement** : accès au logement, maintien des droits logement, lien avec les bailleurs sociaux et la Préfecture. Relances des dossiers logement auprès des bailleurs sociaux + enregistrement des situations des nouveaux dossiers auprès de la Préfecture.

➤ **Problématiques professionnelles** : Accompagnement au changement (inaptitude, changement de poste, reconversion) prise en charge sociale dans le cadre des dossiers en attente de poste (maintien du lien avec les personnes, suivi administratif et intervention financière (dans le cas de passage à demi traitement). Difficultés liées au travail : (Courrier aménagement horaire, orientation vers le médecin du travail en cas de repérage de situations de souffrance ou mal être au travail.

➤ **Suivi des dossiers retraite des agents** : accompagnement des personnels pour le montage de leur dossier, liaison avec les organismes instructeurs et le service pension de l'université.

7.3.2 Conseil en économie sociale et familiale (CESF)

Une conseillère des personnels en économie sociale et familiale (CESF) a pour mission :

- d'accompagner les personnes en difficulté financière, sociale et familiale ;
- d'assurer la gestion et le suivi des personnes en situation de surendettement ;
- d'assurer un travail de réflexion et suivi en lien avec l'ASCS dans le cadre de la CESP.

La CESF travaille en étroite collaboration avec l'assistante sociale des personnels.

Elle assure une permanence à l'université le vendredi matin de 08h00 à 12h00.
Son bureau est situé au Service de médecine de prévention (Villa SMPP).

Vous pouvez la contacter :

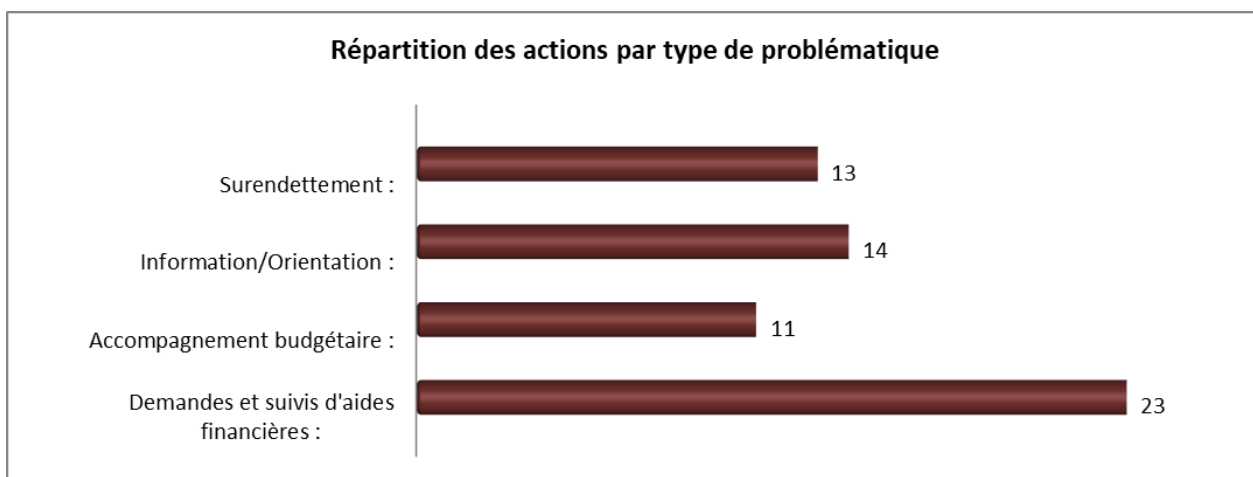
- par téléphone au 05.61.55.73.85
- par mail : ghislaine.donadello@univ-tlse3.fr

Nombre d'agents reçus en 2022 : 8

Nombre d'entretiens réalisés en 2022 : 11

Nombre de nouveaux dossiers ouverts en 2022 : 2

Nombre d'actions menées en 2022 : 61



➤ **Surendettement :**

Évaluation, instruction avec rédaction note sociale, envoi des dossiers ; Suivi technique des dossiers avec liaisons téléphoniques avec Banque de France, créanciers, établissements bancaires, organismes rachats de crédits...

➤ **Information/Orientation vers partenaires institutionnels :**

CAF, Banque de France, Trésor Public (...) et associatifs (CRESUS...) avec proposition d'accompagnement physique lors des rendez-vous.

➤ **Accompagnement budgétaire :**

État des lieux du budget, évaluation avec conseils budgétaires, mise en place et suivi de plan d'apurement pour impayés...

➤ **Demandes aides financières attribuées en 2022 :**

2 dossiers d'aide financière ont été constitués et présentés à la CESP avec une réponse favorable.

Quant à la nouvelle mission en lien avec l'ASCS, 21 actions ont été réalisées. Les dossiers d'aides financières et les actions relatives au suivi ont été comptabilisés dans le nouveau groupe intitulé "Demandes et suivis d'aides financières" avec un total de 23 actions.

7.4 Crèche UPSIMÔMES

La crèche de l'université ouvre ses portes aux enfants des personnels et des étudiants de l'université. Elle peut accueillir jusqu'à 60 enfants de 2 mois ½ à 3 ans, répartis dans 3 mini-crèches selon leur âge.

Contacts : creche@univ-tlse3.fr
05 61 55 72 10

➤ Contexte 2022

6 jours de fermeture des unités de vie par intermittence en janvier 2022

239 jours d'absence d'enfants pour cause de Covid entre janvier et février 2022

Nouveau décret 30/08/2021 relatif aux établissements d'accueil du jeunes enfants (ministère des solidarités et de la santé) entraînant des modifications du règlement intérieur et du projet d'établissement en cours de validation

Contrôle CAF octobre 2022

➤ Les activités

Reprise depuis septembre 2022 des sorties avec les enfants à la bibliothèque, à la ludothèque et des ateliers avec les parents (24 nationalités différentes).

Formation autour de l'interculturalité le 22/08/22 avec toutes les professionnelles dans l'objectif de continuer ce travail de réflexion sur l'année 2022/2023.

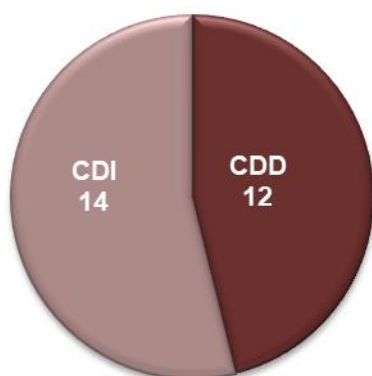
Réunion en équipe et en transversalité autour des doudous et des sucettes et de l'adaptation toute l'année 2022 afin de travailler la cohérence, cohésion d'équipe et d'améliorer nos pratiques professionnelles.

➤ Les personnels

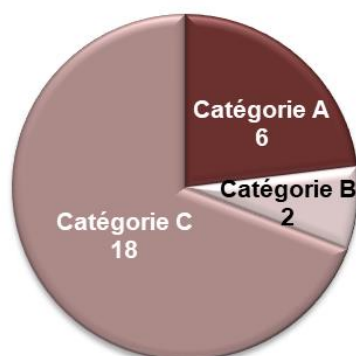
Effectifs : 26

ETP : 24,9

Répartition par type de contrat



Répartition par catégorie FP



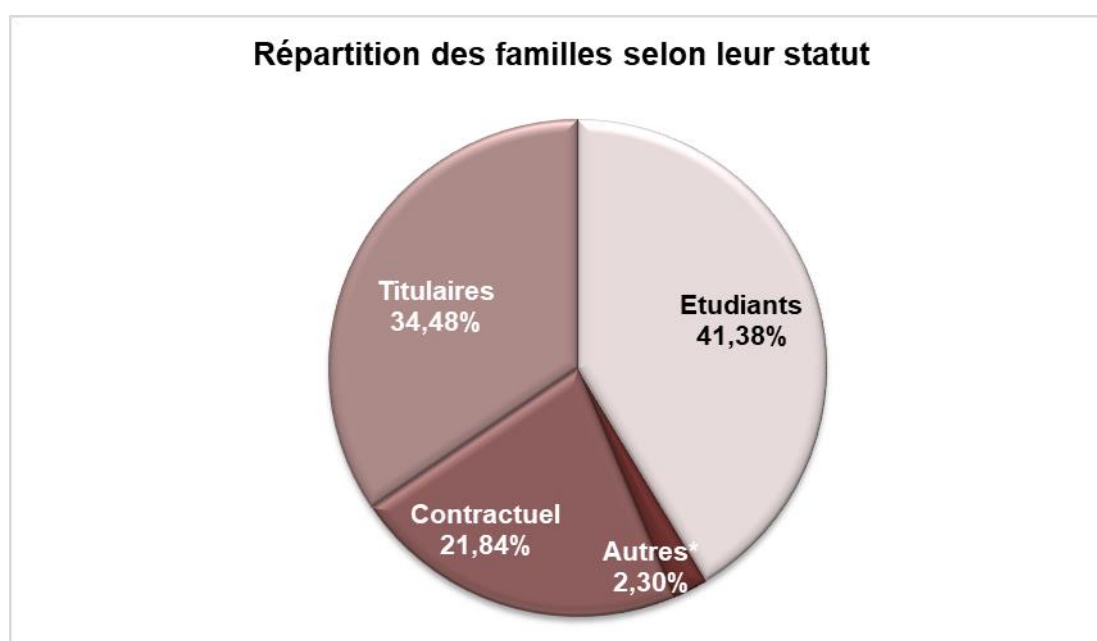
➤ Les formations suivies par les personnels en 2022

Intitulé de la formation	Durée	Nombre de personnels concernés
Analyse des pratiques professionnelles	30 h	21
Interculturalité	4 h	21
Parcours bureautique word intermédiaire	7 h	1
Actur PRAP	14 h	1
Les marionnettes et le jeune enfant	14 h	1
Prévenir les TMS liées au travail sur écran et à la manutention	14 h	1
Parcours anglais	20 h	1
Améliorer son assertivité avec la CNV	12 h	1
Sauveteur Secouriste du travail	14 h	1
Assistant de prévention	6,5 h	1
Prévenir et résoudre les conflits	12 h	1
VAE auxiliaire de puériculture	EN COURS	2

➤ La capacité d'accueil

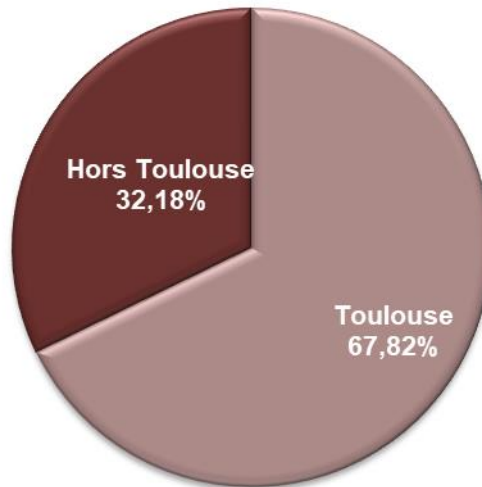
Nombre de places en crèche	60
Capacité théorique 2022 en nombre d'heures (Nbre de places (60) x Nbre de jours d'ouverture(202j) x Amplitude horaire d'ouverture)	133 220
Taux de remplissage réel	69,90%
Taux de remplissage facturé	83,06%

➤ Les familles

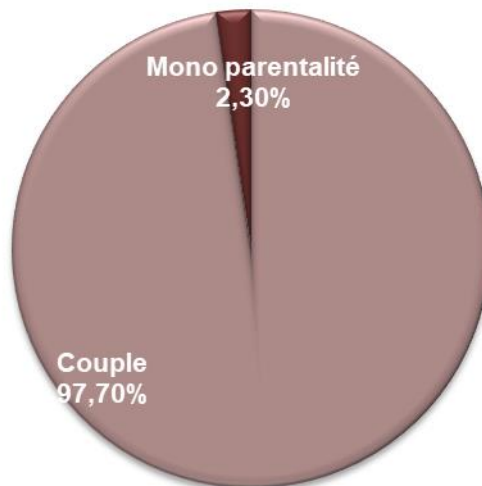


* Familles changement emploi ou fin étude autre que université

Répartition des familles selon le lieu du domicile



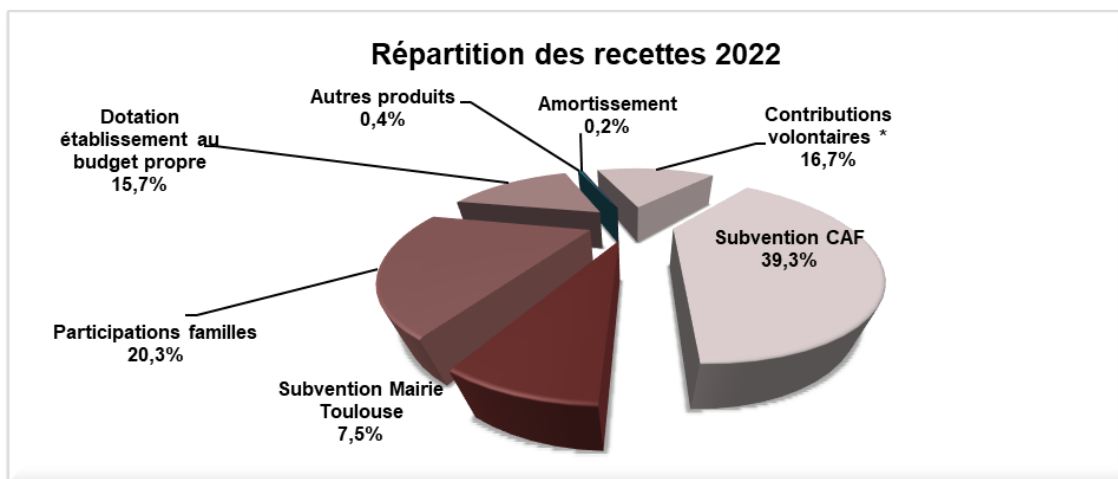
Répartition des familles selon la situation familiale



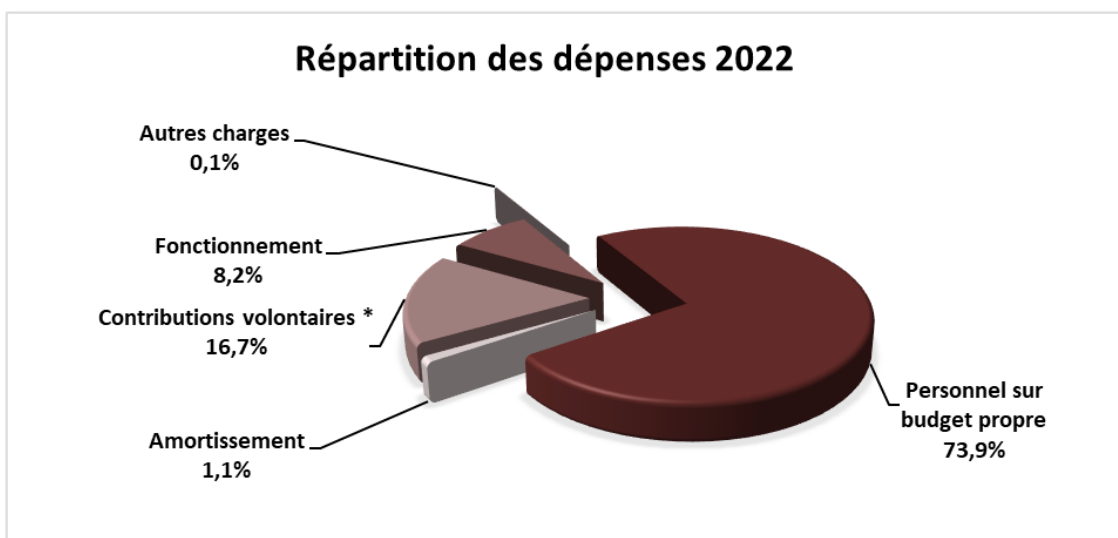
➤ Le budget

Budget global 2022 : 941 761,51 €, dont 83,32 % financés sur budget propre.

RECETTES 2022	
Subvention CAF	369 807,63 €
Subvention MAIRIE TLSE	70 720,00 €
Participations familles	191 044,27 €
Dotation établissement au budget propre	147 890,12 €
Autres produits	3 722,24 €
Amortissement	1 515,62 €
S/TOTAL BUDGET PROPRE	784 699,88 €
Contributions volontaires *	157 061,63 €
TOTAL BUDGET GLOBAL	941 761,51 €



DEPENSES 2022	
Fonctionnement	77 191,77 €
Personnel sur budget propre	696 040,63 €
Autres charges	758,16 €
Amortissement	10 709,32 €
S/TOTAL BUDGET PROPRE	784 699,88 €
Contributions volontaires *	157 061,63 €
TOTAL BUDGET GLOBAL	941 761,51 €

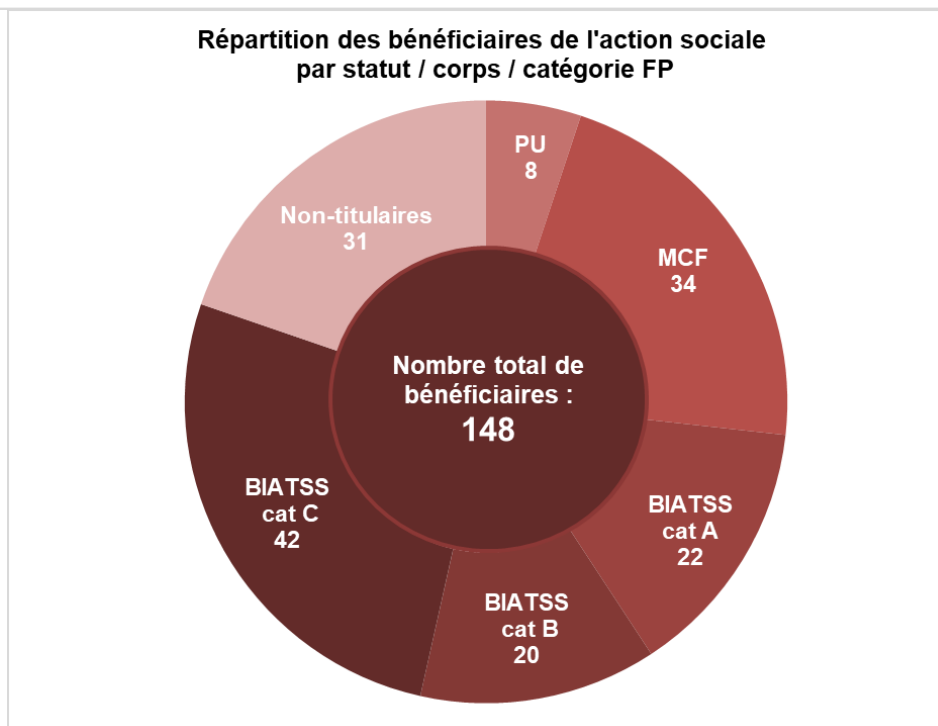
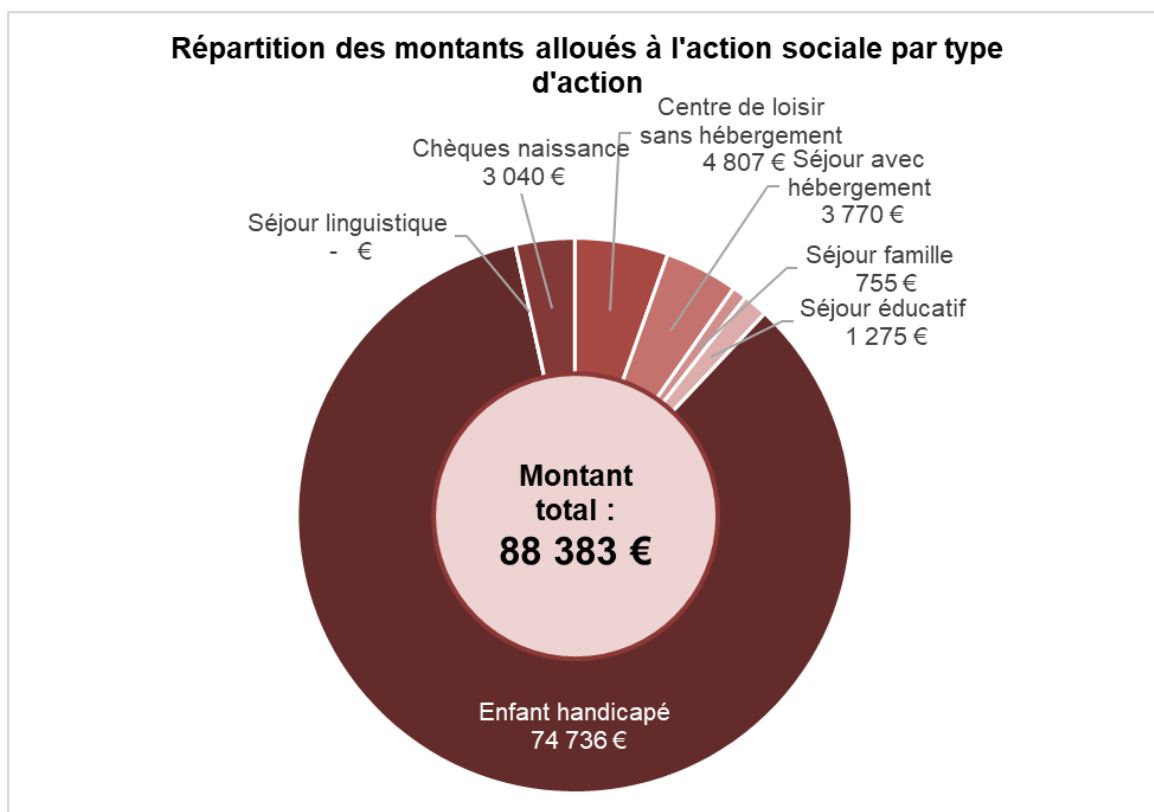


* La ligne "contributions volontaires" correspond au financement par l'établissement (et HORS budget propre de la crèche) d'une partie de la masse salariale.

7.5 Service culturel et d'action sociale (SCAS)

Le SCAS informe les personnels sur leurs droits sociaux. Il favorise le règlement des problèmes sociaux et l'accès de tous les personnels aux différents types de prestations ou services à caractère social ou culturel. Il contribue à l'amélioration des conditions de vie et de travail de tous les personnels permanents, temporaires et retraités et favorise la vie universitaire en relation avec les autres structures de l'université.

➤ Action Sociale



➤ Commission d'examen des situations particulières (CESP)

La Commission d'examen des situations particulières (CESP) examine les demandes d'aide financière des personnels de l'université en difficulté. Ces aides ont pour vocation d'aider les personnels à surmonter des difficultés financières imprévues auxquelles les agents ne peuvent faire face ni dans l'immédiat ni à court terme.

Nombre de séances en 2022	3
Nombre de dossiers	11
Montant total de l'aide exceptionnelle allouée	7 400 €
Montant total de prêt remboursable alloué	5 500 €
Carte repas	443 €

➤ Prestation Naissance

La prestation naissance est une aide sociale individuelle de l'université (ASIU), votée et validée par le conseil d'administration.

Il a été décidé d'octroyer sans condition de ressource pour chaque naissance dont l'un des parents est un personnel de l'université un chèque d'un montant maximal de 80 €.

➤ Aides à la restauration

		Montant total de l'aide	Nombre de repas servis	Montant moyen aide
Site UPS	UPSIDUM-Delisaveurs	264 970,34 €	81 086	3,27 €
Sites délocalisés	APIT (INSEE)	3 825,56 €	1 001	3,82 €
	CHU	5 998,18 €	1 553	3,86 €
	CNRS	128 015,26 €	43 556	2,94 €
	CROUS	6 753,44 €	3 682	1,83 €
	INRA	4 239,60 €	1 369	3,10 €
	INST. CLAUDIUS RIGAUD	8 859,39 €	1 994	4,44 €
	SODEXO ENTREPRISE Institut Pierre Fabre	5 118,22 €	1 350	3,79 €
TOTAL		427 779,99 €	135 591	3,15 €

➤ Activités culturelles et sportives

Activités	Montant de la subvention SCAS par activité	Nombre d'inscrits	Dont Femmes	Dont Hommes
Afropop	210,00 €	7	7	0
Arts Plastiques	140,00 €	4	2	2
Badminton	230,00 €	23	7	16
Céramique	690,00 €	23	20	3
Escalade	420,00 €	7	4	3
Futsal	150,00 €	15	0	15
Golf Corpo	300,00 €	10	2	8
Jardins	100,00 €	10	8	2
Oenologie	460,00 €	23	10	13
Photo	105,00 €	7	6	1
Pilates	1 080,00 €	27	25	2
Plongée	84,00 €	7	1	6
Qi-Gong	240,00 €	6	4	2
Roller	50,00 €	5	2	3
Salsa	280,00 €	7	5	2
Self Défense	200,00 €	5	2	3
Tir a l'arc	90,00 €	6	2	4
Vannerie	180,00 €	6	5	1
Yoga	480,00 €	12	8	4
TOTAL	5 489,00 €	210	120	90

7.6 Médiatrice

La médiation est l'un des modes amiables de résolution des différends. Elle est basée sur l'intervention d'un tiers neutre, la médiatrice.

Son objectif premier est de créer ou de recréer du lien et de restaurer la confiance. La médiation est une approche de règlement de litiges comme alternative pour traiter des conflits relatifs au non-respect de la déontologie, de l'éthique, de l'intégrité scientifique et autres. Quand le dossier arrive jusqu'à la médiatrice, le conflit est avéré. C'est un processus de négociation qui repose sur la liberté et la responsabilité des personnes dans une démarche volontaire, impliquant la responsabilité de chacune des parties tandis que tous les échanges sont couverts par la plus stricte confidentialité. Chacun peut y mettre fin quand il le souhaite. Le médiateur n'est ni juge, ni expert, ni arbitre.

Il s'engage et s'astreint à respecter des principes établis et reconnus :

1/ Confidentialité : Chacune des parties, y compris le médiateur, s'engage par écrit à ne divulguer aucune information relative à la médiation.

2/ Neutralité : Le médiateur accompagne les médiés dans la recherche d'un compromis sans donner d'avis personnel.

3/ Indépendance : Aucun lien objectif (personnel ou d'affaires) entre le médiateur et l'un des médiés.

4/ Impartialité : Le médiateur ne prend pas parti, et ne privilégie aucun point de vue sur un autre.

Virginie SERIN a été nommée médiatrice de l'université par décision du Conseil d'administration du 25 mai 2020.

Contact : mediation.contact@univ-tlse3.fr

Dans un but de diffuser les informations (avant d'arriver au conflit), voire d'écoute et de réponses aux questions ou demandes de conseil, une cellule « Cmed » a été créée avec les chargées de missions éthique, déontologie et communication. Elle se réunit mensuellement.

L'adresse générique est cmed.contact@univ-tlse3.fr

Données 2022

La médiatrice a traité 2 catégories de demandes :

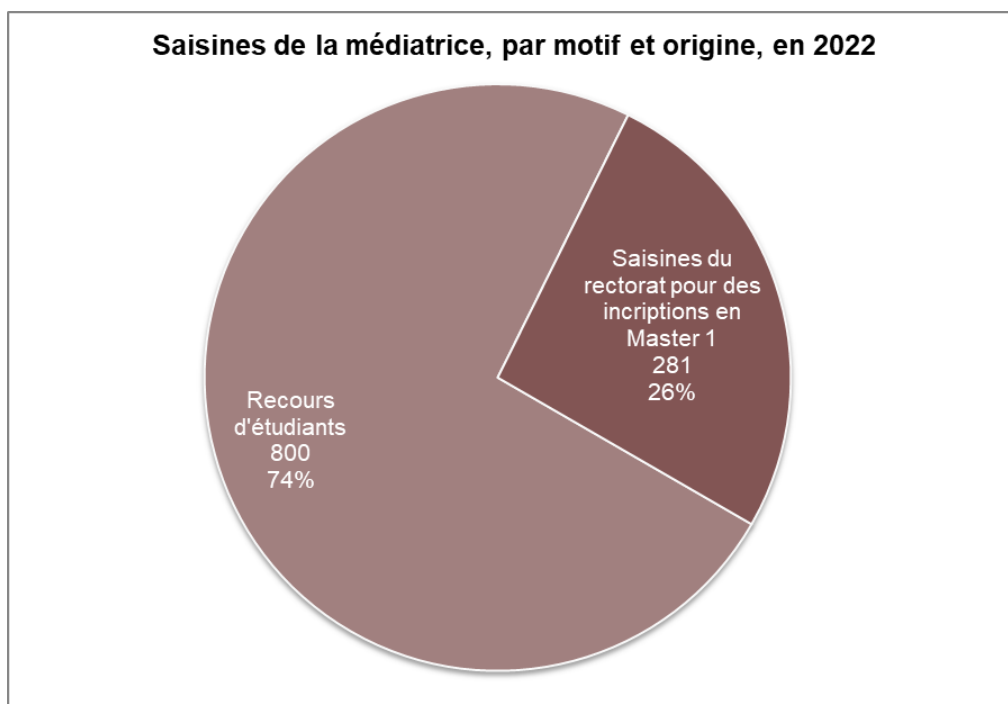
1- La grande majorité des saisines de la médiatrice concerne des recours d'étudiants ayant reçu un avis défavorable pour leur inscription (licence ou en master). Les saisines sont faites par les étudiants eux-mêmes principalement via les plateformes eRecours* (UT3,) ou trouvermonmaster.com** (rectorat, saisines dédiées au master). Un grand nombre de contestations de décisions de jury ou de notes est aussi traité. Une commission recours se réunit régulièrement pour étudier les dossiers après instruction par la médiatrice.

2- La médiatrice est également saisie lors de conflits humains ou différends entre personnels UT3 (1/3 des conflits) ou étudiants (1/3) ou personnels-étudiants(1/3).

Les dossiers traités concernent :

- des problèmes qui peuvent être en relation avec l'organisation du travail et des services,
- parfois la relation à la hiérarchie,
- le ressenti de harcèlement,
- le ressenti de discrimination,
- le mal être au travail,
- le plagiat (thèses, examens)

Pour ces situations, la médiatrice est soit saisie directement via l'adresse mail dédiée, soit par l'intermédiaire des services (DAJI, DEVE, SIMPPS), soit par la gouvernance (chargée de mission égalité, VP CFVU, VP RH, ou directement par le Président).





GLOSSAIRE



Liste des catégories A+

Liste des catégories A+ classée par filière, corps (ou grade) ou statut

Catégorie A+	Filière	Corps (ou grade)
Catégorie A+	BIATSS Filière administrative	ADMINISTRATEUR EN ES ET RECHERCHE
		AGENT COMPTABLE EPSCP
		ATTACHE PRINCIPAL D'ADMINISTRATION DE L'ETAT
		DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES EPSCP
	BIATSS Filière des bibliothèques	CONSERVATEUR GENERAL DES BIBLIOTHEQUES
	BIATSS Filière ITRF	INGENIEUR DE RECHERCHE
	Ens et EC Filière enseignante des corps du 2nd degré	PROFESSEUR AGREGE
	Ens et EC Filière hospitalo-universitaire	MAITRE DE CONF UNIV DE MEDECINE GENERALE
		MAITRE DE CONF UNIV - PRATICIEN HOSPITALIER
		PROFESSEURS DES UNIV - PRATICIEN HOSPITALIER
		PROFESSEUR UNIVERSITES MEDECINE GENERALE
	Ens et EC Filière universitaire	ASTRONOME
		ASTRONOME ADJOINT
MAITRE DE CONFERENCES		
PHYSICIEN		
PHYSICIEN ADJOINT		
PROFESSEUR DE L'ENSAM		
PROFESSEUR DES UNIVERSITES		
Catégorie A+	Statut	
Catégorie A+	Associé MCF	
	Associé MCF hosp-U mi-tps	
	Associé MCF hosp-U tps plein	
	Associé MCF Médecine générale Mi-temps	
	Associé MCF mi-tps	
	Associé professeur	
	Associé Professeur Médecine générale Mi-temps	
	Associé professeur mi-tps	
	Associé prof hosp-U mi-tps	
	Associé prof hosp-U tps plein	
	Contractuel Chercheur LRU	
	Contractuel Enseignant Chercheur LRU	
	Enseignant invité des établiss. (EPES) et EP	

Liste des types de contrats

Type de contrat	Missions permanentes / temporaires	Statut
CDD	Temporaire	Assistant hospitalier universitaire
		Assistant hosp-U des CSERD
		Assistant hosp-U pharmacie
		Associé chef clinique tps plein
		Associé MCF hosp-U mi-tps
		Associé MCF hosp-U tps plein
		Associé MCF Médecine générale Mi-temps
		Associé MCF mi-tps
		Associé Professeur Médecine générale Mi-temps
		Associé professeur mi-tps
		Associé prof hosp-U mi-tps
		ATER
		ATER mi-temps
		Attaché chef clinique
		Accroissement temporaire d'activité
		Accroissement saisonnier d'activité
		Chef clinique univ méd générale
		Chef de clinique des univ.-Assistant des hôpitaux
		Contractuel recruté sur contrat de projet
		Contrat post-doctoral droit public code rech
		Doctorant EPES/EP recherche avec enseignement
		Doctorant EPES/EP recherche sans enseignement
		Enseignant invité des établiss. (EPES) et EP
	Lecteur langue étrangère à titre personnel	
	Pouvoir temporairement un emploi vacant	
	Praticien hospitalier universitaire	
	Professeur 2nd degré	
Remplacement momentané d'un fonctionnaire		
Permanent	Absence corps de fonctionnaire	
	Bénéficiaire de l'obligation d'emploi	
	Besoin permanent service <ou=70% BIATSS	
	CPJ emploi tit. corps professeur	
Non concerné	Fonctions/besoins particuliers	
	Apprenti	
CDI		Absence corps de fonctionnaire
		Cédésé Sauvadet BIATSS
		Contractuel BIATSS LRU
		Contractuel Chercheur LRU
		Contractuel Enseignant Chercheur LRU
		Contractuel Enseignant LRU
		Contractuel type CNRS - Historique
		Fonctions/besoins particuliers
		Professeur 2nd degré

Glossaire

AENES : Administration de l'Éducation nationale de l'enseignement supérieur.

Age médian : Age qui divise la population en deux groupes numériquement égaux, la moitié est plus jeune et l'autre moitié est plus âgée.

Age moyen : Moyenne de l'âge des agents.

Agent : Membre du personnel. Est agent, sur une période, toute personne sous statut fonction publique ou ayant un contrat de travail géré par l'établissement.

ANT (Agent non titulaire) : Agent public n'ayant pas la qualité de fonctionnaire.

APA : Allocation personnalisée d'autonomie.

ARE : Aide au retour à l'emploi.

ASCS : Association sociale culturelle et sportive.

ATER : Attaché temporaire d'enseignement et de recherche.

BIATSS : Personnels des Bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé. Dans le contexte du bilan social, il s'agit de l'ensemble des personnels non enseignants titulaires et stagiaires.

Bib assistant SPE (NES) : Bibliothécaire assistant spécialisé.

BOE : Bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

CAF : Caisse d'allocations familiales.

Catégorie : Les personnels (titulaires ou contractuels) de la fonction publique sont classés en trois catégories hiérarchiques désignées par les lettres A, B et C. La catégorie A a été subdivisée (A+) pour faire apparaître les emplois d'encadrement supérieur.

- La catégorie A+ correspond aux fonctions d'encadrement supérieur. Ont été répertoriés :
 - Pour les BIATSS : les emplois fonctionnels, les attachés principaux d'administration, les ingénieurs de recherche et les conservateurs de bibliothèque ;
 - Pour les enseignants : les professeurs des universités, les maîtres de conférences et les professeurs agrégés.
- La catégorie A correspond aux fonctions d'études, d'encadrement, de conception ou de direction. Le recrutement externe s'opère parmi les diplômés de l'enseignement supérieur. Ont été répertoriés : les attachés d'administration d'état (non attachés principaux), les ingénieurs d'études, les assistants ingénieurs ainsi que les enseignants contractuels, les professeurs certifiés et les professeurs d'EPS titulaires.
- La catégorie B correspond aux fonctions d'application et de mise en œuvre des procédures. Le recrutement externe est accessible aux titulaires du baccalauréat. Ont été répertoriés :

les techniciens de recherche et de formation, les secrétaires administratifs et bibliothécaires assistants.

- La catégorie C correspond aux fonctions techniques et d'exécution. Le recrutement s'effectue parmi les titulaires du brevet des collèges, d'un CAP, ou d'un diplôme équivalent ou, dans certains cas, sans condition de diplôme. Ont été répertoriés : les adjoints.

CDPH : Convention relative aux droits des personnes handicapées.

CESF : Conseillère des personnels en économie sociale et familiale.

CESP : Contrat d'engagement du service public.

CESP : Commission d'examen des situations particulières.

CET (Compte épargne temps) : Compte destiné à l'épargne des jours de congés non pris sur un exercice écoulé.

CHSCT (Comité d'hygiène, de sécurité des conditions de travail) : Placé sous l'autorité du Comité technique, le CHSCT est une instance de concertation dont l'objectif est de promouvoir l'amélioration des conditions de travail et de sécurité. Le CHSCT a un rôle consultatif et fait toutes propositions utiles au CT en vue de contribuer à l'amélioration de l'hygiène et la sécurité et promouvoir la formation à la sécurité.

CHU : Centre hospitalier universitaire.

CLD (Congé longue durée) : Incapacité de travail résultant de l'une des affectations suivantes : tuberculose, maladie mentale, poliomyélite, affection cancéreuse, déficit immunitaire grave et acquis. Le CLD débute toujours par 1 an de CLM. Congé de 5 ans, 3 ans à plein traitement, 2 ans à demi traitement. La durée maximum fixée pour le CLD est valable pour toute la carrière du fonctionnaire, pour une même affection.

CLM (Congé longue maladie) : Incapacité de travail résultant de l'une des affectations de « longue maladie » figurant sur la liste fixée par l'arrêté du 14 mars 1986. Congé de 3 ans continu, un an à plein traitement, 2 ans à demi traitement, reprise d'un an exigée pour un nouveau congé de longue maladie. Congé fractionné, reprise un an, nouvelle période de 3 ans.

Cmed : Cellule médiation, éthique et déontologie

CMO : Congé maladie ordinaire.

CNRS : Centre national de la recherche scientifique.

CNU : Conseil national des universités. Section CNU : identification de la spécialité de l'enseignant-chercheur.

Corps : Regroupement de fonctionnaires soumis au même statut et ayant vocation aux mêmes grades (corps des professeurs des universités, par exemple). Le changement de corps s'opère par voie de concours ou par liste d'aptitude. Les corps sont classés, selon le niveau de recrutement, en catégories A, B ou C.

CPAM : Caisse primaire d'assurance maladie.

CRCT : Congé pour recherche ou conversion thématique.

CRESUS : Association qui aide les personnes surendettées, et d'une façon générale toute personne ayant des problèmes financiers.

CSERD : Centre de soins, d'enseignement et de recherche dentaire.

CT ou **CTE** : Comité technique d'établissement. Organe consultatif compétent pour toutes questions relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement.

Doctorant EPES/EP : Doctorant Établissement public d'enseignement supérieur / Établissement public de recherche

E/EC : Enseignant / Enseignant-chercheur dont professeurs des universités.

ETP (Équivalent temps plein) : La notion d'ETP représente pour chaque agent la comptabilisation de sa quotité de temps de travail : une personne travaillant à mi-temps sera comptabilisée pour 0,5 ETP. Il est procédé à des sommes d'ETP pour connaître le potentiel d'un établissement. L'effectif exprimé en ETP peut être ainsi inférieur au nombre d'agents.

ETPT : Équivalent temps plein travaillé.

F2SMH : Faculté des sciences du sport et du mouvement humain.

FERC-CGT : Fédération de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture de la Confédération générale du travail.

FSI : Faculté des sciences et ingénierie.

FSU : Fédération syndical unitaire

Grade : Subdivision du corps. Il existe plusieurs grades dans un même corps et leur hiérarchie est fixée par les statuts. Le changement de grade s'opère par tableau d'avancement ou par examen professionnel.

HCC : Heures de cours complémentaires

HU : Hospitalo-universitaire

INM (Indice nouveau majoré) : À un indice brut correspond, à une date donnée, un et un seul indice nouveau majoré qui, multiplié par la valeur du point d'indice, fournit le montant de la rémunération de l'agent.

INRA : Institut National de la Recherche Agronomique

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

ITRF : Personnel Ingénieur Technique de Recherche et de Formation.

IUT : Institut universitaire de technologie

LRU : Loi relative aux libertés et responsabilités des universités. Loi du 10 août 2007 qui prévoit que toutes les universités accèdent à l'autonomie dans les domaines budgétaires (art.50) et de gestion de leurs ressources humaines.

MCF : Maître de conférences.

MGEN : Mutuelle générale de l'Éducation nationale

MHZ : Mei Hua Zhuang

MOOC : Massive open online course. Type ouvert de formation à distance capable d'accueillir un grand nombre de participants.

OMP : Observatoire Midi-Pyrénées.

PC : Poste de contrôle

PU : Professeur universitaire

RAFP : Retraite additionnelle de la fonction publique.

RPS : Les risques psychosociaux sont définis comme les risques pour la santé mentale, physique et sociale, engendrés par les conditions d'emploi et les facteurs organisationnels et relationnels susceptibles d'interagir avec le fonctionnement mental.

RQTH : Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé.

SC : Services centraux

SCAS : Service culturel et d'action sociale

SGEN-CFDT : Syndicat général de l'Éducation nationale – Confédération française démocratique du travail.

SIRH SIHAM : Système d'information ressources humaines

SMPP : Service de médecine de prévention pour le personnel.

SNPREES-FO : Syndicat national des personnels de la Recherche et des Établissements d'enseignement supérieur – Force ouvrière.

SNPTES : Syndicat national des personnels titulaires et contractuels de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la culture.

SRIAS : Section régionale interministérielle d'action sociale.

SST : Santé sécurité au travail

Temps incomplet : Un agent contractuel est à temps incomplet si sa quotité de recrutement (indiquée sur le contrat de travail) est inférieure à 100 %.

Temps partiel : Un agent qui n'est ni à temps plein ni à temps incomplet est à temps partiel. Sa quotité de temps partiel qui correspond à sa quotité de travail est toujours inférieure à 100%.

Temps plein : Un fonctionnaire est dit à temps plein s'il travaille à 100 % de ses obligations horaires statutaires. Un contractuel est à temps plein si sa quotité de travail est de 100 %.

Titulaire : Qualité du fonctionnaire ayant soit accompli avec succès son stage soit ayant réussi un concours interne après avoir acquis une ancienneté suffisante en tant que contractuel (il est le plus souvent exempté de période de stage).

UPSIDUM : Restaurant des personnels de l'UT3.

VAE (Validation des acquis de l'expérience) : la VAE est un droit individuel et un acte officiel qui reconnaît les acquis de l'expérience soit pour accéder à une formation, soit pour obtenir en totalité ou en partie un diplôme ou titre de l'enseignement supérieur.